



BILAN ANNUEL 2024 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS OPEREES PAR LA COMMUNE

TYPE DE DOSSIER	TYPE DE BIEN	LIEUDIT	VENDEUR	ACQUEREUR	REF.CADASTRALES	PRIX	DELIBERATION	DATE DE L'ACTE
VENTE	Terrain non-bâti dans la zone d'activité	Rue des Blés d'Or	COMMUNE	Mr FIGUEIRAS	AK 309	242716.56 €	DCM 12/2016	28/10/2024
ACQUISITION	Voirie et espaces publics	Chemin des Cerisiers	ICADE PROMOTION	COMMUNE	AK 303, AK 277 et AL 372	1 €	DCM 33/2024	22/08/2024



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE



Fresque de Perrine Honoré réalisée à Ecquevilly dans le cadre de l'opération "Un mur, une œuvre".

Édito



Notre Communauté urbaine a aujourd'hui atteint une maturité après plusieurs années de stabilisation de sa gouvernance politique, de structuration de son administration, de mobilisation de moyens financiers et humains indispensables à sa réussite.

Si elle répond désormais pleinement à l'exercice de ses compétences du quotidien comme à ses objectifs en termes de grands enjeux territoriaux, c'est parce que la volonté politique est là.

Les élus, et en premier lieu les Maires, ont trouvé leur place dans cette grande structure qu'est GPS&O, ont avancé ensemble pour renforcer une identité commune, porter une ambition pour le territoire, répondre à leurs besoins et à ceux de leurs habitants.

L'équilibre est toujours délicat entre les impératifs de service public (gestion des déchets, eau et assainissement, voirie, propreté urbaine, éclairage public, mobilité, sport, culture...) et la nécessaire attractivité de notre vallée de Seine (développement économique, aménagement, tourisme...) mais les réalisations de l'année, intimement liées à des enjeux de développement durable pour bon nombre d'entre elles, montrent que nous y parvenons.

La proximité en 2024, c'est la réhabilitation de la déchèterie d'Orgeval qui débute, l'installation d'une centaine de bornes d'apport volontaire supplémentaires, la distribution de 6 000 composteurs individuels, le lancement d'une application déchets, ce sont plus de 60 chantiers de renouvellement de canalisations d'eau potable et d'assainissement, près de 50 millions d'euros de renouvellement et d'aménagement de voirie, 3 000 lanternes passées en LED, 40 kilomètres de cheminements cyclables, 50 bornes de recharge électrique pour véhicules, 34 villages olympiques dans les communes, 32 000 élèves qui apprennent à nager gratuitement dans nos piscines, 10 nouveaux équipements communaux mis en valeur par une fresque...

Les grands projets 2024, c'est le chantier de la passerelle reliant l'Île-aux-Dames à Limay, le 2^{ème} temps du programme "Territoire d'industrie Seine Aval", l'engagement de la Communauté urbaine sur l'institut Parasport Santé unique au monde, la finalisation du pôle gare d'Aubergenville, le premier Contrat de Ville Unique à l'échelle communautaire, un second Programme Local de l'Habitat intercommunal...

2024, ce sont aussi de nouveaux services : une direction énergie pour notamment mener à bien les grands projets de réseaux de chaleur, une offre de services aux communes pour coller au plus près de leurs attentes, un site internet refondu pour mieux répondre aux usagers, la mise en place d'une commission accessibilité.

Les contraintes toujours plus fortes qui pèseront demain sur les collectivités territoriales comme sur les EPCI sont très inquiétantes pour le maintien de notre opérationnalité mais je n'ai aucun doute sur l'ingéniosité des élus et des services de GPS&O pour éviter de faire peser sur les foyers les conséquentes pertes de recettes annoncées.

Notre enjeu en 2025 sera de poursuivre notre belle dynamique de grands projets et de continuer à garantir des services de qualité à nos habitants.

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Grille de lecture des actions de la Communauté urbaine

Les 17 objectifs de développement durable

Le présent rapport dresse le bilan des actions menées par Grand Paris Seine & Oise au cours de l'année 2024, avec un focus particulier sur les projets qui concrétisent certains objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, qui ont été déclinés à l'échelle du territoire dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Aux premiers rangs de ces actions figurent celles qui participent à :

- ▶ **L'adaptation au changement climatique ;**
- ▶ **La préservation du capital naturel ;**
- ▶ **La cohésion sociale et la solidarité territoriale ;**
- ▶ **Le développement de modes de production et de consommation durables.**

Afin de guider la lecture et la compréhension de ce bilan annuel, et de rappeler que les transitions écologiques et énergétiques irriguent nos politiques publiques, nous avons souhaité que les ODD - numérotés de 1 à 17 - constituent une grille de lecture en matière de développement durable pour l'ensemble de nos actions.

Aussi, vous retrouverez à la lecture de ces pages les différents pictogrammes promus par l'ONU pour signaler les chantiers et actions 2024 qui œuvrent en ce sens.



Les ODD, qu'est-ce que c'est ?

Les États membres de l'ONU ont adopté en septembre 2015 les principes de développement durable à mettre en œuvre d'ici 2030. Ce programme, envisagé comme universel – c'est-à-dire à appliquer à tous les pays du monde – dessine en 17 objectifs et 169 cibles une feuille de route détaillée qui couvre pratiquement toutes les questions de la société.

Ils intègrent les enjeux du développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore l'innovation industrielle...

Sommaire

Nos ambitions et moyens d'actions	7
INSTANCES COMMUNAUTAIRES	8
BUDGET	12
RESSOURCES HUMAINES	16
APPUI AUX COMMUNES	19
AMÉLIORER LA RELATION AUX USAGERS	23
Développer les services de proximité	33
MAÎTRISE DES DÉCHETS	34
CYCLE DE L'EAU	39
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	45
MOBILITÉS	50
Un cadre de vie agréable et attractif	59
DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	60
SPORTS	70
CULTURE	82
TOURISME	87
Dessiner le territoire de demain	91
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	92
POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	94
HABITAT	100
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	102



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Directeur de la publication : Cécile Zammit-Popescu

Rédaction : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Crédits photos : GPS&O • Nicolas Dubois • Juliette David • Alexandre Henriques • Andia Rayar
Gaël Vingot • Floriane Pouzol • Mairie de Mézières-sur-Seine • Shutterstock

Design graphique : cominoe.com • Impression : Imprimerie Chauveau

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE





Nos ambitions et moyens d'action

AMBITIONS

INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est l'organe exécutif de la Communauté urbaine. Il est composé de 24 élus : la Présidente, les 15 Vice-présidents et les 8 Conseillers délégués. Son rôle est de discuter et de préparer les grandes décisions et de prendre également un certain nombre de délibérations de gestion courante qui lui ont été déléguées par le Conseil communautaire.



Cécile Zammit-Popescu
Présidente



Suzanne Jaunet
1^{re} Vice-présidente
déléguée aux espaces publics
et aux relations aux communes



Sandrine Dos Santos
2^e Vice-présidente
déléguée au tourisme



Franck Fontaine
3^e Vice-président
délégué au
développement durable



Sabine Olivier
4^e Vice-présidente
déléguée au sport



Laurent Brosse
5^e Vice-président
délégué à la culture



Fabienne Devèze
6^e Vice-présidente
déléguée à l'habitat et aux
relations avec le monde
agricole



François Garay
7^e Vice-président
délégué aux politiques
contractuelles



Annette Peulvast-Bergeal
8^e Vice-présidente déléguée
à l'enseignement supérieur



Gilles Lécole
9^e Vice-président
délégué à l'eau et à
l'assainissement



Pierre-Yves Dumoulin
10^e Vice-président
délégué à l'aménagement
et au projet Eole



Pascal Poyer
11^e Vice-président
délégué aux finances



Stéphan Champagne
12^e Vice-président
délégué à la gestion
des déchets



Yann Perron
13^e Vice-président
délégué à l'axe
Seine et à l'énergie



Eddie Aït
14^e Vice-président
délégué aux
mobilités



Raphaël Cognet
15^e Vice-président
délégué au développement
économique



Maryse Di Bernardo
1^{er} Conseillère
déléguée à l'urbanisme



Michel Lebouc
2^e Conseiller
délégué aux achats et à la
commande publique



Catherine Arenou
3^e Conseillère déléguée
à la politique de la ville



Jean-Marie Ripart
4^e Conseiller délégué
aux ressources humaines



Evelyne Placet
5^e Conseillère déléguée
au foncier



Dominique Turpin
6^e Conseiller délégué
à l'éclairage public



Djamel Nedjar
7^e Conseiller délégué
au numérique



Jean-Claude Bréard
8^e Conseiller délégué
aux affaires générales

Le Bureau
 communautaire
 s'est réuni



Nombre de
 délibérations
 votées en bureau



Quelques exemples de délibérations du Bureau en 2024

- ▶ Attribution de subventions aux organismes et associations
- ▶ Soutien aux sportifs de haut niveau "ambassadeurs" du territoire dans le cadre de l'année olympique 2024
- ▶ Constitution d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres et leurs établissements pour favoriser la mutualisation
- ▶ Acquisitions foncières pour des projets communautaires

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de GPS&O est composé de 141 Conseillers communautaires représentant les 73 communes du territoire. Organe décisionnel principal de la Communauté urbaine, son rôle est de fixer les grandes orientations stratégiques et les actions à mener. Il se réunit et prend toutes les décisions importantes pour le fonctionnement comme pour le développement du territoire sous forme de délibérations soumises au vote.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE MANDATURE 2020-2026



73 communes

4 pôles urbains

45 communes rurales de moins de 2000 habitants

424 510 habitants répartis sur un territoire de 500 km² (820 habitants/km²)





6 Conseils communautaires
se sont tenus en 2024



132 délibérations votées
(entre janvier et novembre)

Composition du
Conseil communautaire
141 élus dont **70** maires

Moyenne d'âge
60 ans



Hommes
64%



Femmes
36%

Quelques exemples de grandes délibérations du Conseil communautaire

- ▶ Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance 2024-2030
- ▶ Motion d'opposition au projet de ligne nouvelle Paris-Normandie présentée par les groupes politiques Agir pour GPS&O, TCS&O, Seine et Ensemble GPS&O
- ▶ Approbation du contrat de ville 2024-2030 de la Communauté urbaine : "engagements quartiers 2030"
- ▶ Engagement de la Communauté urbaine dans le projet d'Institut du Parasport-Santé
- ▶ Élargissement de l'offre du système intégré de gestion de bibliothèques à toutes les communes de la Communauté urbaine
- ▶ Adoption de l'offre de services aux communes
- ▶ Approbation du projet sportif du territoire
- ▶ Adoption du dossier d'organisation de la viabilité hivernale
- ▶ Approbation du règlement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les Commissions

Commission Affaires générales

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives aux finances, financement externe des projets, ressources humaines, affaires juridiques, commande publique, informatique et moyens généraux.

Commission Action culturelle, sport et tourisme

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à l'action culturelle, sport et tourisme.

Commission Aménagement du territoire

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à l'aménagement, mobilité, renouvellement urbain, développement économique, Eole, transition écologique, habitat et logement.

Commission Vie quotidienne

Elle émet des avis sur les délibérations présentées en Conseil communautaire relatives à la voirie, eau, assainissement, déchets, bâtiments et équipements communautaires.

Les 4 commissions se sont réunies 6 fois en 2024 (avant chaque Conseil communautaire).

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires, présidée par la Présidente de la Communauté urbaine, est un espace de dialogue et de réflexion qui réunit les 73 maires des communes membres de GPS&O. Cette réunion s'inscrit dans la proximité afin de concerter, discuter et débattre ensemble sur les projets structurants du territoire. Elle a vocation à partager les grands enjeux communs et à dessiner des solutions opérationnelles. La Conférence des Maires permet la proactivité des maires des communes de la Communauté urbaine, discutant et agissant ensemble lors de ces réunions ponctuelles. Chaque maire peut s'exprimer pleinement et librement.

En 2024, les maires se sont réunis à 9 reprises pour débattre d'une vingtaine de sujets structurants pour le territoire, comme : la concertation sur le schéma directeur de la maîtrise de l'énergie, le règlement de voirie, la compétence Gemapi, l'offre de service aux communes, le projet sportif de territoire, la préparation de la programmation pluriannuelle d'investissement 2026-2032 ou encore le projet d'Institut Parasport-Santé...

Le Conseil de Développement (CoDev)

Composé de membres bénévoles (femmes, hommes, actifs ou retraités, qualifiés ou simples usagers du territoire), cette instance citoyenne constitue un "think tank" de la société civile qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du territoire.

En 2024, le CoDev a été saisi deux fois par la Présidente de la Communauté urbaine. Ses membres ont ainsi pu apporter aux élus un éclairage et une expertise sur les orientations majeures de GPS&O pour l'identification des bonnes pratiques et des écogestes en matière de gestion de l'eau et sur l'élaboration du 2^{ème} Programme local de l'habitat intercommunal 2025-2030.



BUDGET

Le budget 2024

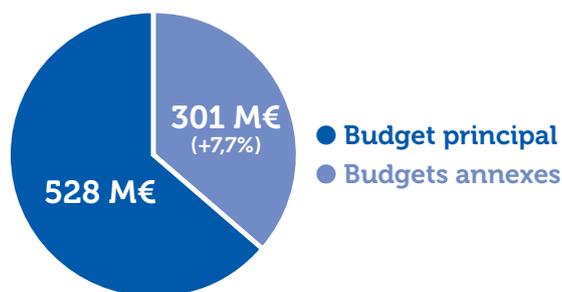
Les élus ont adopté le budget primitif de la Communauté urbaine pour l'année 2024 lors du Conseil communautaire du 4 avril 2024. Son montant consolidé s'élève à 829 M€.



Montant global du budget primitif
829 M€



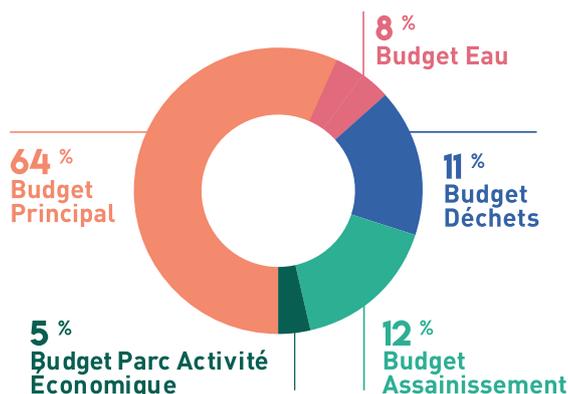
Évolution par rapport à 2023
+ 5%



En 2024, on constate une hausse des dépenses maîtrisée qui traduit la volonté de GPS&O d'investir. En effet, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 0,5% au budget général, tandis que les dépenses d'investissement augmentent de 13%, traduction d'une accélération de la politique d'investissement communautaire.

La Communauté urbaine poursuit ses efforts pour des services de proximité performants et durables, tout en développant l'attractivité du territoire. Dans un contexte où l'inflation reste forte à 2,5% et avec un taux d'intérêt soutenu attendu en 2024 à 3,5%, l'objectif est double : maîtriser les dépenses de fonctionnement et poursuivre les investissements.

RÉPARTITION DU BUDGET 2024



LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement



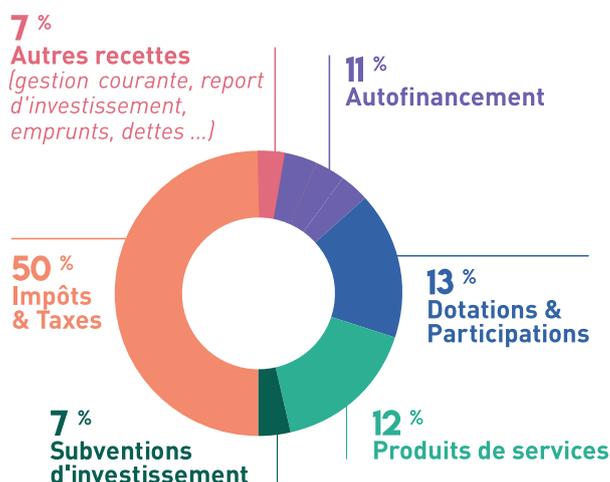
Montant global des dépenses de fonctionnement
335,6 M€



Évolution par rapport à 2023
+ 0,5%

Sources : Budget primitif 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Les recettes de fonctionnement RECETTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2024



Les dépenses d'investissement

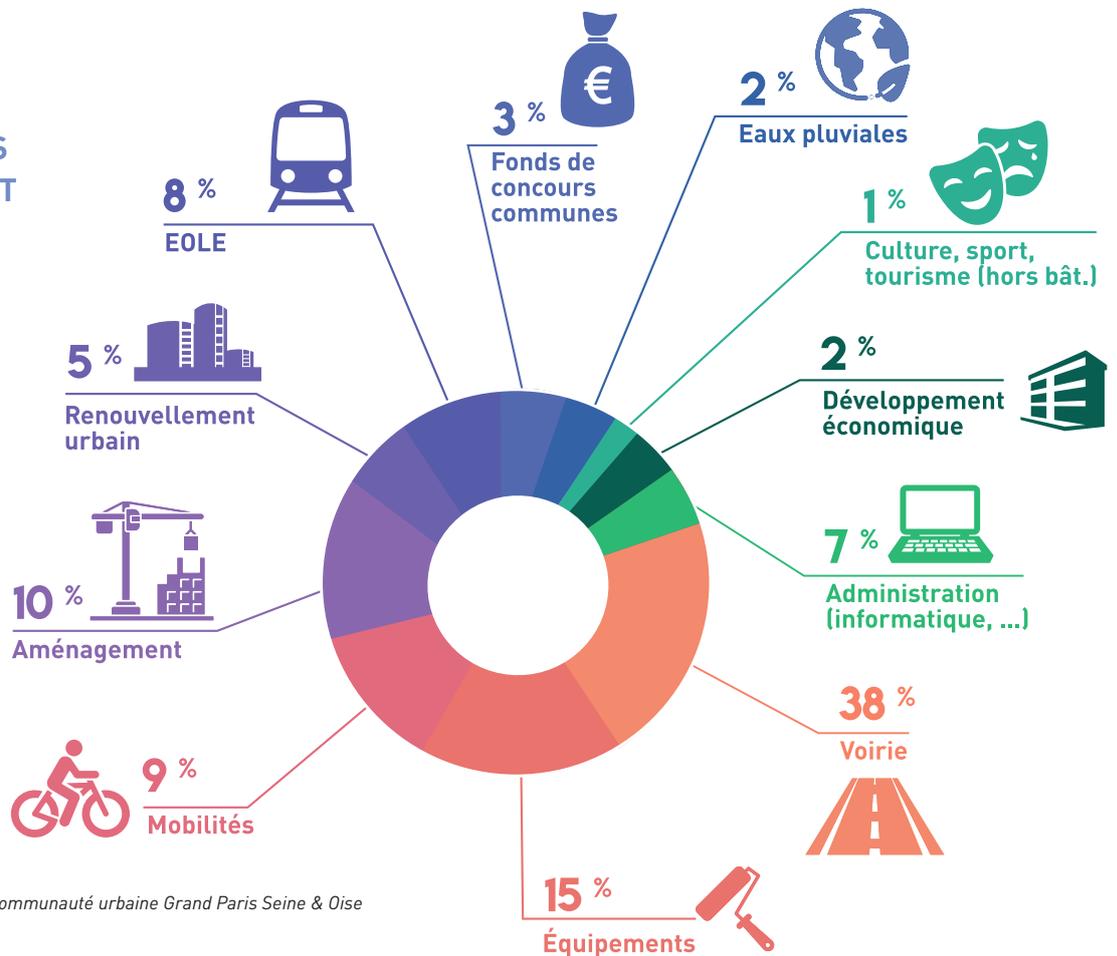
Les dépenses d'équipement prévues représentent au total 219 M€ (134 M€ du budget principal, 35,4 M€ du budget annexe eau potable, 34 M€ du budget annexe assainissement et 15,4 M€ du budget annexe déchets).

La Communauté urbaine 21111-2025-002-DE le quotidien. Les dépenses d'équipement pour l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets progressent et la voirie reste prioritaire, avec un budget de 49,2 M€. L'investissement porté par le budget principal porte essentiellement sur la mobilité, la voirie, les transports, les quartiers Eole ainsi que sur l'aménagement et le développement du territoire.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU BUDGET PRINCIPAL



Évolution par rapport à 2023
+ 13,9%



Sources : Budget primitif 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Les dépenses d'équipement

Pour ce qui concerne les équipements, les travaux de mise aux normes et de réhabilitation énergétique restent conséquents, avec l'accent mis sur les piscines. Les investissements relatifs à l'eau et aux déchets sont également importants mais sont portés par les budgets annexes.

PISCINES

- **Programmation des travaux de rénovation et début des études de maîtrise d'œuvre pour les piscines communautaires** à Meulan-en-Yvelines et à Andrésy.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Mise en conformité et rénovation des réseaux** : 8,8 M€
- **Rénovation des stations d'épuration** : Rosny-sur-Seine, Limay, Morainvilliers, Aubergenville, Les Mureaux, Juziers, Nézel, Guitrancourt, Saint-Martin-la-Garenne et Verneuil-sur-Seine.

DÉCHETS

- **Travaux dans les déchèteries** : Orgeval, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Les Closeaux à Mantes-la-Jolie.
- **Création d'un comptoir du réemploi** aux Mureaux

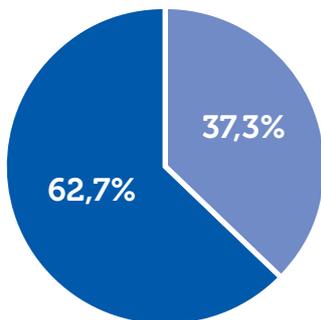
VOIRIE

- **Développement communal et communautaire** : 16,5 M€
- **Renouvellement des voiries existantes** : 17 M€
- **Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore** : 10,3 M€
- **Ouvrages d'art** : 5,4 M€

LES BUDGETS ANNEXES



Évolution par rapport à 2023
+ 3,6%



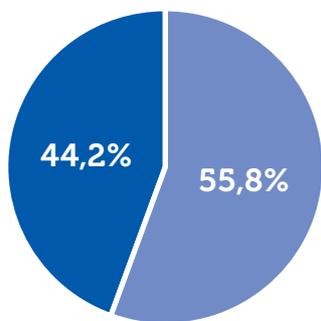
- Part investissement
- Part fonctionnement

Budget eau

Une réforme nationale des redevances dont l'objectif est d'encourager les collectivités à améliorer l'efficacité de leurs réseaux va rendre nécessaire de lourds investissements au cours des prochaines années. Ce contexte de dépenses a été anticipé par GPS&O, qui a déjà un réseau d'excellente qualité et a versé une subvention d'investissement exceptionnelle, issue du budget principal, de 26,4 M€ fin 2023. En 2024, le budget de renouvellement des réseaux a augmenté avec pour objectif le financement de renouvellement des réseaux, de sécurisation de l'approvisionnement en eau et d'amélioration de la qualité de l'eau (décarbonatation).



Évolution par rapport à 2023
- 7,5%



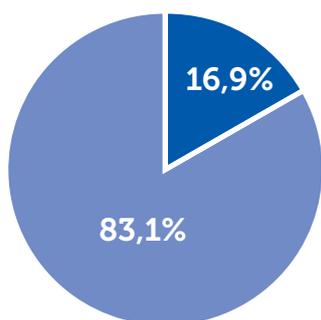
- Part investissement
- Part fonctionnement

Budget assainissement

Concernant l'assainissement, GPS&O maintient un bon niveau d'investissement mais avec une inflation qui pèse sur l'évolution des dépenses alors que les recettes n'évoluent pas dans la même proportion. Les principaux postes de dépenses programmés en 2024 concernent : le chantier de dévoiement des réseaux du Tram 13, la réhabilitation et le renouvellement du système de collecte, la création de bassins de stockage, l'extension des réseaux et des travaux sur les stations d'épuration.



Évolution par rapport à 2023
+ 17%



- Part investissement
- Part fonctionnement

Budget déchets

L'harmonisation des taux et des niveaux de services pour la collecte des déchets mise en place en 2024 répond à une obligation légale et un objectif d'équité territoriale. Elle s'opère dans un contexte d'augmentation des coûts dus à l'inflation et à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes. Il s'agit également d'améliorer les performances du tri et la réduction des déchets par la sensibilisation de tous les acteurs et, par ailleurs, de maintenir l'équilibre de ce budget pour qu'il ne pèse pas davantage sur le budget principal (contribution à hauteur de 8 M€).

Au programme des investissements prioritaires : la rénovation des déchèteries, le renouvellement des bacs de collecte, la création de points d'apport volontaire, le recrutement de personnel pour la réduction des déchets et le contrôle des collectes.

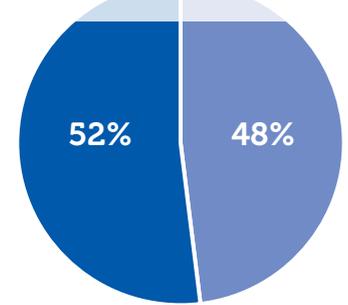
Budget parcs d'activités économiques

Doté de 12 M€, ce budget retrace les opérations d'acquisitions foncières, de viabilisation des parcelles et de ventes de celles-ci sur les 5 parcs d'activités communautaires situés dans les communes de Buchelay, Morainvilliers, Les Mureaux, Limay, Gargenville. L'enjeu : améliorer l'attractivité du territoire, répondre aux besoins immédiats d'investissement des entreprises, créer des emplois.



Évolution par rapport à 2023
+ 11%

- Part investissement
- Part fonctionnement



L'essentiel à retenir

Le budget de l'année 2024 s'inscrit entre lutte contre l'inflation et volonté d'accélérer la politique d'investissement.

Les efforts d'investissements portent notamment sur le déploiement des services de proximité performants et durables et sur le renforcement de l'attractivité de notre territoire.

Le budget présente une augmentation mesurée, qui se veut maîtrisée pour les dépenses de fonctionnement et ambitieuse pour les dépenses d'investissement.

10 projets phares de 2024

SPORT

- ▶ **Le SNI à Mantes-la-Jolie** a connu la rénovation de son bassin avant les JO, en attendant la reconstruction des bâtiments. **6,5 M€ TTC** sont prévus sur celle-ci, pour une livraison en 2025. Coût total prévisionnel du projet : **14,8 M€ TTC**.

CULTURE

- ▶ En 2024 sont finalisées les études de réhabilitation et modernisation du Théâtre de La Nacelle, avant travaux en 2025.

EOLE

- ▶ À l'automne 2024 a eu lieu l'inauguration du pôle d'échange multimodal d'Aubergenville. Coût total du projet : **6,1 M€ TTC**.

RENOUVELLEMENT URBAIN

- ▶ Les travaux sur le projet de renouvellement urbain de Carrières-sous-Poissy se poursuivent. Coût total du projet : **5,5 M€ TTC**.

HANDICAP, SANTÉ, SPORT

- ▶ En 2024, le Bureau communautaire a validé sa participation au projet de l'IPS à hauteur de **19 M€**.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- ▶ Le programme d'extension et d'amélioration des aires d'accueil de Buchelay et Vernouillet a été finalisé. Coût total du projet : **4,1 M€ TTC**.

VOIRIE

- ▶ Le programme d'aménagement et de renouvellement des voiries aura été ambitieux pour 2024 : **49,2 M€ TTC**.

DÉCHETS

- ▶ Déploiement des points d'apport volontaire de verre : **1 M€**.

MOBILITÉS

- ▶ Poursuite du programme schéma directeur cyclable : **1,1 M€ TTC**.
- ▶ Début des travaux de dévoiement des réseaux d'eau et d'assainissement sur le tracé du Tram 13 (**1,7 M€ TTC sur 2024**).



"La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la poursuite de nos investissements en 2024 marque l'atteinte d'une certaine maturité pour notre Communauté urbaine. En dépit du contexte d'inflation, à 2,5%, nous continuons à déployer nos investissements dans des projets structurants pour le territoire, qui en doperont l'attractivité et doivent contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en consolidant toujours davantage notre offre de services de proximité, plus performante, plus durable."

Pascal Poyer
Vice-président délégué aux finances

RESSOURCES HUMAINES

Des moyens humains pour agir

L'amélioration de la qualité de service auprès des communes et habitants du territoire passe par la diversification et la recherche de nouvelles compétences au sein des effectifs de la Communauté urbaine. Aussi, depuis 2022, des actions ont été entreprises pour attirer et fidéliser de nouveaux talents. La marque employeur GPS&O s'installe avec des équipes qui apportent en ex-

pertise, qui augmentent leur capacité à faire, tout en restant au service des communes et en co-construisant avec elles les projets du territoire.

Cette politique continue de porter ses fruits en 2024 avec une stabilisation des effectifs et un recrutement accru.



Evolution du nombre d'agents permanents ces dernières années



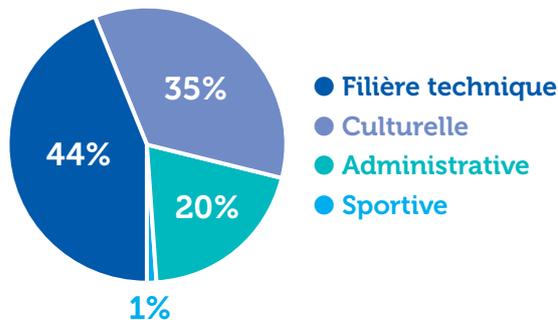
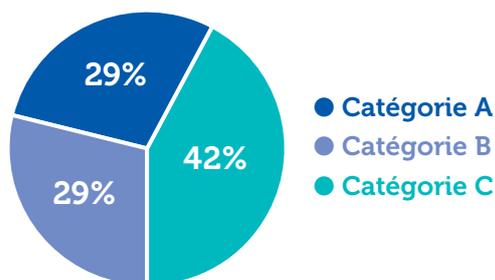
Qui sont nos agents ?

Moyenne d'âge
48 ans



60% des postes de cadre
50% des postes de direction occupés par une femme

Répartition des effectifs



GPS&O souhaite la bienvenue à bord à ses nouveaux agents !

Des matinées d'accueil des nouveaux arrivants sont organisées plusieurs fois par an afin de leur présenter la structure.



146 nouveaux agents accueillis en 2024 dont

114
non titulaires

32
titulaires



84
Hommes



62
Femmes



“Cette année, notre volonté d’attractivité et de fidélisation des agents de la Communauté urbaine s’est traduite de façon concrète avec une baisse du taux de vacance et un effectif qui a progressé de 68 postes permanents pourvus en un an. Autant de talents et de compétences nouvelles au service du territoire et de ses habitants.”

Jean-Marie Ripart
Conseiller délégué aux ressources humaines

Création d'une direction **Énergies**

Un nouveau périmètre d'action au service de la performance et de l'indépendance énergétique



À l'heure où les territoires doivent faire face à des enjeux de transition climatique et d'indépendance énergétique de plus en plus pressants, la Communauté urbaine a souhaité renforcer son organisation autour des sujets de maîtrise et de transition énergétique. Dans cette perspective, une direction Énergies a été créée au sein de la DGA Vie Quotidienne.

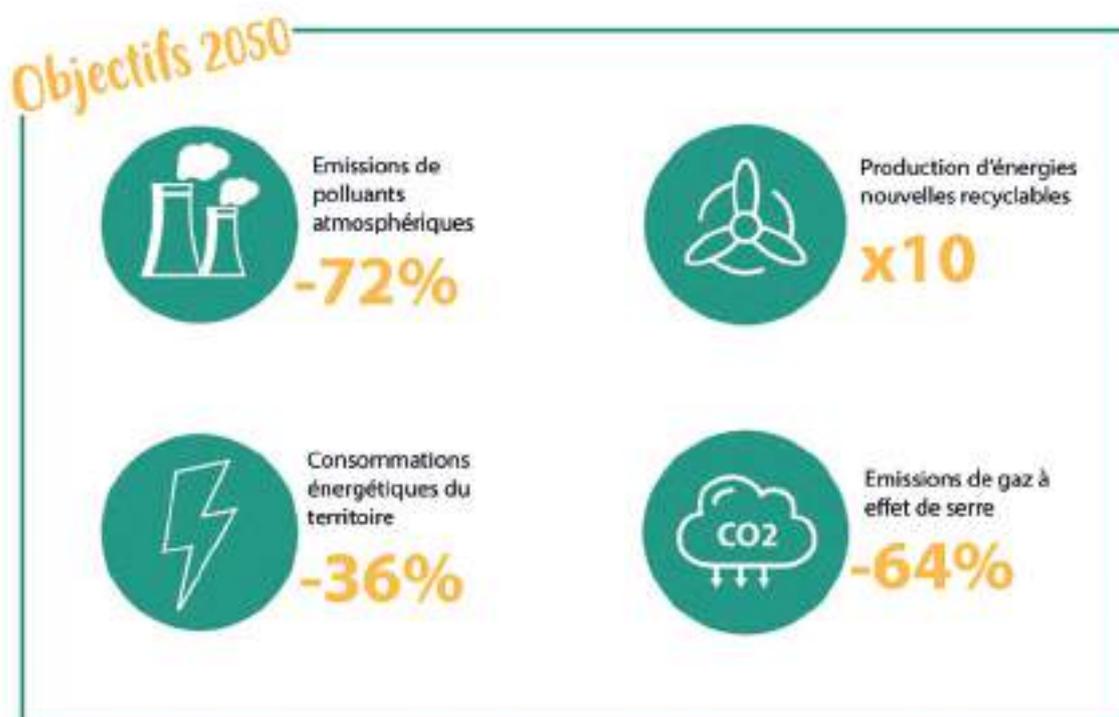
Adopté en 2020, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) définit les orientations et objectifs de la Communauté urbaine en matière de transition énergétique et de déploiement d'énergies renouvelables. Responsable de sa mise en œuvre, la direction Énergies est chargée de rechercher une certaine indépendance du territoire en matière énergétique. À cet effet, elle joue un rôle de veille technologique et de conseil afin de proposer des évolutions techniques pertinentes au regard des enjeux identifiés pour le territoire.

Parmi les défis à relever au cours des prochaines années : le développement et l'exploitation des réseaux de chaleur. Ces derniers constituent le principal levier pour mobiliser massivement certains gisements d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), telles que le bois énergie, la géothermie, la chaleur fatale ou la valorisation énergétique des déchets, pour décarboner le chauffage dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Le déploiement des énergies renouvelables sera également au cœur de la stratégie poursuivie par GPS&O, avec le développement de projets d'implantation sur les fonciers de la Communauté urbaine, mais aussi la coopération avec les entreprises et les communes du territoire pour le développement des EnR.

Enfin, la direction Énergies est chargée de l'optimisation des consommations du patrimoine communautaire, le suivi des performances énergétiques. Elle apportera notamment son expertise sur les projets de rénovations énergétiques des bâtiments communautaires.

Ces missions seront complétées par des fonctions plus transversales de coordination et d'animation à destination des particuliers et des communes (animations, opérations de sensibilisation...).



APPUI AUX COMMUNES

Offre de services aux communes

Un catalogue à la carte entre mutualisation et complémentarité



Déjà affirmés dans son Pacte de gouvernance et son Projet de territoire, la complémentarité et l'appui auprès des communes membres sont des principes intrinsèques fondateurs de Grand Paris Seine & Oise. En 2024, la collaboration avec et entre les communes se renforce encore grâce au déploiement d'une offre de services aux communes. À la clé : un catalogue de services concrets et opérationnels.

Les 3 objectifs de l'offre de services aux communes

- ▶ Apporter un appui aux communes, notamment en ingénierie et plus particulièrement dans des domaines d'expertise de la Communauté urbaine pouvant intéresser les communes dans l'exercice de compétences municipales.
- ▶ Favoriser les coopérations de la Communauté urbaine avec les communes ainsi qu'entre les communes.
- ▶ Optimiser les ressources, générer des économies d'échelle, améliorer le service rendu en veillant à la maîtrise de la dépense publique.

Une offre à la carte

L'offre de services de la Communauté urbaine est construite pour que les communes puissent mobiliser – facilement et rapidement – tout ou partie du catalogue selon leurs besoins et leurs spécificités locales.

Tout l'exercice de l'année 2024 a été de structurer et de renforcer l'offre existante en proposant de nouveaux services (+17 nouveaux services), en faisant coïncider l'expertise mutualisable de la Communauté urbaine et des besoins des communes.

Catégories



Information et mise en réseau
5 SERVICES



Mise à disposition de services numériques et logiciels
8 SERVICES



Mutualisation des achats
2 SERVICES



Services en matière de ressources humaines
3 SERVICES



Services en matière d'urbanisme
2 SERVICES



Autres expertises et services
7 SERVICES

Pourvu au total d'une trentaine de services en 2024, le catalogue est constitué de 3 niveaux qui déterminent les modalités administratives et financières d'utilisation.

Les services en un coup d'œil

Niveau 1 GRATUIT

► 21 services dont :

- 11 nouveaux services
- 4 services renforcés en 2024

Niveau 2 AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE

► 8 services dont :

- 6 nouveaux
- 3 pour lesquels la Communauté urbaine assure la coordination gratuite

Niveau 3 SERVICE COMMUN

► 1 service :

- Service ADS en charge de l'instruction des Autorisations Droits des Sols

Une démarche d'amélioration continue

L'offre de services est par nature évolutive et en permanente adéquation aux besoins des communes. L'adaptation des services proposés et le déploiement de nouveaux services tiendront compte de l'expression de ces besoins ainsi que de la capacité des services communautaires à y répondre de manière satisfaisante.

Un bilan annuel sera réalisé, mesurant notamment l'utilisation des différents services, le taux de satisfaction des demandes et le volume d'activité.

Mutualisation des achats

Les communes et la Communauté urbaine s'organisent

Lancé en 2024, le réseau achat de GPS&O regroupe des professionnels en charge de l'achat et de la commande publique au sein des communes du territoire, afin de favoriser la collaboration au travers de projets communs et de rechercher la performance de l'achat.

Fruit d'une collaboration étroite entre les communes et GPS&O, un groupement de commande permanent a été mis en place en 2024. Il vise à renforcer la performance des achats en permettant des économies d'échelle et en mutualisant les procédures de passation des marchés tout en sécurisant l'acte d'achat.

Les communes et leurs établissements (CCAS, caisses des écoles...) peuvent bénéficier très simplement de ce groupement de commandes : une délibération unique approuvant la convention cadre leur permet d'en être membre. En y adhérant, chaque membre reste libre de s'engager ou non dans toute procédure de passation de marché proposée par la Communauté urbaine ou une commune membre.

Dans cette même dynamique, GPS&O ouvre sa convention de partenariat avec l'UGAP, centrale d'achat des collectivités locales, à toutes les communes membres de la Communauté urbaine afin qu'elles puissent bénéficier des taux d'intermédiation plus bas négociés sur certains achats.



"Grâce aux économies d'échelle réalisées par la mutualisation des achats, les communes membres peuvent optimiser leur budget de fonctionnement. Le groupement de commande permet d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses sur divers types de prestations. C'est un dispositif innovant qui va contribuer à une gestion plus efficace."

Michel Lebouc

Conseiller délégué aux achats et à la commande publique

Fonds de concours

Pour un développement équilibré et solidaire de la Communauté urbaine

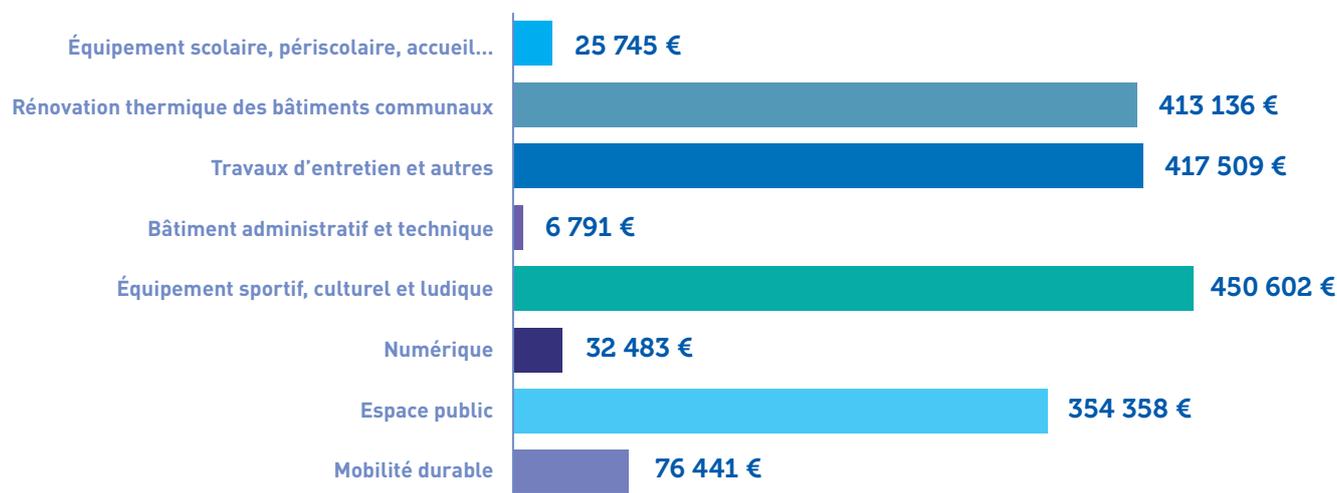
La Communauté urbaine a réactivé en 2022 les fonds de concours qui permettent d'apporter un soutien pour contribuer aux financements des projets d'investissements et d'équipements des petites communes et villages du territoire. Sur la période 2022-2026, GPS&O consacre une enveloppe de 8 525 000€ aux financements des projets d'investissements et d'équipements des 52 communes du territoire de moins de 5 000 habitants.

Pour la session 2024, à l'issue du Conseil communautaire du 4 avril, 34 communes* bénéficient du fonds de concours communautaire pour une enveloppe globale

de 1,8 M€ représentant un coût total de projets de 6,8 M€.

On note une augmentation de 20% du nombre de dossiers présentés cette année. Les communes sollicitent principalement le fonds de concours pour des travaux d'équipements sportifs et ludiques (25% de l'enveloppe totale), des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux (23%) et des travaux d'entretien et autres (23%), souvent en complément des financements de l'État, de la Région et du Département.

Répartition des fonds de concours par thématiques concernées



Première pierre pour le cabinet médical de Mézières-sur-Seine, en présence de Cécile Zammit-Popescu, Présidente de GPS&O, et du Maire de la commune, Franck Fontaine. Ce projet a bénéficié d'une aide de 350 000 € de la part de GPS&O dans le cadre du fonds de concours s'adressant aux communes du territoire de moins de 5 000 habitants.



Inauguration de la halle festive de Chapet le 7 septembre 2024 ; projet soutenu par GPS&O à hauteur de 175 000 €.

* Liste des 34 communes bénéficiaires : Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Ecquevilly, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Goussonville, Guernes, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Lainville-en-Vexin, Le Tertre-Saint-Denis, Montalet-le-Bois, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Porcheville, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine, Vert.



Focus territorial

Inauguration d'aménagements à Tessancourt-sur-Aubette le 20 octobre 2024

- ▶ Aménagement de la mairie avec extension pour l'accueil des usagers et mise en conformité PMR
- ▶ Création d'une nouvelle salle de conseil municipal dans un bâtiment annexe de la mairie
- ▶ Mise en place d'un système d'éclairage sur le terrain de tennis et le boulodrome de la commune
- ▶ Rénovation énergétique d'un bâtiment communal



Ces projets ont bénéficié d'une aide de 107 000 € de la part de GPS&O.

Lancement du portail des subventions

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise joue un rôle important sur le territoire pour faciliter la connaissance et l'accès aux financements afin d'assurer la réussite des projets communaux et communautaires. Elle a donc décidé de mettre en place un portail dédié aux subventions et financements externes pour les 73 communes.

Ces dernières **disposent ainsi d'un outil de connaissance des financements existants** grâce à :

- ▶ **Une veille** mise à jour régulièrement sur les appels à projets et événements en partenariat avec les financeurs, notamment l'État (sous-préfectures, ANCT, DDT...);

- ▶ **Un moteur de recherche** thématique complété par une présentation de chaque financeur ;
- ▶ **Une projéthèque** des projets communaux et communautaires avec leur plan de financement pour insuffler une culture des subventions et améliorer la performance des services ;
- ▶ **Une boîte à outils** associée aux procédures en matière de subventions ;
- ▶ **Des outils d'ingénierie** pour les aider à construire leurs projets.



"Au travers de ce portail de subventions, la Communauté urbaine a souhaité créer un outil qui recense l'ensemble des financements avec une mise à jour régulière ainsi qu'une boîte à outil pour aider au dépôt des dossiers de subventions. Notre volonté est de partager nos savoirs-faire avec les 73 communes composant notre intercommunalité. S'il est collaboratif, notre projet peut aussi être inspirant pour d'autres territoires."

François Garay

Vice-président délégué aux politiques contractuelles

AMÉLIORER LA RELATION AUX USAGERS

Grand Paris Seine & Oise cherche à faciliter le parcours de l'utilisateur en offrant des réponses rapides et pertinentes, quelle que soit la porte d'entrée : physique, téléphonique, papier ou numérique. Pour fluidifier les circuits de réponses, les communes et la Communauté urbaine engagent un travail partenarial qui s'appuie sur l'élaboration d'outils partagés.

L'atteinte d'une qualité optimale d'accueil du public passe par une démarche d'information et de formation, de partage des outils et référentiels, y compris avec les agents d'accueil des communes du territoire.

Ainsi, un travail partenarial a été engagé entre les communes et la Communauté urbaine pour assurer un accueil de qualité et améliorer les réponses et la satisfaction des usagers quel que soit le point d'entrée (communes / GPS&O). En effet, l'utilisateur n'a pas toujours la connaissance de la répartition des compétences et son premier réflexe est souvent de s'adresser à la mairie de son domicile.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et vise à :

- ▶ Créer un réseau des personnels d'accueil sur le territoire alimenté par les besoins des membres du groupe ;
- ▶ Donner les ressources aux agents d'accueil des communes et de GPS&O pour disposer d'informations fiables quel que soit le domaine de compétences ;
- ▶ Proposer des formations collectives aux agents d'accueil.

Au 1^{er} semestre 2024, le réseau s'est réuni 4 fois avec les communes volontaires actuellement membres du réseau.

Bilan de l'accueil du public en 2024

L'accueil téléphonique a été le service le plus sollicité par les habitants et les professionnels du territoire avec près de 24 000 appels traités entre juillet 2023 et juillet 2024, soit 14% de plus que l'année passée.

24 000 appels c'est plus de 90 appels traités par jour !

On peut aussi noter une forte augmentation des accueils physiques. Les usagers qui se déplacent, particuliers pour près de 70 % d'entre eux, se tournent notamment vers les guichets de la Communauté urbaine pour des questions relatives aux demandes de logements sociaux.



+ de 10 500 usagers
accueillis sur site



Le site d'accueil de Magnanville a fait peau neuve !



Parmi les sites de la Communauté urbaine, ce site administratif est celui qui reçoit le plus de public à l'année, notamment pour l'accueil des demandeurs de logement social. Une restructuration complète de l'accueil a été pensée afin d'apporter aux usagers un espace fonctionnel, agréable, adapté aux besoins et sécurisé pour les agents. Le site a pu rouvrir en octobre 2024.

Des services en ligne qui ont le vent en poupe

De plus en plus de démarches administratives se font de manière dématérialisée. La Communauté urbaine développe des démarches en ligne pour répondre plus efficacement et plus simplement aux demandes des habitants. Ce fonctionnement concerne une quinzaine de télé-services ou formulaires rendus accessibles 24h/24 et 7j/7 sur tous les supports numériques. Une quinzaine d'autres services en ligne sont proposés en fonction d'évènements ponctuels organisés par les équipes de la Communauté urbaine.



+ de 50 000 démarches en ligne

(entre juillet 2023 et juillet 2024)

**Soit une hausse de 30 %
des démarches en ligne transmises**

Quelles thématiques ?

- ▶ **Déchets (67% des démarches)** : demande de bac, demande d'accès en déchèterie, dépôt exceptionnel en déchèterie, commande de composteur.
- ▶ **Eau potable et assainissement** : accès aux numéros d'appel d'urgence, avis sur la conception d'un dispositif d'assainissement, contrôle obligatoire dans le cadre d'une vente, visite obligatoire de suivi des travaux, autorisation de rejet des eaux non domestiques, création de branchement/raccordement.
- ▶ **Culture** : accès à l'agenda des sorties, inscriptions et billetterie en ligne pour certains spectacles et évènements.
- ▶ **Sport** : inscription aux activités aquatiques, demande de remboursement des activités aquatiques.

Les usagers au cœur de la refonte du site web officiel gpseo.fr



Depuis juin 2024, le site web de Grand Paris Seine & Oise s'est métamorphosé. Outre un graphisme plus moderne et adapté aux usages actuels, c'est l'intention de placer les usagers au cœur du projet qui a guidé la refonte éditoriale et ergonomique du site.

À la clé :

- ▶ **des parcours de navigation pensés par cibles** (habitants du territoire, professionnels y travaillant ou souhaitant s'y implanter, mais aussi associations et partenaires ...);
- ▶ **un accès plus facile et plus rapide** aux informations, services et démarches utiles.

Conçu comme un portail d'information et de services, gpseo.fr fait désormais la part belle aux questions du quotidien, aux fiches pratiques mais aussi aux décryptages pour guider les usagers vers une meilleure compréhension du périmètre d'action de GPS&O et des opérations menées dans les communes au titre de ses compétences.

Parmi les nouveautés proposées, on retrouve dès la page d'accueil :

- ▶ **Un menu d'accès aux principaux services déployés par la Communauté urbaine** pour faciliter les démarches du quotidien (collectes de déchets, raccordements d'assainissement, demandes d'urbanisme, travaux de voirie, inscriptions piscines, appui à l'entrepreneuriat, ...);

- ▶ **Une nouvelle rubrique "Nos actions"** qui présente les feuilles de route et projets portés par les élus et les actions concrètes qui se traduisent sur le territoire ;
- ▶ **Une cartographie des 73 communes** regroupant les informations pratiques : coordonnées des mairies, présentation des communes, liste des élus communautaires avec leur fonction, délibérations, modalités de gestion de l'eau, des déchets et des services d'urbanisme, ... ;
- ▶ **Les coordonnées et infos pratiques des services et équipements communautaires** (déchèteries, antennes logement, hôtels d'entreprises, piscines, parcs de stationnement, pistes cyclables, ...);
- ▶ **Un agenda des sorties culturelles et sportives repensé** pour une recherche plus intuitive des événements proposés sur le territoire.



"2024 a vu naître une évolution majeure du site internet de Grand Paris Seine & Oise. Le portail Gpseo.fr marque une nouvelle étape dans l'évolution de nos services

numériques. Plus accessible, il constitue un nouveau moyen de faciliter les échanges, au plus proche de nos habitants et de nos collectivités et un rendez-vous incontournable pour l'utilisateur qui cherche à s'informer sur ce qui se passe près de chez lui."

Djamel Nedjar
Conseiller délégué au numérique

Œuvrer à la mise en accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous... La Communauté urbaine GPS&O y travaille. Le 17 septembre 2024 s'est tenue la première réunion de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

Cette Commission est chargée d'établir un constat de l'état d'accessibilité du territoire et d'engager une réflexion pour améliorer les conditions de déplacement et d'accès aux services de la Communauté urbaine.

C'est une instance de concertation et d'échanges avec les associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap (handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique) ainsi que les personnes âgées, les usagers et habitants du territoire.

Elle est composée comme suit de :

- ▶ 5 membres représentants de GPS&O, dont le Président de la commission
- ▶ 3 membres représentants des associations ou organismes représentant des personnes atteintes de handicap et des personnes âgées
- ▶ 2 membres représentants des acteurs économiques
- ▶ 1 membre représentant les autres usagers du territoire intercommunal

Ce groupe d'experts pilote un véritable observatoire local de la mise en accessibilité du territoire.

Ses missions :

- ▶ Dresser le constat de l'état d'accessibilité sur le territoire
- ▶ Organiser le recensement de l'offre de logements accessibles

- ▶ Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) de la Communauté urbaine et leur niveau d'accessibilité
- ▶ Faire toute proposition utile à l'amélioration des conditions d'accès ou d'usage de ces équipements et services communautaires
- ▶ Établir un rapport annuel

La Commission exerce ses missions dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine (aménagement, voirie, déchets, culture et sport, mobilité) et selon le cap fixé par le schéma directeur d'accessibilité (SDA) de 2016. La création de cette CIA est complémentaire des Commissions communales créées dans les communes de plus de 5000 habitants.

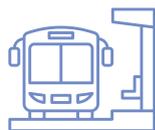
Ainsi tout projet de développement communal ou de renouvellement est réalisé en prenant en compte la nécessité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). La Commission intercommunale n'intervient que sur le patrimoine communautaire.

Si elle n'a pas de pouvoir décisionnel, la Commission veut contribuer par son diagnostic à la prise en compte de tous les handicaps, ainsi qu'à des propositions pour mettre en place les adaptations spécifiques nécessaires afin de répondre aux obligations légales. Cette mission doit s'effectuer en coordination avec les autorités organisatrices de transports et les centres techniques chargés de mettre en œuvre l'aménagement de la voirie et des espaces publics.



La Commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie le 17 septembre 2024 à Aubergenville, sous la présidence d'Hervé Charnallet.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ



Programme de mise aux normes
des arrêts de bus :

885 arrêts accessibles,

soit **49%** (65 réalisés en 2024)

1,3 M€ en 2024 (études et travaux)



Travaux exécutés en 2023 dans
le cadre de la PPI voirie 2023 :

122 opérations de mise
en accessibilité



Nombre de gares accessibles

Sur les 25 gares du territoire, **11** sont inscrites
au schéma directeur d'accessibilité d'IDFM

9 gares sont désormais accessibles :

Achères-Ville, Poissy, Vernouillet-Verneuil, Les Clairières
de Verneuil, Mantes-la-Jolie, Conflans-Fin-d'Oise et
Conflans-Sainte-Honorine, Villennes-sur-Seine,
Aubergenville (déclaration en cours)

2 gares en phase d'étude pour mise en accessibilité
par la SNCF : Les Mureaux et Épône-Mézières



Collecte des déchets
en points d'apport volontaire

Depuis 2020, l'ensemble des bornes
aériennes de verre et d'emballages
déployées sont accessibles au PMR (hors
considération du chemin d'accès)

Réhabilitation progressive des bornes
aériennes non réglementaires et mise en
accessibilité du cheminement de voirie
des bornes enterrées



Accessibilité des Etablissements
recevant du public (ERP) sur
les 19 bâtiments communautaires :

7 bâtiments accessibles

7 bâtiments partiellement accessibles
(travaux en cours)



4 programmes de travaux de
réhabilitation ambitieux en 2024-2025 :

Piscine à Andrésy

Piscine à Meulan-en-Yvelines

Théâtre de La Nacelle
à Aubergenville

Stade nautique international
à Mantes-la-Jolie



"GPS&O n'a pas attendu la mise en action de la commission pour inclure l'accessibilité dans ses priorités. Depuis plusieurs années, tous les programmes d'équipement sont conçus ou mis aux normes. Un seul exemple : 228 arrêts de bus ont été adaptés ces trois dernières années. Il faut terminer ce travail et le compléter avec un calendrier prévisionnel de mise en œuvre."

Hervé Charnallet

Président de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

Mettre en œuvre la réorganisation des Centres techniques communautaires



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté urbaine a réorganisé les Centres Techniques Communautaires (CTC) de son territoire, afin d'harmoniser et d'optimiser les missions de proximité de ses équipes : voirie, propreté, entretien des espaces verts et de l'éclairage public.

Répartis en 8 CTC, les périmètres ont été définis sur la base de plusieurs critères : les linéaires de voirie, le nombre d'habitants et les contraintes géographiques (notamment en cas de franchissement de Seine).

De nouvelles acquisitions foncières pour répondre à la réorganisation des CTC

En 2024, la Communauté urbaine a fait l'acquisition de terrains, destinés à accueillir de nouveaux centres techniques à Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux, Buchelay et Limay.

Ces nouvelles installations, plus sécurisées et aux normes, amélioreront le service rendu et les conditions de travail des agents concernés et permettront d'organiser les différents sites efficacement en termes de flux humains et logistiques.

CTC des Mureaux

- ▶ **Superficie totale** : 5200 m² dont
 - 560 m² de locaux administratifs (bureaux, salles de réunion, sanitaires et vestiaires, réfectoires)
 - 1600 m² dédiés à la logistique (stockage matériels et outils) et stationnement de véhicules techniques
 - 1300 m² de stationnements extérieurs.
- ▶ **Date d'acquisition** : 12 mars 2024
- ▶ **Coût de l'acquisition** : 2,2 M€ TTC
- ▶ **Adresse** : 4, rue Niepce, 78130 Les Mureaux
- ▶ **Effectifs à terme** : 55 agents dont 15 administratifs.

CTC de Limay

- ▶ **Superficie totale** : 11600 m² dont
 - 4000 m² d'entrepôt
 - 480 m² administratifs (bureaux, salles de réunion, sanitaires et vestiaires, réfectoires)
 - 725 m² dédiés à la logistique (stockages matériels et outils) et stationnement de véhicules techniques
 - 1100 m² de stationnement extérieur.
- ▶ **Date d'acquisition** : 2 juillet 2024
- ▶ **Coût de l'acquisition** : 3,48 M€ TTC
- ▶ **Adresse** : 2, rue Charles Tellier, 78520 Limay
- ▶ **Effectifs à terme** : 40 agents dont 15 administratifs.



CTC de Meulan-en-Yvelines

- ▶ **Superficie totale** : 3050 m²
dont
 - 220 m² d'espaces administratifs (accueil, bureaux, salle de réunion...)
 - 133 m² locaux du personnel (vestiaires et réfectoire)
 - 110 m² d'espace de stockage
 - 995 m² de surfaces extérieures
- ▶ **Date d'acquisition** : 24 novembre 2022
- ▶ **Coût de l'acquisition** : 1 euro
- ▶ **Adresse** : 4, rue du Stade 78250 Meulan-en-Yvelines
- ▶ **Effectifs à terme** : 34 agents

Début de travaux pour la construction du nouveau Centre technique de Meulan-en-Yvelines

Le CTC de Meulan-en-Yvelines gère les activités de voirie, de propreté manuelle et mécanique, d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public pour les communes de Brueil-en-Vexin, Évecquemont, Gailon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Mézy-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Sailly, Tessancourt-sur-Aubette et Vaux-sur-Seine.

L'opération portée par la Communauté urbaine comprend la démolition de certains ensembles bâtis, et la restructuration d'autres bâtiments afin d'héberger des espaces administratifs, collectifs, de restauration, de stockages intérieurs et extérieurs et du stationnement. GPS&O a privilégié pour ce projet la dimension environnementale, notamment en ce qui concerne la gestion de l'énergie, de l'isolation et de l'éclairage du futur site.

Spécificités des installations :

- ▶ Installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- ▶ 4 places de stationnement avec recharges pour véhicules électriques
- ▶ Chantier éco-responsable
- ▶ Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment administratif
- ▶ Plantation de 4 arbres (pour 2 abattus)
- ▶ Parking végétalisé
- ▶ Aire de stockage de sel d'hivernage
- ▶ Aire de lavage semi-pro de véhicules professionnels

Les travaux, qui débuteront au mois de décembre 2024, représentent un investissement de 2,9 M€ TTC (subvention de 692 400 €HT de la Région Île-de-France). La mise en service de l'équipement est prévue pour fin 2026.



"La Communauté urbaine a décidé d'acquérir progressivement les locaux accueillant les centres techniques communautaires. Cette orientation de la politique d'acquisition foncière témoigne d'une véritable stratégie patrimoniale qui a pour objectif de consolider l'efficacité des services techniques au service du territoire."

Jean-Claude Bréard

Conseiller délégué aux affaires générales



GRAND PROJET



Ligne Nouvelle Paris Normandie : GPS&O fer de lance de la résistance

La Communauté urbaine GPS&O est farouchement opposée au projet de nouvelle ligne ferroviaire Paris-Normandie (LNPN). Les élus de Grand Paris Seine & Oise sont entrés en résistance contre le tracé de ce projet ferroviaire national piloté par l'Etat qui prévoit de rallier plus rapidement Le Havre à Paris.

Un projet au coût pharaonique pour zéro bénéfice sur le territoire

Outre le coût pharaonique d'un projet au résultat anecdotique (10 à 15 milliards € pour seulement 10 minutes de gain de temps de trajet), la Communauté urbaine

déplore l'absence d'étude préalable des besoins et le manque total de transparence lors de la préfiguration du projet, laissant les élus locaux sans visibilité sur les opportunités mais surtout sur les désavantages de ce projet.

Abandonné par 3 fois (en 2004, 2010 et 2012) - notamment pour son absence de rentabilité - ce projet a été pensé exclusivement au bénéfice de la Normandie sans information claire sur l'évolution du tracé ni de ses impacts sur le territoire. Alors que son coût serait assumé par l'ensemble des contribuables, les habitants de GPS&O n'en subiraient que les nuisances.

Un collectif qui s'organise

Tout au long de l'année, différentes instances territoriales représentatives ont eu l'occasion d'exprimer très clairement leur refus de ce projet aussi coûteux pour les finances publiques de la France que dévastateur pour le territoire. La présidente de GPS&O a ainsi participé activement aux différents COPIL et réunions de concertation sur le sujet depuis l'origine du projet.



21 juin 2024 : motion du Conseil départemental des Yvelines

27 juin 2024 : motion de la Communauté urbaine GPS&O (97,4 % des voix)

11 septembre 2024 : motion du Conseil régional d'Ile-de-France

De nombreuses communes concernées ont par ailleurs adopté une motion au sein de leurs Conseils municipaux.

Nos voisins de la CCPIF (Communauté de communes les Portes de l'Ile de France) et de la CASGBS (Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine) ont également rejoint le mouvement.

À la rentrée de septembre, GPS&O a lancé nouvelle action lors de la Semaine européenne de la mobilité. Une vingtaine d'élus du territoire se sont donné rendez-vous en gare de Mantes-la-Jolie pour sensibiliser et informer les usagers sur les impacts du projet pour leurs dépla-

cements du quotidien comme les inciter à exprimer leur opposition en signant la pétition. Des opérations similaires ont également eu lieu à l'arrêt des bus Express sur la RN13 à Orgeval en octobre, ainsi qu'en gare de Villennes-sur-Seine en novembre.

Banderoles installées, réunions d'informations... Les élus se sont largement mobilisés afin d'appeler à l'engagement de tous pour la sauvegarde du territoire ; avec comme point d'orgue une pétition en ligne sur Change.org, lancée en juin dernier : **"Non à la LNPN, ensemble sauvons notre territoire !"**. Celle-ci a déjà récolté plus de 15 000 signatures.

Pourquoi l'opposition ?

Faits et chiffres-clés

Un frein à la mobilité

- ▶ Pas d'arrêt à Mantes-la-Jolie ;
- ▶ Aggravation des embouteillages sur l'A13 en raison du réaménagement des échangeurs autoroutiers et du rehaussement de certains ponts.

Une grave atteinte au cadre de vie

- ▶ Nuisances sonores (jusqu'à 65 décibels par passage) et pollution visuelle directes pour les 24 communes traversées et leurs 223 678 habitants ;
- ▶ Dépréciation entre 15 et 35% du prix du bien immobilier des propriétaires en proximité.

Un massacre environnemental

- ▶ Artificialisation de 200 hectares de terres agricoles et espaces naturels ;
- ▶ Menace pour la biodiversité ;
- ▶ Danger pour la ressource en eau.

Un préjudice pour l'attractivité économique du territoire

- ▶ Un impact fort sur les zones d'activité existantes et le gel de projets porteurs ;
- ▶ Plus de 16 000 emplois menacés localement.



"Pendant que nos habitants continueront toujours à attendre leurs trains sur les quais, ils regarderont passer sous leur nez ceux de Normandie sans pouvoir y accéder ainsi que des trains de marchandises sup-plémentaires, avec leur cohorte de nuisances ! Notre habitat, nos espaces naturels et agricoles, nos zones d'activités, nos déplacements sont directement menacés. Nous avons la responsabilité, en tant qu'élus, de nous opposer au projet de la LNPN, innacceptable pour notre territoire."

Cécile Zammit-Popescu

Présidente de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE





Développer les services de proximité

PROXIMITÉ



MAÎTRISE DES DÉCHETS



De nouvelles modalités de collecte

La Communauté urbaine gère la collecte et le traitement des déchets des 73 communes du territoire. Tout est organisé pour tenir compte des spécificités de chaque quartier et des flux de déchets à collecter. C'est pourquoi, les modalités de ramassage varient en fonction du type d'habitat (individuel, collectif, hypercentre...) et de la nature des déchets (emballages et papiers, verre, ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants).

Depuis plusieurs années, GPS&O travaille à la réorganisation des collectes des déchets sur les 73 communes du territoire. Avec pour objectifs : l'optimisation des moyens de collecte, l'harmonisation de l'offre de services proposée aux habitants et une meilleure maîtrise des dépenses dans un contexte d'augmentation constante des coûts de la collecte (+6% depuis 2022).

C'est dans ce cadre qu'à compter du 1^{er} octobre 2024, de nouvelles modalités de collecte des déchets ont été mises en place dans les communes de Grand Paris Seine & Oise. Afin de répondre à l'obligation réglementaire d'harmonisation qui incombe aux EPCI en matière de politique tarifaire de gestion des déchets, la Communauté urbaine a mis en œuvre un nouveau socle de services communs dans l'ensemble des villes qui correspond aux services essentiels à l'habitant. Chaque maire a pu choisir pour sa commune d'ajouter ou non à ce socle 3 autres niveaux de services optionnels (collecte en porte-à-porte des encombrants, du verre et des

déchets végétaux). Certains ont consulté leur Conseil municipal, d'autres leurs administrés. Leur décision a été entérinée en Conseil communautaire fin 2023.

Selon le niveau de service choisi, des changements ont été à orchestrer sur :

- ▶ Les jours de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables ;
- ▶ La fréquence de collecte des encombrants ;
- ▶ Les modalités de collecte du verre ;
- ▶ La fréquence de collecte des végétaux.

Une transition anticipée tout au long de l'année

Pour préparer cette transition, la Communauté urbaine a lancé dès le début de l'année des opérations d'envergure qui ont contribué à la bonne mise en place de ces nouvelles modalités de collecte.

Fourniture de bacs aux habitants

GPS&O met des bacs roulants à disposition des usagers dans les 73 communes du territoire. Cette distribution a été renforcée en 2024 pour anticiper la mise en place des niveaux de service incluant la collecte du verre ou des végétaux en porte-à-porte, choisie par 64 communes.

Installation de PAV

Dans le contexte actuel, la hausse du coût du transport des déchets est un enjeu majeur. La mise à disposition d'un point d'apport volontaire (PAV) est un mode de collecte qui permet une meilleure maîtrise des flux et des coûts. En effet, la collecte en porte-à-porte coûte 2 fois plus que la collecte en borne d'apport volontaire. Aussi, la Communauté urbaine veille à ce que le maillage de zones d'apport volontaire soit suffisant pour couvrir les besoins des habitants et réponde aux spécificités locales, afin de limiter les dépôts sauvages et les risques sanitaires.

1 400 bornes enterrées ou aériennes sur le territoire GPS&O

Nouveaux points d'apport volontaire installés en 2024



+ 72 bornes pour le verre



+ 7 bornes pour les ordures ménagères



+ 8 bornes pour les emballages

Distribution de compo

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la Communauté urbaine met tout en œuvre pour que les habitants de logements individuels puissent trier leurs déchets alimentaires et végétaux. Depuis le début de l'année, GPS&O poursuit et intensifie ses campagnes de distribution de composteurs à tarif préférentiel. Une initiation gratuite au compostage est assurée sur place, le jour de la remise du kit de compostage ou via un webinaire.



6 000 composteurs individuels mis à disposition en 2024

Mise à disposition de broyeurs pour la gestion des végétaux

La Communauté urbaine a organisé cette année encore des opérations gratuites de broyage des déchets végétaux dans certaines communes* ne disposant pas de collecte de déchets verts en porte-à-porte.

* Chanteloup-les-Vignes, Ecqueville, Meulan-en-Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette

Actions d'information et de sensibilisation

Pour favoriser la réduction des déchets et guider les habitants vers des pratiques de tri vertueuses, la Communauté urbaine a actualisé et diffusé un *Guide du tri* qui détaille pour chaque flux de déchets les bons gestes à adopter et les moyens mis en œuvre par GPS&O pour la collecte et la valorisation de ces déchets. Enfin, pour répondre aux questions des habitants, la plateforme téléphonique *Infos déchets* a également été renforcée.

Travaux dans les déchèteries

La Communauté urbaine poursuit la modernisation de ses déchèteries, à l'image de la rénovation intégrale de celle d'Aubergenville en 2022 ou encore de celle de Gargenville en 2023 et de celle de Limay en 2024 qui ont bénéficié du nouveau système d'accès par lecture des plaques d'immatriculation et d'une zone d'échange pour le réemploi. Au tour maintenant de l'équipement situé à Orgeval de profiter d'un vrai lifting.

Au terme des 6 mois de travaux démarrés à l'automne, les bénéfices pour les usagers seront multiples :

- ▶ Une meilleure sécurisation des installations ;
- ▶ Une fluidification des dépôts face à la hausse de fréquentation ;
- ▶ Une adaptabilité du site pour mieux répondre aux évolutions de la réglementation en matière de gestion des déchets, pour permettre notamment le traitement des déchets valorisables ;
- ▶ Un pas de plus vers l'économie circulaire grâce au conteneur réemploi.



Infos déchets GPSEO

L'application officielle des services déchets de Grand Paris Seine & Oise

Pour accompagner les usagers lors du changement de modalités de collecte, la Communauté urbaine a étendu sa palette d'outils d'information et lancé une application mobile gratuite. Téléchargeable dès le 20 septembre sur smartphone ou tablette Android et Apple, l'application garantit une information personnalisée sur les jours de collecte et les changements prévus à l'adresse de l'habitant.

L'application mobile de la Communauté urbaine vient renforcer les moyens d'information des habitants pour faciliter la transition intervenue début octobre et pour faciliter au quotidien la gestion du tri et du ramassage des déchets dans chaque foyer.

Ce nouvel outil, à portée de main, élargit la palette des outils personnalisés proposés par GPS&O déjà disponibles en présentant notamment un moteur de recherche plus fourni et toute l'info disponible en temps réel dans la poche de l'utilisateur. L'appli est également consultable sur ordinateur via un simple navigateur web.



Infos déchets GPSEO délivre, gratuitement et en temps réel :

- ▶ des informations personnalisées à chaque adresse (calendrier personnalisé de collecte),
- ▶ des notifications de rappels de sortie des différents bacs de collecte,
- ▶ la géolocalisation des bornes d'apport volontaire,
- ▶ des informations pratiques d'accès et un guidage jusqu'à la déchèterie la plus proche,
- ▶ des alertes d'actualités ou infos sur les nouveautés (modifications d'horaires ou fermetures de déchèteries, trêve hivernale de collecte des végétaux...)
- ▶ des conseils pour bien trier et réduire ses déchets au quotidien (acquisition d'un bac à compost, consignes de tri et lieux où donner une seconde vie à ses objets...).

Une campagne de communication au plus près des habitants



"Plus besoin d'espionner vos voisins pour savoir quand sortir vos poubelles"

Pour accompagner le lancement de l'appli, la Communauté urbaine a déployé une campagne de communication aux couleurs vives et au slogan accrocheur et totalement inspiré de l'expérience des habitants, qui permet à la fois :

- ▶ De rappeler que les conditions de collecte changent au 1^{er} octobre ;
- ▶ D'annoncer la sortie d'un nouveau service - l'appli déchets - plus performant que le moteur de recherche et répondant à toutes les questions concernant la gestion des déchets.
- ▶ De capter l'attention des habitants et impulser le changement.



Groupe de travail déchets

Cap sur le prochain PLPDMA



Réunion du groupe de travail déchets le 28 mars 2024 en présence de Cécile Zammit-Popescu.

Cécile Zammit-Popescu, Présidente de GPS&O, et Stéphane Champagne, Vice-président délégué à la gestion des déchets, ont décidé la poursuite des travaux du groupe de travail déchets, avec pour mission de préfigurer le prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'actuel PLPDMA arrivant à échéance cette année.

Constitué fin 2022, le groupe de travail déchets est composé d'élus communautaires représentatifs des différentes tendances politiques du Conseil et des différents territoires.

Pour cette nouvelle session, la feuille de route du groupe de travail poursuit les objectifs suivants :

- Le développement de la gestion de proximité des bio-déchets et des déchets végétaux,

- L'allongement de la durée de vie des produits en favorisant le réemploi et la réparation,
- Le renforcement des actions de sensibilisation liées à la réduction des déchets et à la promotion de l'économie circulaire.

Une série d'ateliers a été programmée jusqu'à l'automne combinant : bilan du PLPDMA 2019/2024, visites de sites, retours d'expérience sur des actions pilotes conduites par d'autres collectivités, perspectives d'évolution envisagées...

Une séance de restitution permettra à l'ensemble des élus communautaires de se positionner sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLPDMA qui sera soumis au vote du Conseil communautaire.



"L'harmonisation des taux de TEOM, effective depuis cette année, a été l'occasion de revoir les modalités de collecte afin de lisser et d'adapter le ramassage sur le territoire. La Communauté urbaine, par l'élaboration de son PLPDMA, réaffirme son attachement à respecter les principes fondamentaux du service public : l'égalité pour les usagers au même titre que la continuité et l'adaptabilité des services. Et son bilan en matière de réduction des déchets, déjà positif, démontre la prise de conscience de ces enjeux par nos habitants."

Stéphane Champagne
Vice-président délégué à la gestion des déchets

Poursuivre la trajectoire de réduction de production de déchets



La France produit près de 309 millions de tonnes (Mt) de déchets par an. La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise fait presque figure de bon élève avec en moyenne 410 kg de déchets / habitant / an.

Les actions mises en place par GPS&O pour réduire les déchets, conjuguées à la mobilisation des habitants du territoire de la Communauté urbaine, ont porté leurs fruits. En 5 ans, les efforts de la collectivité et des ha-

bitants se sont traduits par un allègement de nos poubelles de l'ordre de 24%, dépassant d'environ 3,5 fois l'objectif prévisionnel de 7%.

Par rapport à l'objectif fixé en 2019 de moins 37,7 kg / hab / an, le résultat en 2024 est de moins 128,2 kg / hab / an. Une très bonne nouvelle car le prix de la tonne d'ordures ménagères incinérée est en augmentation constante en raison des coûts d'exploitation et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'État. Autrement dit plus on trie, moins cela coûte !

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

538,5 kg
par habitant et
par an en 2019



410,3 kg
par habitant et
par an fin 2023

Dont :



Moins 28,63 kg
par habitant
et par an
pour les
déchets
ménagers



Moins 1 kg
par habitant
et par an
pour les
emballages,
papiers et
cartons



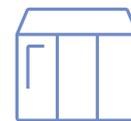
Moins 6,21 kg
par habitant
et par an
pour les
déchets
végétaux



Moins 0,3 kg
par habitant
et par an
pour
le verre



Moins 5,74 kg
par habitant
et par an
pour les
encombrants



Moins 52,85 kg
par habitant
et par an
dans les
déchèteries

Ces résultats encourageants restent à nuancer, car en dépit de l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre de l'harmonisation de la TEOM, le budget déchets de GPS&O est encore loin d'être à l'équilibre. Fin 2024, son déficit s'élèvera à près de 8 millions d'euros.

Le levier fiscal a permis de résorber ce déficit structurel de l'ordre de 50%, mais ne suffit pas à compenser l'augmentation des coûts liés aux marchés de traitement et de collecte (environ + 8% entre 2023 et 2024) et à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (+ 3€ / tonne en incinération et 6€ / tonne en enfouissement).

CYCLE DE L'EAU

Renouvellement et sécurisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement



L'eau est une ressource précieuse, dont la gestion nécessite des infrastructures performantes. Le renouvellement et la sécurisation des réseaux de la Communauté urbaine représentent un enjeu écologique, mais aussi de santé publique. C'est pourquoi la gestion de l'eau et de l'assainissement constitue l'un des postes financiers les plus importants de la Communauté urbaine (20% du budget total en 2024).

Pour planifier les chantiers de réhabilitation des réseaux dégradés, la Communauté urbaine s'appuie sur une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

Mise aux normes des stations d'épuration, extension des réseaux d'assainissement dans des zones non desservies, réhabilitation des réseaux dégradés, chasse aux fuites sont ainsi diagnostiqués et font l'objet d'une planification qui s'est poursuivie activement en 2024.



37 chantiers de renouvellement d'eau potable prévus en 2024 sur 15 communes

31 chantiers de réhabilitation des réseaux d'assainissement prévus en 2024 sur 17 communes

Ces investissements portent leurs fruits et permettent de limiter la porosité des réseaux et de réduire les fuites et pertes d'eau dans la nature. Aujourd'hui, la Communauté urbaine atteint un taux de rendement moyen dépassant les 90% (contre 80% au plan national).

Dans la continuité de sa politique d'amélioration et de sécurisation de la distribution d'eau potable, la Communauté urbaine GPS&O investit dans le développement de hubs hydriques. Ces interconnexions permettent d'optimiser la gestion des ressources en eau et d'assurer la continuité de l'approvisionnement en cas de panne ou de contamination.

En 2024, la Communauté urbaine a ainsi programmé la création d'une interconnexion entre les réservoirs d'eau de Limay et ceux de la Butte Marisis à Fontenay-



Saint-Père (3 km). Ce chantier a été réalisé en micro tranchée afin de limiter la durée, le coût et l'impact sur la circulation.

Pour un budget d'1,4 M d'euros, cette opération, dont la mise en service est prévue au printemps 2025, permettra une alimentation depuis l'usine de traitement de Saint-Martin-la-Garenne des communes de Fontenay-Saint-Père, Drocourt et Sailly afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée. Elle répond également à un besoin sanitaire de réduction de pesticides à court terme et permettra de fournir une eau décarbonatée à moyen terme.

1 795 km de réseaux de canalisation sur le territoire

1,3 % de renouvellement des canalisations d'eau potable par an (contre 0,58% au niveau national)



Focus chantiers

Renouvellement de conduite d'eau potable à Mézières-sur-Seine

- **Emplacement** : rue Nationale
- **Nature de travaux** : installation de 600 ml de conduite d'eau potable en remplacement des anciennes canalisations vétustes qui présentaient des risques de fuite
- **Budget** : 495 000 € TTC

Renouvellement des conduites et branchements d'assainissement à Mantes-la-Jolie

- **Emplacement** : rues Chanzy, Ursuline, Arigots ainsi que les places du Marché au Blé et Saint-Maclou
- **Nature de travaux** : reprise des collecteurs réalisée par technique sans tranchée pour limiter les nuisances dans ce secteur très contraint situé dans le cœur de ville
- **Budget** : 630 000 € TTC



Réfection des châteaux d'eau : une priorité de 2024



Consciente que les réservoirs ou châteaux d'eau du territoire constituent les pièces maîtresses de l'alimentation du réseau de distribution d'eau potable, la Communauté urbaine a réalisé en 2017 un diagnostic sur l'ensemble de ces installations. Résultat : sur les 63 châteaux d'eau du territoire, construits pour l'essentiel entre 1950 et 1970, une dizaine appelle des travaux de rénovation.

4 sites, sur les 63 réservoirs du territoire, font l'objet de travaux de rénovation en 2024/2025.

Il s'agit des réservoirs sur tour de Boinville-en Mantois (150 m³), Fontenay-Saint-Père (120 m³) et ceux semi enterrés de Gargenville (Les Lombards : 2 x 250 m³) et Rosny-sur-Seine (Beauvoayer : 2 000 m³).

Ces travaux auront pour objectifs de réhabiliter les ouvrages et les équipements afin de sécuriser leur fonctionnement et la distribution d'eau potable. Le montant des travaux est estimé à 1,32 M€ TTC pour une durée de 7 mois. Cinq réservoirs complémentaires sont en projet de rénovation à l'horizon 2026.



Focus chantier

Réhabilitation des deux cuves de Pissefontaine

Constitué de 2 bassins semi-enterrés de 500 et 300 m³, ce réservoir est un nœud essentiel dans l’approvisionnement des robinets des Triellois. Sur les 2100 m³ d’eau qui alimentent chaque jour la commune, 1700 m³ y transitent.

Prévu sur **7 mois**, ce chantier, d’un investissement de plus de **1 020 000 € TTC**, concerne :

- ▶ La création d’une station de pompage le long de l’avenue de la Forêt, pour alimenter les réservoirs de l’Hautil. Cette implantation à l’extérieur du site actuel trop exigu facilitera les opérations d’entretien et permettra de sécuriser l’approvisionnement du hameau de l’Hautil ;
- ▶ La rénovation des anciennes cuves du réservoir, constituées de 2 bassins semi-enterrés de 500 et 300 m³.



“Concernant l’eau potable, 2024 a été l’année des grandes rénovations pour GPS&O ! Cinq de nos infrastructures de stockage ont été réhabilitées et cinq chantiers de plus sont prévus d’ici les deux prochaines années. Ces travaux s’inscrivent dans la trajectoire de modernisation de nos réseaux d’eau qui se poursuivra jusqu’en 2026. Car assurer l’accès continu à l’eau potable à nos usagers est une mission indispensable de la Communauté urbaine, tout comme l’est la garantie de sa qualité.”

Gilles Lécole

Vice-président délégué à l’eau et à l’assainissement

Déploiement de la télérelève : traquer les fuites chez l’habitant



Fin 2024, **55 communes de GPS&O bénéficieront de la télérelève** des compteurs individuels, soit 300 000 habitants disposant de leur consommation en temps réel et pouvant être alertés en cas de modification brutale de leur consommation, notamment en cas de fuite d’eau.



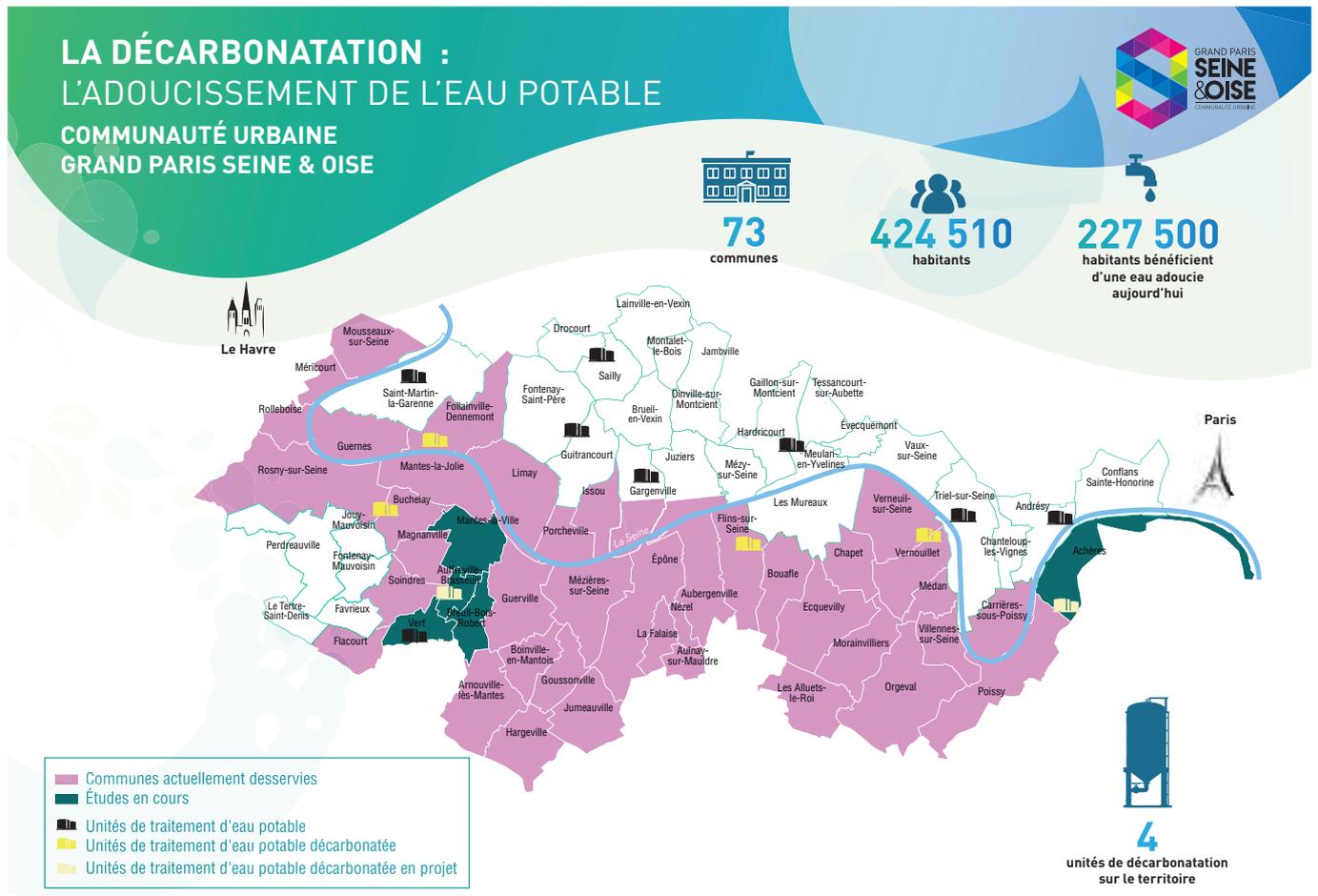
Œuvrer pour la qualité de l'eau



La Communauté urbaine a à cœur d'apporter un service optimisé et d'améliorer le confort quotidien de tous les habitants. En matière d'accès à l'eau, cela passe par une eau moins calcaire. Pour limiter les désagréments liés à la "dureté" de l'eau, GPS&O et ses partenaires déploient une stratégie ambitieuse en matière de distribution et de traitement d'une eau de meilleure qualité avec le dé-

ploiement d'équipements de décarbonatation. Grâce à la technique de décarbonatation, 227 500 habitants du territoire bénéficient déjà d'un service amélioré. 40 communes, soit 65% de la population du territoire, bénéficieront de ce service fin 2024.

Une unité d'adoucissement passe en phase de réalisation fin 2024 pour 4 communes supplémentaires et une autre est en phase d'autorisation administrative pour une commune supplémentaire.



Les + du procédé

- ▶ Une eau plus claire et plus agréable à boire ;
- ▶ Moins de problèmes pour les peaux sensibles ;
- ▶ Plus de respect de l'environnement, avec la baisse de la consommation de détergents et une moindre production de déchets (bouteilles en plastique).



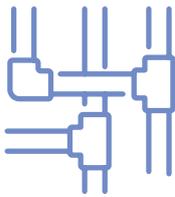
T13 GRAND CHANTIER



Dévoisement des réseaux humides nécessaires à la construction du tram

Avec le tram T13, Île-de-France Mobilités dessine un nouveau visage au département des Yvelines. Demain, grâce à son prolongement passant par Poissy et Achères, de nouvelles correspondances seront possibles avec le réseau de transports existant. Pour préparer l'arrivée de cette nouvelle ligne, la Communauté urbaine est tenue, en qualité de concessionnaire, de procéder au déplacement des réseaux existants qui entrent en conflit avec la construction du tram. Cette étape est un prérequis indispensable afin que toute intervention ultérieure puisse être réalisée sans impact sur la circulation du T13.

Dévoisement de **1077 m** de canalisation d'eau potable, **1249 m** de canalisation d'assainissement et **410 m** de conduite d'eaux pluviales



Renouvellement de **817 m** de canalisation d'eau potable vétuste

Réhabilitation de **304 m** de conduite d'assainissement

Une occasion d'améliorer nos réseaux

Des travaux réalisés de manière mutualisée par Île-de-France Mobilités et GPS&O vont permettre la création d'un réseau pluvial, visant à diminuer la mise en charge du réseau d'assainissement (actuellement unitaire) et les volumes d'effluents déversés dans la Seine par temps de pluie.

La Communauté urbaine profite également de l'opération pour procéder au renouvellement du réseau d'eau vétuste (réseau en fonte grise sous la RD 190). Ces travaux permettront de limiter les risques de fuites sur le réseau d'eau potable et de mieux préserver la ressource en eau. Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de GPS&O.

Un chantier de longue haleine

Une fois que le dévoisement des réseaux souterrains d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications impactés par la création de la nouvelle ligne de transport sera finalisé, Île-de-France Mobilités et SNCF, co-maîtres d'ouvrage sur ce projet, pourront alors lancer la construction des infrastructures nécessaires au tram T13 qui débiteront en 2025, pour des premiers essais à horizon 2028.



2024-2025

Travaux de préparation du terrain
(débroussaillage, démolition des infrastructures existantes, aplanissement de terrains...)

Janvier 2024

Publication du marché de travaux

Mai 2024

Recrutement des entreprises de travaux

3 juin 2024

Démarrage de la phase préparatoire

9 septembre 2024

Démarrage des travaux pour le lot 1

30 septembre 2024

Démarrage des travaux pour les lots 2 et 3

Septembre 2025

Fin des travaux de dévoiement sous maîtrise d'ouvrage GPS&O - cycle de l'eau

2025-2027

Réalisation des infrastructures pour la mise en circulation du tramway
(la plateforme, les voies, les quais, les stations...)

Fin 2025

Démarrage des travaux d'infrastructure du prolongement
du Tram T13 entre Saint-Germain-en-Laye et Achères

2026 à 2028

Travaux de construction du tram T13

2028

Essais et marche à blanc avant la mise en service

Budget

Coût total de l'opération T13 pour GPS&O : **15,5 M€ TTC**

▶ Budget eau : **4 M€ TTC**

▶ Budget assainissement : **8,5 M€ TTC**

▶ Budget principal : **2,9 M€ TTC**

Il n'y aura pas de répercussions financières sur les abonnés. Ces travaux bénéficieront d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui reste à confirmer et de 3 500 000 € du Département des Yvelines.

ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

La communauté urbaine gère 1400 km de voies communautaire et 54 680 points lumineux. Les centres techniques de GPS&O interviennent au quotidien pour entretenir et moderniser le cadre de vie des habitants du territoire. En lien étroit avec les services des communes, ils sont chargés d'intervenir quotidiennement, pour la continuité du service public. Les travaux entrepris au cours de l'année par les équipes des CTC couvrent deux typologies d'interventions : l'entretien quotidien et les opérations d'investissements, en lien avec les entreprises.

Des opérations du quotidien :

pour des espaces publics propres et entretenus



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DU PATRIMOINE ARBORÉ

La tonte et le fauchage

Les pelouses sur le bord des routes et chemins représentent **une surface de plus de 300 ha** qu'il faut entretenir régulièrement en fonction des conditions climatiques.

L'élagage

Le patrimoine communautaire compte environ 40 000 arbres d'alignement, entretenus sur le bord des routes. Pour garantir leur bonne santé et assurer la sécurité des habitants, les régies espaces verts de GPS&O ont réalisé de nombreuses interventions tout au long de l'année avec un pic en hiver en période de repos végétatif (de début novembre à début mars).

Le traitement des fossés

Intempéries, chutes de feuilles et autres phénomènes naturels provoquent l'encombrement des fossés. La Communauté urbaine procède à **des opérations de curage** qui permettent de manière préventive de redonner aux fossés leur fonction première : participer à l'assèchement de la chaussée par l'écoulement des eaux de pluie.

L'aménagement et l'entretien de la voirie

Traitement de nids de poule, peinture, marquage au sol thermo collé, enrobé à chaud, projeté ou à froid, signalétique, entretien du mobilier urbain... Objectif de ces travaux réalisés tout au long de l'année en régie : aménager, entretenir, rénover, la voirie et le mobilier urbain afin de garantir l'intégrité des véhicules et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Plus de 5000 interventions d'entretien de la voirie menées par les équipes communautaires en 2024.

La propreté urbaine

Au quotidien, la Communauté urbaine se charge d'entretenir l'espace public communautaire afin de garantir un cadre de vie agréable et la salubrité pour tous. Ces missions recouvrent **le balayage des rues, le vidage des corbeilles ou encore le désherbage des trottoirs...**

Délégation des compétences Voirie : harmonisation des dispo

Depuis janvier 2024 – dans le cadre de la loi 3DS- trois catégories d'activités d'entretien peuvent être exercées directement par les communes :

- ▶ La propreté urbaine
- ▶ L'entretien des espaces verts sur les dépendances du domaine public routier communautaire
- ▶ L'entretien courant de la voirie

Sur les 73 communes de GPS&O, **62 ont réaffirmé leur adhésion aux services de la Communauté urbaine** et seulement 11 ont souhaité recourir à une convention de délégation d'une durée de 3 ans pour prendre elles-mêmes en charge tout ou partie de ces missions.

Effective depuis le 1^{er} janvier, cette délégation n'est en aucun cas un transfert de compétence. La Communauté urbaine reste l'autorité compétente en matière de voirie, les communes devenant des prestataires œuvrant sous son autorité et pour son compte.

Les opérations d'investissement

Améliorer le cadre de vie de l'ensemble des usagers



Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Communauté urbaine s'étend sur la période 2022-2026 et prévoit un investissement de plus de 100 M€ dédiés uniquement aux opérations d'aménagement et de rénovation de voiries. Les travaux de renouvellement programmés dans le cadre de la PPI sont rendus nécessaires par les dégradations de la chaussée.

Objectif : limiter la vétusté du patrimoine voirie et l'améliorer progressivement.

De nombreux projets de requalification d'espaces publics – souhaités par les communes – ont également pu démarrer ou être programmés grâce au travail d'anticipation et de planification concrétisé dans le PPI.

LE PPI RENOUVELLEMENT DE VOIRIE 2024, C'EST :



123 opérations
de gros entretien
du patrimoine de voirie



20 M€
d'investissement



Focus territorial

ORGEVAL

Réfection à la suite de l'enfouissement des réseaux

À la suite des travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public réalisés par le SIRE, le CTC de Carrières-sous-Poissy s'occupe de la réfection des 740 mètres de linéaire de chaussée, rue de Feucherolles.

► **Montant des travaux : 330 000 € TTC**

LE TERTRE-SAINT-DENIS

Sécurisation des accotements et entretien de la chaussée

Des travaux de réfection de chaussée avec renforcement des rives ont été programmés rue de la Côte rouge. Le chantier qui concerne 650 mètres de linéaire implique une déviation ou une mise en alternance provisoire de la circulation.

► **Montant des travaux estimé à 322 000 € TTC**

AUBERGENVILLE

Entretien du patrimoine voirie

Des travaux de réfection de chaussée avec renforcement de la structure ont été menés rue de Montgardé, par le CTC d'Aubergenville, en juillet 2024.

1075 mètres de linéaire ont ainsi été remis à neuf.

► **Montant des travaux : 250 000 € TTC**

MEULAN-EN-YVELINES

Réfection de chaussée et reprise de la structure

Un important chantier de réfection rue Auguste Renoir a été entrepris par le CTC de Meulan.

► **Estimation des travaux : 160 000€ TTC**

POISSY

Une chaussée comme neuve

La réfection de la voirie et des trottoirs rue des Sapins a été réalisée par le CTC de Poissy en juin 2024. Ces travaux ont nécessité une mise sous déviation et un alternat lors des travaux d'éclairage public.

► **Montant des travaux : 51 000 € TTC**

MANTES-LA-JOLIE

Une rue rénovée et mieux éclairée

Les trottoirs et la chaussée de rue Saint Nicolas ont été entièrement remis à neuf durant l'été. Au programme également, le remplacement des mâts béton supportant l'éclairage public.

Cette réfection a été réalisée par le CTC de Buchelay.

► **Montant des travaux : 380 000 € TTC**

LIMAY

Requalification et embellissement de la rue Nationale

Afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme de son centre-ville, la ville de Limay s'est engagée dans un chantier de requalification de la rue Nationale. Piloté par la Communauté urbaine

GPS&O, ce projet consiste en l'amélioration du cadre de vie et l'apaisement de la circulation :

- Enfouissement des réseaux aériens,
- Végétalisation de la zone,
- Harmonisation et la modernisation du mobilier urbain et de l'éclairage public,
- Élargissement des trottoirs et sécurisation des cheminements piétons et vélos,
- Pose d'un dispositif de ralentissement des véhicules.

Les travaux qui s'étendent sur 430m ont été achevés à la fin de l'été 2024.

FINANCEMENT DE GPS&O

► **Montant de l'opération : 1,46 M€ TTC**



LES MUREAUX

Requalification de la rue de l'Abbé Duval

Afin d'améliorer la qualité urbaine et paysagère des abords de l'église, la Com-

munauté urbaine procède à des travaux rue de l'Abbé Duval aux Mureaux. Les travaux réalisés sur la période de vacances scolaires 2024 ont permis :

- La mise en valeur du patrimoine grâce à un revêtement hautement qualitatif (pavage et bordures granit, enrobés grenailés),
- La mise en accessibilité du domaine public,
- Le renforcement de la place du végétal dans l'espace public,
- La sécurisation des modes de déplacement (notamment piétons et vélos),
- Le maintien de places de stationnement dans le secteur.

► **Montant des travaux : 516 000 € TTC**



MANTES-LA-VILLE

Projet de requalification de la rue René Valognes



Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la commune de Mantes-la-Ville a sollicité la Communauté urbaine pour la requalification de la rue René Valognes. Le

projet vise à donner un caractère plus urbain aux aménagements tout en plaçant les mobilités douces et transports en commun au centre des aménagements dans ce secteur à proximité immédiate de la gare EOLE.

L'opération réalisée entre novembre 2023 et mai 2024 prévoit :

- ▶ d'améliorer la circulation piétonne en créant un trottoir au droit des places de stationnement en bataille,
- ▶ de renouveler l'image des espaces publics en renouvelant les matériaux/mobiliers et l'organisation fonctionnelle,
- ▶ de végétaliser les espaces publics,
- ▶ de limiter la vitesse à 30km/h, en créant un guidage cyclable sur la majeure partie de la rue et en créant une bande cyclable sur le tronçon restant,
- ▶ de mettre aux normes les traversées piétonnes et les arrêts de bus,
- ▶ de rénover l'éclairage existant,
- ▶ de rénover les réseaux d'assainissement existants.

▶ **Montant des travaux : 651 800 € TTC**

PERDREAUVILLE

Projet de requalification de la rue des Cormiers et rue Saint-Martin

La Communauté urbaine a investi dans un projet de requalification des espaces publics des rues du Cormier et Saint-Martin afin de contribuer à l'amélioration de la circulation et à la qualité de la voirie au sein de quartiers pavillonnaires.

Livrée en juillet 2024, l'opération a permis :

- ▶ d'améliorer la circulation piétonne en créant un trottoir aux normes PMR, de reprendre la chaussée avec l'installation de caniveaux,
- ▶ de créer un arrêt de bus et de mettre aux normes les passages piétons,
- ▶ de reprendre le marquage au sol et les panneaux de signalisation sur le périmètre de l'opération.

▶ **Montant des travaux : 231 600 € TTC**



GUITRANCOURT

Intervention sur la ruelle de la Main et la sente Marabout



La Communauté urbaine a engagé des travaux de sécurisation d'aménagement de l'espace public sur la ruelle de la Main à Guitrancourt. L'amélioration du cadre de vie repose sur l'enfouissement des réseaux aériens et la requalification des trottoirs et de la chaussée qui présentait un certain degré de vétusté. Le dévoiement de la sente Marabout sur la ruelle de la Main vise l'amélioration des conditions d'accès et de sécurité routière.

▶ **Montant des travaux : 467 460 € TTC**



"La priorité que le PPI Voirie donne au renforcement de nos moyens humains et financiers a permis d'améliorer nos offres de services. La programmation de nos investissements sur les années à venir permet à la Communauté urbaine de préciser collectivement le pilotage et la conduite de nos projets. Le tout grâce à ces trois étapes majeures : études, choix et travaux, qui permettent d'envisager au mieux le futur de GPS&O."

Suzanne Jaunet

Vice-présidente déléguée aux espaces publics et aux relations aux communes

Éclairage public :

la Communauté urbaine GPS&O continue sa trajectoire de réduction de la consommation

L'éclairage public représente plus de 80 % de la facture énergétique sous contrat pour la Communauté urbaine. Le marché global de performance énergétique (MGPe), lancé en 2020, prévoit à l'horizon 2028 le remplacement total des ampoules classiques par des LED (45 000 points lumineux concernés). À terme, l'objectif vise une réduction des consommations énergétiques de 9 000 000 KWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4 000 habitants.

En 2024, la Communauté urbaine a déjà rempli 65% de son objectif de passage total à la LED d'ici 2028.

- ▶ Au total **19 000 ampoules** ont déjà été remplacées
- ▶ **2 800 lanternes** ont été programmées en 2024

L'abaissement de la luminosité est également prévu dans le MGPe. Dès lors que les LED sont installées et opérationnelles, la puissance de l'éclairage nocturne baisse de 50 % entre 23h et 5h du matin. Une fonctionnalité qui présente l'avantage de combiner les économies d'énergie avec la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la faune nocturne.

La mise aux normes ou le remplacement des armoires électriques est également un chantier qui avance bien. Elle permet de mettre en place dans les communes un système de télégestion qui agit sur la consommation d'énergie et permet la détection des pannes.

- ▶ **800 armoires** ont déjà été mises aux normes sur les 950 à traiter, dont 31 en 2024

Parallèlement, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, la Communauté urbaine a mis en place, dans les communes volontaires, la limitation ou l'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit.



Désormais, 28 communes pratiquent l'extinction sur le territoire, avec à la clé environ 20 % de réduction de la facture énergétique.



“La gestion de l'éclairage public sur GPS&O ne consiste plus seulement à préserver nos points lumineux, mais à évoluer vers des solutions pérennes. L'instauration d'un MGPe a permis à la Communauté urbaine de remplacer un tiers du parc lumineux, de transformer la moitié de nos armoires d'éclairage public et de rénover 40% de nos carrefours à feux. Ce renouveau permet de réduire la pollution lumineuse et de préserver la faune nocturne en faisant des économies d'énergie records.”

Dominique Turpin
Conseiller délégué à l'éclairage public



TOUS EN SELLE !

Engagée dans une politique active de développement des mobilités douces, la Communauté urbaine concrétise son Schéma Directeur Cyclable depuis quelques années sur l'ensemble du territoire : nouveaux aménagements cyclables, installation de stationnements vélo, kits de réparation, signalétique dédiée aux vélos... Le maillage du réseau cyclable s'affine.

Nouveaux aménagements cyclables et stationnements vélo



Encourager toutes les pratiques du vélo est la priorité de la Communauté urbaine sur le front du développement des mobilités actives. C'est l'objectif affiché de son Plan Vélo 2, adopté en 2021, qui vise d'ici fin 2026 à améliorer le réseau cyclable actuel selon trois priorités : l'aménagement d'itinéraires cyclables et l'entretien de l'existant, la résorption des discontinuités, et l'installation de d'espaces de stationnement dédiés aux cycles.

La réfection de la promenade François Mitterrand à Conflans-Sainte-Honorine est venue, en début d'année 2024, clôturer le Plan Vélo 1 et ses 7 km d'aménagements cyclables.

Les aménagements cyclables lourds se sont également poursuivis en 2024 et un premier groupe de liaisons cyclables est rentré en étude de maîtrise d'œuvre en fin d'année 2023, pour un démarrage de travaux début 2025. Cela représente 32 km d'aménagements cyclables.

Pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire, le développement des aménagements cyclables du quotidien se poursuit et s'intensifie avec l'aménagement d'environ 70km d'itinéraires entre 2024 et 2026.



Focus chantiers

3,5 km d'aménagements cyclables à Limay



- ▶ Objectif du chantier : **promouvoir les déplacements quotidiens, favoriser le rabattement vers la gare et développer ainsi l'intermodalité.**
- ▶ Bénéfices attendus pour les habitants : **des axes routiers sécurisés et des accès centre-ville / gare améliorés.**
- ▶ Budget : **56 000 € TTC**
- ▶ Durée des travaux : **3 mois**
- ▶ Calendrier de livraison : **août 2024**

Traitement d'une discontinuité cyclable sur la Promenade François Mitterrand à Conflans-Sainte-Honorine

- ▶ Objectif du chantier : **promouvoir une cohabitation des usages entre les cycles, les piétons et les automobilistes. Allier vélo tourisme (tracé de la Seine à vélo) et vélotaf (secteur proche du pôle gare de Conflans-fin-d'Oise).**
- ▶ Bénéfices attendus pour les habitants : **avec ses 400m en zone de rencontre, ses 24 places de stationnement cyclable, et sa station de réparation vélos, cet axe fréquenté devient un trajet apaisé et sécurisé pour les cyclistes.**
- ▶ Budget : **331 000 € TTC**
- ▶ Durée des travaux : **3 mois**
- ▶ Calendrier de livraison : **mars 2024**



850 km d'aménagements cyclables
sur le territoire (dont 132 km de zone 30 pour les cyclistes)

40 km de nouveaux aménagements
en 2024

Trajectoire ▶ + 70-80 km à créer d'ici 2026



5 544 places de stationnement cyclable
sur le territoire (dont 4 214 créées par GPS&O)

Trajectoire ▶ + 1 563 places à créer d'ici 2026



Vélos et trottinettes en libre-service

Afin de faciliter les trajets sur les courtes distances et de développer la micromobilité décarbonée sur son territoire, la Communauté urbaine GPS&O propose sur certaines communes une offre de location de vélos électriques et trottinettes en libre-service avec l'opérateur TIER Mobility, devenu DOTT. Étendu en début d'année à de nouvelles communes, le service est désormais opérationnel dans 12 communes réparties en 3 pôles urbains :

- ▶ Pôle Mantes-la-Jolie / Mantes-la-Ville / Buchelay / Limay : **93 stations**
- ▶ Pôle Meulan-en-Yvelines / Les Mureaux / Hardricourt / Tessancourt-sur-Aubette : **84 stations**
- ▶ Pôle Poissy / Carrières-sous-Poissy / Andrésey / Conflans-Sainte-Honorine : **165 stations**



1550 engins électriques,
dont 1100 trottinettes
et 450 vélos



346 stations
Soit, en moyenne,
4 à 5 engins
par station



22 233 utilisateurs
depuis le lancement
(mai 2023)



480 985 km parcourus,
soit une distance
de 1,8 km par trajet

Les avantages de ce service pour notre territoire

- ▶ La multimodalité : ce service se combine facilement avec les transports en commun pour les derniers kilomètres, et complète efficacement l'offre de bus, notamment le soir.
- ▶ Une solution pratique pour les trajets de proximité, que ce soit pour les courses, les rendez-vous ou les loisirs.
- ▶ Un accès rapide aux zones d'activité et de commerce du territoire.





Mai à vélo

Pour favoriser la pratique du vélo, Grand Paris Seine & Oise a lancé un challenge Mai à vélo sur l'application Geovelo. Tous les habitants du territoire étaient invités à concourir pour positionner GPS&O en tête du peloton des territoires participants ! Le principe : cumuler tout au long du mois de mai le maximum de kilomètres à vélo sur le territoire via l'appli.

BILAN

65 883 km parcourus
873 participants

Un challenge a également été organisé en interne pour les agents de GPS&O : 4794,6 km ont été parcourus, pour 41 participants



"Au-delà du challenge sportif, Geovelo, à l'image des applications participatives, enregistre les trajets des cyclistes en anonymisant les données. C'est un outil pratique pour GPS&O qui nous permet de connaître les itinéraires les plus empruntés, et ainsi mieux cibler les aménagements à mettre en œuvre en priorité."

Eddie Aït

Vice-président délégué aux mobilités

Impulser un usage plus collectif et raisonné de la voiture

Bornes de recharge électrique



Selon les estimations du schéma directeur départemental, le nombre de véhicules électriques circulant sur le territoire devrait doubler d'ici trois ans. Ainsi, en complément du parc privé de bornes de recharge pour véhicules électriques (centres commerciaux, lieux de travail, lieux d'habitation...), le réseau public de GPS&O se renforce depuis 2023 pour accompagner l'électrification massive des voitures sur son territoire.

La fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation de ces installations sont assurées depuis 2019 par Bouygues Energies & Services, sous la marque Alizé. Les bornes installées sont de puissance dite « normale » (22 kW), ayant pour vocation une recharge d'appoint en journée ou complète la nuit. Elles viennent en complément des bornes de puissance "lente", "normale" et "rapide" situées sur les espaces privés.



Pour financer ces installations la Communauté urbaine a engagé un investissement de 2,20 M€ sur 4 ans. Cette décision confirme la volonté de GPS&O d'accélérer les transitions énergétique et écologique en accompagnant le développement des mobilités moins polluantes sur son territoire.

En 2024, une cinquantaine de nouvelles bornes ont été mises en service soit un réseau de plus de 140 bornes de recharge en service en fin d'année. Pour compléter le réseau existant, une soixantaine devraient être déployées par GPS&O d'ici 2026 permettant à terme d'équiper chacune des 73 communes du territoire.



41 500 utilisateurs
fin juin 2024





Focus chantier

Mise sous barrière du parking-relais de Villennes-sur-Seine

Objectifs du chantier :

- ▶ Faciliter le rabattement en voiture des utilisateurs du train
- ▶ Faciliter le stationnement en centre-ville au bénéfice des commerces locaux et des résidents
- ▶ Éviter les stationnements de très longue durée sur la voie publique

Période et durée des travaux : de janvier à avril 2024

Date de mise en service : Avril 2024

Montant total de l'opération : 470 000 € TTC

Nb places : 240

Nb abonnés : 208

Expérimentation d'un service d'autopartage

Depuis l'automne, les habitants de 18 communes du territoire peuvent expérimenter une nouvelle façon de prendre la voiture : l'autopartage. Retenu au terme d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) l'opérateur Getaround, leader sur le secteur, a signé avec GPS&O une convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire lui permettant de mettre à disposition des habitants une flotte d'une vingtaine de véhicules de location à utiliser exclusivement pour des déplacements occasionnels, de courte et moyenne durée.

Différent de la location traditionnelle, ce service permet de se libérer des contraintes liées à la possession d'un véhicule personnel (coûts d'achat ou de location, coûts d'entretien, gestion du stationnement...) en proposant :

- ▶ des véhicules en libre-service et disponibles en 24 h/24 et 7 jours/7,
- ▶ pour des trajets d'une heure à quelques jours,
- ▶ sans remise des clés en main propre,
- ▶ avec une restitution du véhicule à la station de départ.

Il est destiné aussi bien aux particuliers (non-motorisés ou qui cherchent à réduire l'utilisation de leur voiture personnelle), qu'aux entreprises et aux administrations (en remplacement partiel ou total de leur flotte de véhicules).



Par cette expérimentation la Communauté urbaine contribue à réduire la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité.

À la clé :

- ▶ Une consommation d'énergie et des émissions de polluants réduites,
- ▶ Moins de places de stationnement occupées,
- ▶ Un trafic routier moins dense (1 voiture en autopartage libère le trafic de 5 à 8 voitures particulières).

Améliorer le maillage du réseau de transports en commun

Restructuration des lignes de bus sur le territoire de Cergy-Pontoise Confluence

Depuis septembre 2024, Île-de-France Mobilités a mis en place une renumérotation plus lisible des lignes de bus sur le territoire de Cergy-Pontoise Confluence. Toutes les lignes de bus de cette zone traversant Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, qui sont exploitées par l'opérateur Francilite Seine & Oise depuis le 1^{er} janvier 2024, commencent désormais par 12.

Cette clarification de la lecture du réseau s'accompagne d'une simplification des itinéraires et des lignes et du développement de l'offre bus le soir et le week-end, pour mieux répondre aux besoins et s'adapter aux rythmes de vie.

9 lignes de bus et 258 arrêts
16 véhicules GNV

Une offre de bus améliorée pour rallier La Défense

Île-de-France Mobilités en étroite association avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise renforce son offre de bus concernant l'Express A14 dans le bassin de vie du Mantois en direction de La Défense.



À la clé :

- ▶ 1 fréquence en heures de pointe à 5 minutes d'intervalle grâce à l'ajout de 13 trajets par jour en semaine,
- ▶ 1 une fréquence assurée de 30 min le week-end,
- ▶ 1 amplitude horaire largement augmentée : 4h30 à 23h30 en semaine,
- ▶ 1 connexion avec les correspondances améliorée grâce à des modifications de parcours et à la passerelle reliant la gare routière coté Mantes-la-Jolie.

Parallèlement, deux nouvelles communes de GPS&O (Vert et Auffreville-Brasseuil) bénéficie d'une liaison en bus vers le centre d'affaire. Une nouvelle ligne Bréval Gare/La Défense est ainsi entrée en service en septembre.





GRAND CHANTIER

Nouvelle passerelle entre Limay et Mantes-la-Jolie Top départ du chantier sur l'un des plus vieux ponts de France

2024 marque le début du chantier de restauration d'un des plus vieux ponts de France (XI^e siècle) et de réalisation d'une nouvelle passerelle entre Limay et l'Île-aux-Dames à Mantes-la-Jolie. La Communauté urbaine lance ce chantier de haute technicité pour créer une traversée piétonne entre les deux rives de la Seine.

Fusion de la dimension patrimoniale avec l'architecture contemporaine, ce projet s'impose comme un chantier 2 en 1 au travers de la restauration du Vieux Pont et de la création de la nouvelle passerelle.

A projet remarquable, casting exceptionnel !

GPS&O en partenariat avec le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO), en qualité de maîtres d'ouvrage, ont sélectionné des architectes renommés pour dessiner cette nouvelle liaison réservée aux mobilités douces :

- ▶ Avec la mise en place d'une liaison "couture" entre les deux rives, Dietmar Feichtinger Architectes signe ainsi l'acte 2 de la passerelle, dans la continuité de

celle que le célèbre cabinet a réalisée entre Mantes-la-Jolie et l'Île-aux-Dames (inaugurée en 2019) ;

- ▶ Alep intervient au titre d'architecte du patrimoine pour la restauration du Vieux Pont, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1923.

Restauration de l'un des plus vieux ponts de France

Cet ancien ouvrage d'art fait l'objet d'études archéologiques et historiques très poussées afin que sa restauration respecte les principes de construction des époques précédentes.

Afin d'accorder au projet les précautions de préservation du patrimoine historique dues à ce genre d'ouvrage d'art, le projet bénéficie des conseils experts de Bertrand Triboulot, archéologue du Ministère de la Culture (DRAC).

Les anciennes pierres, tombées au fond de la Seine, seront par exemple nettoyées et replacées une à une à leur emplacement initial. D'une grande technicité, cette étape nécessite également l'intervention d'experts. Ainsi, l'entreprise Romoeuf réalise les travaux subaquatiques avec une équipe de plongeurs scaphandriers.

Cap sur la modernité avec la réalisation d'une nouvelle passerelle

La proposition architecturale du cabinet international repose sur une parfaite intégration paysagère et environnementale de cette liaison entre les deux parties de l'ancien pont.

Transparence, fluidité, esthétisme et délicatesse sont de mise pour un cheminement sécurisé et confortable,

tel un balcon sur l'eau. Le pont est construit en matériaux principaux de la structure, auxquels s'ajoutent des luminaires LED de balisage valorisant l'ensemble pont-passerelle.

La mise en lumière est même associée à un système de gradation permettant d'abaisser finement la consommation électrique en fonction des usages aux différents moments de la nuit.

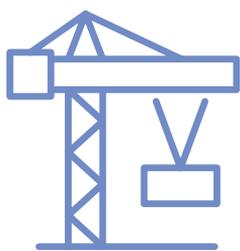
Financements

L'investissement de ce projet hors norme s'élève à 4,7 M€ répartis entre l'État, la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le Syndicat Mixte Seine Ouest 78 (SMSO).

- ▶ État : 23 %
- ▶ Région Ile-de-France : 47 %
- ▶ Conseil départemental des Yvelines 10%
- ▶ Grand Paris Seine & Oise : 16 %
- ▶ SMSO : 4%

Le saviez-vous ?

L'existence de ce Vieux Pont est attestée depuis le XI^e siècle. Depuis lors il a connu plusieurs périodes de réparations ou de reconstructions jusqu'en 1940, date à laquelle les deux arches centrales ont été volontairement détruites lors du repli des armées françaises afin d'empêcher l'avancée des troupes allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale.



Les grandes phases du chantier

Durée prévisionnelle du chantier : 2 ans

2024 sera l'année de mise en œuvre de la 1^{ère} grande phase de travaux qui concerne l'ancien pont. Au programme :

Installation des échafaudages

- ▶ Été 2024, rive gauche, côté Île-aux-Dames
- ▶ Automne 2024 (rive droite, côté maison du Passeur)

Travaux subaquatiques sur les parties immergées du Vieux Pont (nettoyage, remplacement ou mise en place des pierres)

- ▶ Été 2024 à 2^e trimestre 2025

Désinstallation des échafaudages

- ▶ 4^e trimestre 2024 côté rive gauche
- ▶ 2^e trimestre 2025 côté rive droite

Travaux sur les parties émergées du Vieux Pont

- ▶ Été 2024 à automne 2025

Fin 2025, s'ouvrira la 2^{ème} phase du chantier dédiée à l'installation de la nouvelle passerelle

- ▶ Pose de la passerelle : 3^e trimestre 2025



Ouverture et mise en service : courant 2026

Les partenaires du projet

MAÎTRISE D'OUVRAGE

- ▶ Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO)
- ▶ Grand Paris Seine & Oise

MAÎTRISE D'OUVRAGE MANDATAIRE

- ▶ EPAMSA établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval

CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ

- ▶ Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC)

MAÎTRISE D'ŒUVRE

- ▶ **Mandataire architecte** : Dietmar Feichtinger Architectes
- ▶ **Architecte du patrimoine** : Alep Architects
- ▶ **Bureaux d'études structure** : Terrell
- ▶ **Bureau d'étude économie** : Dequaes

Et les entreprises des lots échafaudages suspendus, maçonnerie, pierre de taille, travaux subaquatiques, étanchéité du pont, VRD, électricité, couture passerelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE





Un cadre de vie agréable et attractif

CADRE DE VIE



DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les temps forts du développement économique

Salon Global industrie, 25 au 28 mars 2024

GPS&O et 12 autres territoires industriels étaient présents sous la bannière *Choose Paris Region* pour valoriser collectivement les nombreux atouts de la région, faisant de la réindustrialisation des territoires franciliens une priorité absolue.



Visite des ateliers Henri SELMER Paris à Mantes-la-Ville, 24 avril 2024

Cécile Zammit-Popescu (Présidente GPS&O), Aaron Testa (Vice-Consul de l'Ambassade des États-Unis), Sami Damergy (Maire de Mantes-la-Ville) et Dominique Josseume, (Maire de Fontenay-Mauvoisin) ont pu admirer le savoir-faire de ce fleuron mondial de la facture instrumentale d'instruments à vent.



Lancement Prix de l'Entrepreneur GPS&O Edition 2025, fin août 2024

Appel à candidature pour la 5^{ème} édition de ce prix qui récompensera courant 2025 les meilleures initiatives entrepreneuriales.

Bus de la création d'entreprise, 23 au 28 septembre 2024

Action itinérante de sensibilisation auprès des porteurs de projet, des créateurs et des entrepreneurs du territoire. **12 communes étapes.**





Pose de la première pierre du bâtiment France Boissons à Buchelay, 24 septembre 2024

Début des travaux d'implantation de France Boissons sur un foncier cédé par GPS&O pour une ouverture à l'horizon 2025. **120 emplois créés sur le territoire.**

AMI Rebond industriel – visite de l'entreprise DUTHOIT à Guerville, 2 octobre 2024

Annnonce des 5 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Rebond industriel. **2 millions d'euros versés par l'État.**



Lancement du Temps II du programme Territoires d'industrie, 3 octobre 2024

Présentation du programme d'action 2023-2027 par Cécile Zamit-Popescu, (Présidente de GPS&O) et Hugues Emont (Directeur du site ArianeGroup des Mureaux), co-présidents de Territoires d'industrie Seine Aval.



Cluster des industriels de GPS&O, 28 novembre 2024, sur les sujets de décarbonation de l'industrie, d'évolution des marchés de l'énergie à court et moyen termes, des perspectives énergétiques pour l'industrie, en présence de Luc Remont (PDG d'EDF).

Convention d'affaires au forum Armand Peugeot à Poissy, 4 décembre 2024

Rendez-vous annuel pour tous les entrepreneurs ou porteurs de projet qui cherchent à étoffer leur réseau sur le territoire.



Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) au Palais des Congrès de Paris, 10, 11 et 12 décembre 2024

Un salon pour faire connaître les disponibilités immobilières et foncières du territoire et pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'implantation et d'investissement.

Œuvrer pour le renouveau industriel



Premiers résultats engageants pour la Mission Rebond industriel

La Mission Rebond industriel, qui a été conduite entre juin et octobre 2023, aura permis la détection de 88 projets industriels innovants au sein de 43 entreprises du territoire. Ces projets font aujourd'hui

l'objet d'un accompagnement par les équipes du développement économique de GPS&O. Des opportunités de financement ont pu être identifiées grâce à la mobilisation des partenaires institutionnels rassemblés lors de 2 comités des financeurs (État, Région, Banque des Territoires, ADEME, Agence de l'eau, CCI et Fonds de revitalisation).

Ces projets représentent plus de 210 millions d'euros d'investissements, avec à la clé plus de 320 créations d'emplois potentiels.

Les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dévoilés



5 entreprises implantées sur le territoire de GPS&O et portant des projets structurants de modernisation et d'innovation, créateurs d'emplois à l'échelle locale, ont été accompagnées dans l'accélération de leur projet via la démarche "Rebond industriel".

Ce dispositif, lancé dans le cadre du plan France 2030, propose un appui renforcé pour les territoires confrontés aux mutations des filières transports (notamment automobile), en les aidant à concrétiser de nouveaux projets industriels.

La Communauté urbaine a présenté, le 2 octobre 2024, les projets qui vont bénéficier des 2M€ dédiés à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rebond industriel qui avait été lancé fin 2023 :

- ▶ **ÉTABLISSEMENTS DUTHOIT** (fabrication d'emballage)
- ▶ **HENRI SELMER PARIS** (facture instrumentale)
- ▶ **KP1** (préfabrication de béton- éco-matériaux)
- ▶ **LABORATOIRES GRIMBERG** (filiale pharmaceutique)
- ▶ **TRYON** (collecte des biodéchets)



Visite de l'entreprise Duthoit, avec la présence des lauréats de l'AMI Rebond industriel, ainsi que Cécile Zammit-Popescu (présidente de la CU GPS&O), Evelyn Placet (Maire de Guerville), Jehan-Éric Winckler (Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye), Eric Zabouraëff (Sous-préfet de Mantes-la-Jolie), Hugues Emont (Directeur du site des Mureaux - Ariane Group et co-pilote du programme Territoire d'industrie avec Cécile Zammit-Popescu).

Les projets soutenus portent sur l'innovation, la diversification d'activité ou la relocalisation d'activités stratégiques, à forte valeur ajoutée pour l'entreprise comme pour le territoire (créations d'emplois, développement stratégique).

La variété de ces entreprises illustre parfaitement la dynamique de reconquête industrielle à l'œuvre sur GPS&O qui allie l'implantation historique de filières majeures (automobile, aérospatiale, chimie et pharmaceutique...) et un tissu de nombreuses PME.



Une enveloppe de subventions de 2M€
dédiée dans le dispositif

5 entreprises
industrielles du territoire lauréates



Création de
80 emplois
potentiels

Susciter les partenariats à travers le cluster des industriels de GPS&O



L'engagement de la Communauté urbaine GPS&O aux côtés des industriels est historique et s'est déjà traduit par la création en 2023 d'un cluster industriel trans-filières, creuset des projets de renouveau industriel sur le territoire.



Ce cluster entend apporter, au travers de projets mutualisés, l'élan collectif nécessaire à l'adaptation du tissu industriel local, sur les sujets de décarbonation, de préservation de la ressource en eau ou encore de logistique fluviale. Cette démarche, inédite sur le territoire, permet aux industriels de dépasser les barrières entre filières, afin de faire face collectivement aux grandes problématiques actuelles, d'identifier puis porter ensemble des initiatives innovantes.

Le cluster accueille aujourd'hui 35 entreprises de toutes les filières du territoire. C'est dans ce cadre qu'un partenariat a été conclu entre Grand Paris Seine & Oise et EDF pour la décarbonation de l'industrie dans le cadre du projet "Bords de Seine Durables 2030". Membre actif du cluster, EDF appuie la Communauté urbaine dans la décarbonation du port autonome de Limay Porcheville, ainsi que dans un projet plus global de décarbonation des sites industriels du territoire de GPS&O.

2 M€ pour favoriser le réemploi et le partage des ressources



À l'initiative de GPS&O, deux ateliers de détection de synergies ont été organisés en avril 2023 et mars 2024 afin d'encourager la mutualisation des ressources industrielles. Lors du dernier atelier organisé avec les entreprises du cluster, ce sont au total plus de 70 synergies qui ont été identifiées et qui pourront être accompagnées par le territoire.

Pour soutenir les industriels et accélérer la concrétisation de ces projets d'économie circulaire, GPS&O met en place une enveloppe de 2 millions d'euros dédiée aux projets collectifs d'écologie industrielle et territoriale pour soutenir les synergies inter-entreprises et ainsi accroître le rebond industriel du territoire.

Cette enveloppe s'adresse à toute entreprise industrielle du territoire quelle que soit sa taille afin de construire des circuits courts entre elles. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 15 janvier 2025.

Second round pour le programme Territoires d'industrie Seine Aval



Cette année encore, GPS&O s'allie avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, les Communautés de Communes Portes de l'Île-de-France et Gally-Mauldre, dans le cadre du nouveau programme Territoires d'industrie. Les bases de ce temps II de Territoire d'industrie "Seine Aval" ont été annoncées le 3 octobre, autour d'un programme d'action ambitieux à l'échelle des 4 EPCI.

Le dispositif Rebond industriel dont a bénéficié GPS&O en 2023 a apporté un soutien aux investissements des entreprises et défini des axes d'une feuille de route industrielle pour le territoire. Ces 12 derniers mois, cette feuille de route a été consolidée et elle s'est étoffée. Elle s'articule autour des principaux enjeux des entreprises :

- ▶ la décarbonation,
- ▶ l'accès aux financements,
- ▶ les synergies inter-entreprises,
- ▶ la logistique fluviale
- ▶ le recrutement.

Ces enjeux vont rythmer la seconde phase du programme Territoires d'industrie, co-pilotée par Cécile Zammit-Pospecu, Présidente de GPS&O, et Hugues Emont, Directeur du site ArianeGroup des Mureaux, jusqu'en 2027.

4 axes de travail

- ▶ **Axe 1 – Seine Aval** : vers une industrie décarbonée au carrefour de l'Axe Seine et du futur canal Seine Nord
- ▶ **Axe 2 – Talents et compétences industriels** : territoire et entreprises font cause commune
- ▶ **Axe 3 – Foncier industriel en Seine Aval** : un atout clef pour l'Île-de-France
- ▶ **Axe 4 – Seine Aval** : un levier majeur d'accélération de l'investissement industriel.

Création d'un comité des financeurs

L'accélération de l'investissement industriel est une des clés pour confirmer la reconquête industrielle en marche sur le territoire. Territoire d'industrie Seine Aval se positionne comme un facilitateur pour le déploiement de partenariats locaux et la mobilisation des financements publics pour les entreprises.

Aussi, un comité des financeurs à l'échelle du Territoire d'industrie Seine Aval. Conçu comme le guichet unique des entreprises industrielles, ce comité réunira les financeurs publics pour permettre aux entreprises d'accéder plus aisément aux dispositifs d'aides économiques.

MEsTALents : une école de production au service des industries de demain



Inscrite au Temps II du programme Territoires d'industrie Seine Aval, la création de l'école de production MEsTALents entend répondre au besoin en recrutement des industriels sur les métiers de travail du métal (usinage, chaudronnerie, métallerie, serrurerie, etc.). Ces compétences sont en tension à l'échelle nationale mais l'école est une réponse locale, portée par les entreprises du territoire.



Cet établissement, qui a la particularité d'être une école de production, scolarise des jeunes de la sortie de la 3^{ème} jusqu'au Bac pro dans des classes de 12 élèves par section d'enseignement. Ils passent 85% de leur temps de formation "sur la machine" afin d'acquérir le geste et le savoir-faire liés à leur métier. Située dans les anciens bâtiments de la DIAM aux Mureaux,

l'école bénéficie du soutien financier de la Communauté urbaine (38 000 € en 2024) et de la fondation TotalEnergies (600 000 euros).

Après une première rentrée réussie en 2024, l'école qui est très fortement portée par les entreprises du territoire (ArianeGroup, Carta Rouxel) prévoit d'ouvrir les autres sections (notamment l'usinage) au cours des prochaines années afin d'assurer l'employabilité des premiers diplômés à partir de 2028.



"Nous avons de la chance d'avoir de telles offres sur notre territoire, mettant en avant des emplois aussi indispensables que peu connus. Cette école, subventionnée par GPS&O, offre à nos jeunes les moyens de se former au métier de métallier et de développer leurs talents manuels via une pédagogie alliant la théorie à la pratique. Notre investissement dans l'avenir de notre jeunesse est une promesse de dynamisme pour notre communauté."

Annette Peulvast

Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur

Lancement du prix de l'entrepreneur



Le Prix de l'entrepreneur de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise fait son grand retour en 2024.

Organisé par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en partenariat avec la Région Île-de-France, le Département des Yvelines et les acteurs économiques locaux (CCI Yvelines, Clubs d'entreprises...), cette 5^{ème} édition récompensera courant 2025 les meilleures initiatives entrepreneuriales à travers 5 catégories, avec des dotations financières de 2 000 € à 15 000 €.

Un soutien significatif pour aider au lancement des projets les plus originaux, les plus créatifs ou les plus ambitieux de notre territoire !

5 prix et 47000 € de dotations

Pour cette édition, le palmarès sera dévoilé en mars 2025 lors d'une cérémonie de remise de trophées :

- ▶ **Prix Créateur** : 10 000 €
- ▶ **Prix Innovation** : 10 000 €
- ▶ **Prix Économie Circulaire** : 10 000 €
- ▶ **Prix de l'Entrepreneur GPS&O de l'année** : 15 000 €
- ▶ **Prix du Public** : 2 000 €

Un soutien concret aux acteurs économiques

Depuis sa création en 2017, le Prix de l'Entrepreneur GPS&O est devenu un évènement fédérateur qui bénéficie d'une belle notoriété sur le territoire et au-delà.

En plus des dotations aux lauréats, le Prix de l'entrepreneur est effectivement un tremplin en termes de notoriété, de valorisation des projets, des parcours, des activités...

En fonction de leurs besoins, les différents projets pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé : appui juridique, recherche de subventions, mises en relation...



26 lauréats depuis la création du Prix de l'entrepreneur

311 candidatures

130 000 € de dotations lors des précédentes éditions et **47 000 €** cette année

ÉDITION 2025

LE PRIX DE L'ENTREPRENEUR
GRAND PARIS SEINE & OISE

PARTICIPEZ ET FAITES DÉCOLLER VOTRE PROJET !

- Vous résidez sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise ?
- Vous souhaitez y développer votre activité ?
- Vous avez un projet à valoriser ?

[D'INFOS, CONDITIONS ET INSCRIPTIONS SUR GPSEO.FR](https://gpseo.fr)

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2024

Région Île-de-France | Yvelines Le Département | GRAND PARIS SEINE & OISE



“Contribuer à la vitalité économique de notre territoire est l'une des priorités de la Communauté urbaine. Encourager l'innovation et stimuler la fibre entrepreneuriale en est une composante essentielle. À ce titre, le Prix de l'entrepreneur ne se résume pas seulement à un coup de pouce financier et à un coup de projecteur. Il comprend aussi une offre complète d'accompagnement et de mise en réseau pour accélérer le développement des projets portés par les lauréats.”

Raphaël Cognet

Vice-président délégué au développement économique

Qui peut candidater ?

Les candidats potentiels doivent répondre à trois critères :

- ▶ Être âgé au moins de 18 ans ;
- ▶ Résider sur le territoire de la communauté urbaine ;
- ▶ Être étudiants, jeunes diplômés, salariés, cadres, ou dirigeants d'une TPE ou PME au sens de la Communauté européenne.



Projet Ikea : début des travaux au Port de Limay-Porcheville



160 000 m²
de terrain



120 M€
investis par IKEA



500 emplois
directs et indirects



À la suite d'un appel à projet logistique lancé en 2020, IKEA a été sélectionné pour s'implanter sur la zone portuaire de Limay-Porcheville. Sur un terrain d'environ 160 000 m², le fabricant de meuble suédois a lancé les travaux d'implantation d'un centre de distribution clients d'environ 60 000 m² de surface. Le chantier devrait se dérouler d'octobre 2024 à août 2026. Le reste de l'année 2026 sera consacré à l'installation des équipements intérieurs.

Disposant d'infrastructures multimodales (fleuve, fer, route) et du Quai à Usage Partagé (QUP), le site de Limay-Porcheville permettra à la grande enseigne suédoise de développer une activité exceptionnelle en France, en ayant recours au transport fluvial pour ses chaînes logistiques. Cette nouvelle implantation vient ainsi renforcer la stratégie de développement de l'Axe Seine et la trajectoire de décarbonation soutenues par la Communauté urbaine.

Le projet représente un investissement pour IKEA de 120 millions d'euros. Il permettra de réapprovisionner les magasins de centre-ville à Paris et de livrer les clients ayant fait une commande en ligne ou en magasin. Après avoir obtenu l'aval de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement d'Île-de-France (DRIEAT), le projet d'IKEA a recueilli les avis des populations concernées à travers une enquête publique qui a eu lieu entre avril et mai 2024.

Le chantier engagé vise l'exemplarité d'un point de vue environnemental. Environ 22 000 m² de panneaux photovoltaïques doivent être installés sur le toit du nouveau bâtiment. En termes d'aménagements paysagers, 35 000 m² environ d'espaces verts sont annoncés afin de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol. Le site sera équipé de bornes de recharge pour des livraisons en véhicules électriques.

La mise en service de l'entrepôt est prévue pour 2026 et représentera à terme la création d'environ 500 emplois directs et indirects.



"Cette implantation dans la zone portuaire de Limay, grâce à son interface multimodale, est une localisation stratégique unique qui exploitera le trafic fluvial à son maximum, évitant toute saturation du réseau de distribution déjà existant. Il s'agit d'une étape majeure pour le développement durable de notre territoire."

Yann Perron
Vice-président délégué à l'axe Seine et à l'énergie

Parc d'activités économiques :

une offre foncière qualitative sur l'axe Seine-Paris-Normandie



La Communauté urbaine dispose de 7 pôles d'activités économiques majeurs, 56 parcs d'activités économiques (PAE), 12 sites d'immobilier d'entreprise et plus de 16 000 m² de surfaces locatives. GPS&O propose une assistance sur mesure pour répondre aux besoins des entreprises :

- ▶ **Aide à l'implantation sur les parcs d'activités économiques (PAE) :** identification du foncier économique, aménagement de la voirie et réseau divers
- ▶ **Accompagnement du parcours résidentiel au sein de notre réseau d'immobilier d'entreprise** (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, bâtiments industriels et locatifs)



PAE LES HAUTS-REPOSOIRS – LIMAY

45 Ha

56 entreprises

765 salariés

15 Ha supplémentaires de foncier disponible

Ils ont choisi le PAE des Hauts-Reposoirs : KP1 (préparation de béton éco-matériaux, Aciérie ALPA (construction), Seqens, NextPharma (pharmaceutique), Suez environnement, GDE (éco-industrie).

Sur ce pôle qui regroupe plusieurs filières industrielles remarquables, GPS&O a lancé une consultation, au 2^{ème} semestre 2024, pour la valorisation d'un foncier de près de 15 hectares. Cette extension conforte la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine tournée vers la réindustrialisation et la création de nouveaux emplois. La collectivité sera attentive aux qualités d'insertion du projet proposé qui devra permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- ▶ **création d'emplois et impact économique,**
- ▶ **caractère innovant du projet par rapport au secteur d'activité,**
- ▶ **diversification et complémentarité par rapport au tissu industriel existant,**
- ▶ **responsabilité environnementale (durabilité, modularité et réversibilité).**

PAE MANTES – BUCHELAY

270 entreprises

107 Ha

3150 salariés

3 Ha supplémentaires de foncier disponible (1 Ha pour un pôle de loisirs et 2 Ha pour des activités économiques)

Ils ont choisi le PAE Mantes - Buchelay : Leroy Merlin, Safran Helicopter Engines, Linxens, France Boissons...

Le Parc d'Activité Mantes - Buchelay a été retenu par France Boissons (Groupe Heineken) - acteur national de la distribution depuis plus de 50 ans - dans le cadre de la réorganisation de son schéma logistique d'Ile-de-France avec la création d'une nouvelle plateforme de 19 000 m², qui regroupera les sites de Rosny-sur-Seine et de Gennevilliers.

Les travaux ont débuté en 2024 et le bâtiment sera livré au 1^{er} trimestre 2025. Il devrait accueillir environ 150 collaborateurs (environ 30 emplois transférés de Rosny-sur-Seine et 120 créations sur le territoire de la Communauté urbaine en provenance du site de Gennevilliers). Les recettes fiscales estimées pour ce projet s'élèvent à environ 200 000 € par an pour GPS&O.



© Philippe Billard



PAE LES CHEVRIES – FLINS-SUR-SEINE (SPIRIT)

57,49 Ha (Aubergenville/Flins-sur-Seine)

65 entreprises

3015 salariés

5,7 Ha supplémentaires de foncier disponible

Ils ont choisi le PAE Les Chevries – Flins-sur-Seine : Golf Plus, Mills Investissement, Façade Parisienne, Pyramide, Anotera (Pelatis), Gardinier, Easymove & Co, Sade Telecom (ENSIO)

L'appel à consultation de l'extension du PAE a été remporté par l'opérateur SPIRIT en 2020. Son projet est le développement d'un village d'entreprises, sur un terrain de 57 368 m² avec une surface de plancher de 25 791 m², divisé en 14 bâtiments répartis en 4 tranches de travaux (25% bureaux, 75% activités). Les tranches 1 et 2 ont été réceptionnées à l'été 2024 et 8 entreprises ont intégré leurs nouveaux locaux (près de 200 salariés au total).

Les travaux de la tranche 4 sont prévus en 2025 et ceux de la tranche 3 en 2026.



PAE LES GROUX – BURES / MORAINVILLIERS

3,7 Ha

21 entreprises

95 salariés

1,7 Ha supplémentaires de foncier

Le Parc d'Activité Economique de Bures-Morainvilliers (dit "les Groux") fait l'objet d'une extension autour du parc déjà existant : 17 337 m² s'ouvrent à l'urbanisation. Les nouveaux terrains du PAE, divisés en deux lots, ont fait l'objet d'un appel à projet, remporté en 2023 par les sociétés IPE et ASTIOM. Les travaux d'aménagement confiés par la Communauté urbaine à l'aménageur EPAMSA consistent en une voie de desserte avec espace de retournement des véhicules, des trottoirs, des espaces verts et des éclairages publics.

La société FIMAP, producteur et distributeur de laveuses industrielles, a obtenu le permis de construire, pour un démarrage des travaux début 2025. 15 nouveaux postes sont attendus pour fin 2025. Des prospects ont été identifiés pour la commercialisation des 5 lots gérés par ASTIOM. L'aménagement débutera fin 2024.



"Avec nos 56 parcs d'activités économiques (PAE), la Communauté urbaine propose une offre foncière qualitative sur l'axe Seine-Paris-Normandie. GPS&O, ce sont aujourd'hui 7 pôles d'activités économiques majeurs, 12 sites d'immobilier d'entreprise et 16 000 m² de surfaces locatives. La réindustrialisation du territoire est en marche !"

Evelyne Placet

Conseillère déléguée au foncier

Un calendrier de festivités sous le signe de l'Olympisme



2024 marque le lancement par la Communauté urbaine d'animations spéciales JOP qui ont permis d'insuffler pendant 4 mois l'esprit de l'Olympisme sur le territoire. Autant de belles occasions de profiter de l'élan de olympique pour créer un engouement populaire autour du sport.



Du 8 avril au 27 juillet

Village GPS'Olympique

Véritable stade d'athlétisme mobile, le village GPS'Olympique a été conçu pour proposer une animation clé-en-main aux communes du territoire. Au programme : 34 étapes sur le territoire pensées comme un lieu de rencontres, de découvertes, de loisirs pour les jeunes, mais aussi un lieu de défis dans le respect des autres. 7022 participants - sportifs en herbe - à partir de 6 ans- ou plus aguerris - ont pu participer à un programme riche en sensations : initiation aux disciplines sportives (saut à la perche, courses de haies, saut en longueur, courses de vitesse, lancer de précision...), sensibilisation au handisport, exposition sur l'Olympisme... À l'issue de tous ces efforts, chacun a pu repartir avec une médaille !



Du 17 au 20 juin

Olympiades scolaires 2024

Placée sous le signe du «fair play», cette compétition interclasses a pour objectif de développer les valeurs de camaraderie, d'entraide et de respect des règles du jeu. La formule des Olympiades a d'emblée séduit, et le succès public était au rendez-vous. Quelques 1500 élèves de CM2, 66 classes et 39 établissements scolaires répartis sur 14 communes du territoire se sont affrontés en équipes dans des épreuves sportives aquatiques et terrestres et même sur glace, durant des sessions d'une demi-journée.



23 juillet

Passage de la flamme

Symbole emblématique des Jeux Olympiques, la flamme olympique a parcouru 12 000 km sur tout le territoire national, avant d'arriver à la cérémonie d'ouverture. 3 communes du territoire Grand Paris Seine & Oise ont pu accueillir le relais de la flamme olympique le mardi 23 juillet 2024, soit trois jours avant la cérémonie d'ouverture des Jeux. Mantes-la-Ville, Les Mureaux et Poissy ont saisi l'occasion de ce moment historique pour offrir aux habitants du territoire un florilège d'animations festives et sportives.



"Le programme de nos festivités JOP 2024 célèbre les valeurs du sport

en termes de cohésion, de tolérance et de fraternité. Nos animations "spécial JO 2024" combinent : l'excellence sportive, le challenge de la compétition, mais aussi le partage de moments collectifs et la découverte de nouvelles disciplines. Toutes ces actions qui ont parfaitement rencontré leur public reflètent l'adéquation entre les 4 priorités de la politique sportive conduite par la Communauté urbaine et les attentes de ses habitants."

Sabine Olivier
Vice-présidente
déléguée aux sports

Nos champions à l'honneur

Fort de ses quelques 90 821 licenciés de fédérations sportives, Grand Paris Seine & Oise est une place forte du sport en France en termes de licenciés et de résultats. Un certain nombre d'athlètes formés ou qui continuent de s'entraîner sur le territoire dominent la scène nationale et s'illustrent sur le circuit mondial. Aussi, la Communauté urbaine a mis en place un accompagnement des acteurs sportifs locaux et souhaite créer un environnement propice au développement du sport de haut niveau, notamment à travers une politique de subventionnement ou d'aides financières qui offre à ces athlètes olympiques la possibilité de se préparer dans les meilleures conditions pour le grand rendez-vous des JO.

4 athlètes qualifiés pour les JOP

Soutien de 6 clubs et 6 athlètes du territoire

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Communauté urbaine, territoire labellisé "Terre de Jeux", a souhaité soutenir les champions et futurs champions du territoire à travers un partenariat tripartite avec les sportifs et leur club, afin de les aider à préparer leur participation aux Jeux. Un budget total de 60 000 euros leur est ainsi alloué avec un triple objectif :

- ▶ Leur permettre de concilier projet sportif et professionnel ;
- ▶ Leur garantir les meilleures conditions de préparation physique et mentale pour décrocher toujours plus de médailles ;
- ▶ Contribuer à la promotion de l'excellence sportive sur le territoire.



Série vidéo #EnTêteAthlètes



Afin de célébrer l'excellence sportive sur le territoire, la Communauté urbaine a réalisé une mini-série intitulée #EnTêteAthlètes. Composée de 6 capsules vidéo, elle confronte les parcours de champions confirmés et de jeunes sportifs prometteurs qui, outre le territoire, ont en commun d'être animés par la passion du même sport.

Claire Bové (aviron), Dorian Coninx (triathlon), Julie Flamand (para-tennis), Wassila Lkhadiri (boxe), Meril Loquette (para-badminton) et Melvin Raffin (triple saut) ont tous accepté d'être les têtes d'affiche du casting de cette série de vidéos diffusées sur nos réseaux sociaux.

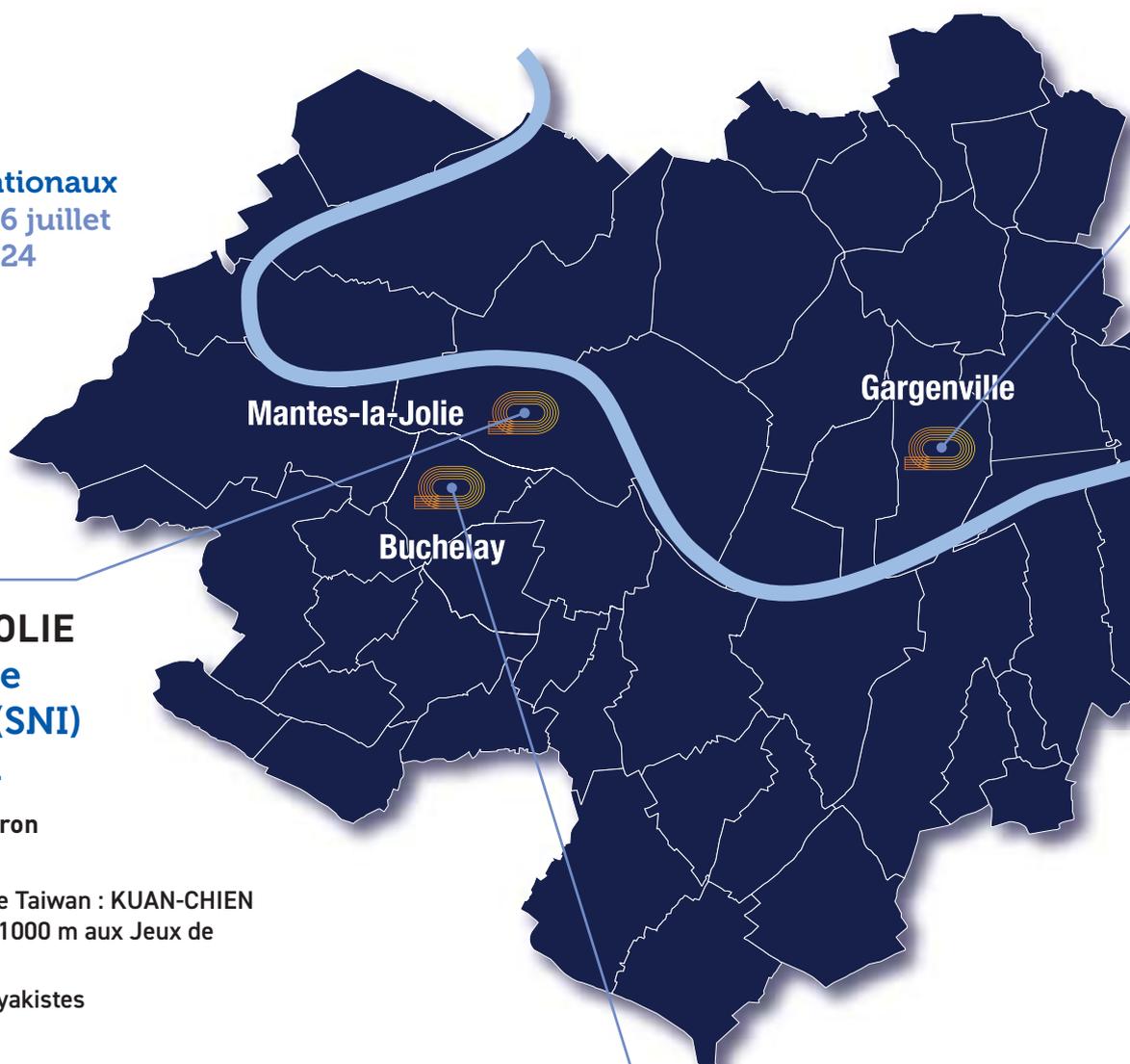
Leur attachement à leur club, leurs astuces forme, leurs meilleurs et pires souvenirs, leurs rêves de sportif ou encore leurs pronostics de médailles bleu-blanc-rouge aux Jeux Olympiques de Paris 2024... Sont quelques-unes des confidences que nos champions ont bien voulu révéler lors de ces interviews croisées.

Des équipements sportifs au niveau olympique

Labellisé "Terre de Jeux", le territoire GPS&O regroupe 7 équipements sportifs retenus en tant que centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces équipements d'excellence ont pu accueillir des délégations olympiques étrangères. Au-delà des JO, la qualité de ces équipements permettra à la Communauté urbaine de poursuivre sa politique de partenariat autour des grands événements ou grandes compétitions sportives qui contribuent à son rayonnement sur le plan national et international.



15 athlètes internationaux
accueillis entre le 16 juillet
et le 3 août 2024



MANTES-LA-JOLIE

Stade Nautique International (SNI) Didier Simond

► Sport concerné : Aviron

Pour le canoë-kayak :

- Membre de l'équipe de Taiwan : KUAN-CHIEN LAI a courru la C1 de 1000 m aux Jeux de Paris 2024.
- Pour la Norvège, 6 kayakistes

Pour l'aviron :

- La délégation serbe : 3 athlètes
- La délégation algérienne d'aviron une athlète, Nihed BENCHADLI, 23 ans, médaillée d'or aux championnats d'Afrique d'aviron 2023
- Un athlète du Koweït
- + 3 réfugiés CIO

BUHELAY

Plaine des sports Grigore Obreja

► Sport concerné : Judo

ÉQUIPEMENTS ET CENTRES DE PRÉPARATION AUX JO

GARGENVILLE

Gymnase des Prés l'Abbé

► Sport concerné : Badminton

LES MUREAUX

Gymnase Coséc Pablo Neruda

► Sports concernés : Handball, Boxe, Boccia et Breakdance

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Stade Claude Fichot

► Sport concerné : Athlétisme

POISSY

Stade Léo Lagrange

► Sports concernés : Football, Rugby et Triathlon

Complexe sportif Marcel Cerdan

► Sports concernés : Basket, Boxe, Cyclisme, Handball et Judo

Piscine Migneaux

▼ Sport concerné : Triathlon

4 athlètes de l'équipe norvégienne

- Vette BERGSVIK THORN
- Kristian BLUMMENFELT
- Solveig LOVSETH
- Lotte MILLER

3 athlètes de l'équipe des Bermudes

- Flora DUFFY (championne individuelle des derniers JO de 2020 et 5^{ème} aux JO PARIS 2024)
- Erica HAWLEY
- Tyler SMITH

4 athlètes de l'équipe néo-zélandaise

- Hayden WILDE (Vice-champion olympique en individuel des JO PARIS 2024)
- Dylan MCCULLOUGH
- Nicole VAN DER KAAAYE
- Ainsley THORPE

4 athlètes de la délégation suisse

- Julie DERRON (Vice-championne olympique en individuelle des JO PARIS 2024)
- Cathia SCHÂR
- Max STUDER
- Adrien BRIFFOD

PROJET SPORTIF DU TERRITOIRE

2024 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 13/02/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-076-217806728-20250211-2025_002-DE



Adoption du projet sportif de territoire 2024-2026

Avec l'adoption en 2024 de son Projet Sportif du Territoire (PST), la Communauté urbaine dispose d'un cadre clair et d'orientations lisibles et concrètes pour développer avec ses partenaires une offre sportive adaptée aux besoins actuels et attentes des usagers.



Le sport est une compétence partagée, c'est-à-dire que tous les acteurs publics (commune, intercommunalité, Département, Région, Etat...) peuvent intervenir dans la gestion sportive sur le territoire de GPS&O. La Communauté urbaine a donc entrepris d'organiser et de cadrer les interventions de chacun.

Ainsi le projet sportif du territoire - adopté au Conseil communautaire de février 2024 - définit entre autre les lignes de partage entre les politiques municipales et communautaires.

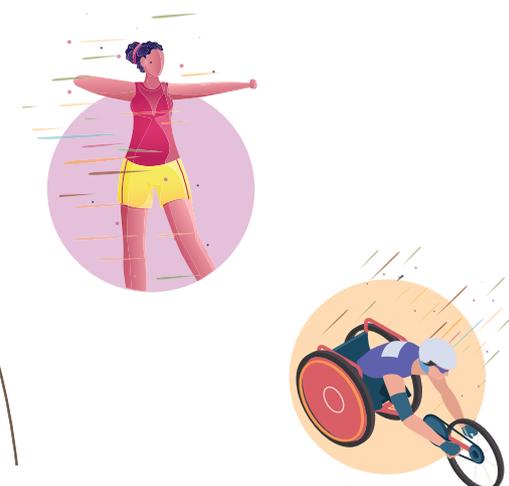
Cette feuille de route renforce les politiques déjà engagées par la Communauté urbaine et fixe des objectifs de développement de la pratique sportive sur le territoire.



Une élaboration en 3 temps

Le PST s'appuie sur un diagnostic, conduit entre avril et juillet 2023, par le Centre du Droit et de l'Économie du Sport de l'Université de Limoges. Cet état des lieux pose un constat et identifie les forces et faiblesses du territoire dans les domaines des pratiques et d'équipements sportifs.

Ses enseignements ont nourri et enrichi la dynamique de co-construction du PST, lors d'une phase de prospective : les Assises du sport qui ont réuni, au mois d'octobre 2023, l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants associatifs, partenaires institutionnels et privés) pour imaginer une politique sportive pluriannuelle, ambitieuse et surtout partagée.



Ainsi il revient à GPS&O de :

- ▶ Gérer, développer et valoriser des équipements sportifs et des lieux de pratique en adéquation avec la demande et les attentes du monde sportif et des habitants
- ▶ Développer une marque territoriale en s'appuyant notamment sur de grands événements sportifs comme les JO de Paris 2024
- ▶ Définir et piloter des politiques publiques sportives (savoir nager, sport pour tous, sport-santé...) au service de l'éducation, du vivre-ensemble et du territoire
- ▶ Favoriser l'implantation de projets ambitieux et innovants, comme le centre d'entraînement du PSG, pour rêver plus grand.

6 priorités d'action

1 Placer les centres aquatiques et l'enseignement de la natation au cœur de la politique sportive

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : harmonisation des tarifs et des animations des piscines communautaires et généralisation de l'accès au savoir nager pour les élèves d'élémentaire.

2 Poursuivre la rénovation du patrimoine sportif de GPS&O (rénovation énergétique et modernisation des équipements)

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : lancement des études et travaux des piscines de l'Eaubelle à Meulan-en-Yvelines et Sébastien Rouault à Andrésy, du Stade Nautique International à Mantes-la Jolie).

3 Intensifier l'accompagnement des clubs et associations locales et encourager le sport de haut niveau

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : 296 700 € de subventions aux associations sportives du territoire versés par GPS&O.

4 Développer les sports de pleine nature et faire des sports nautiques un vecteur d'image du territoire

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : Intégration en Conseil communautaire de l'ensemble des bases nautiques du territoire à la liste des équipements d'intérêt communautaire. Parmi ces équipements, la base nautique située à Hardricourt fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation à l'étude.

5 Renforcer l'accueil de compétitions et d'événements sportifs réputés

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : accueil d'une quinzaine d'athlètes olympiques durant les JOP 2024 dans les centres de préparation aux Jeux et les équipements du territoire.

6 Donner le goût de la pratique sportive

▶▶▶ **Premières concrétisations en 2024** : Organisation d'un village olympique itinérant destiné à faire la tournée des communes volontaires.

Les temps forts des piscines communautaires

Avril 2024

Prévention noyade

Animation "secourisme et sauvetage aquatique" à destination du public pour les enfants à partir de 10 ans et dans le cadre des séances de la natation scolaire encadrée par les maîtres-nageurs et/ou par les pompiers du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines. Avec des exercices de sauvetage, expositions, quizz, sensibilisations aux numéros d'appels d'urgences ...

210 enfants sur les animations à destination du public et des activités

+ 40 classes, soit plus de 1000 enfants

10 avril 2024

Aquatique's Tour

Recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs à la piscine de Verneuil : GPS&O a organisé un forum emploi pour présenter le métier de maître-nageur sauveteur, les formations et financements, mais aussi les postes à pourvoir dans les piscines du territoire. L'objectif ? Susciter des vocations et aider les piscines à recruter dans un secteur en tension, du niveau local au national.

4 recrutements de maîtres-nageurs en 2024

10 mai 2024

Aquasplash



L'opération *Aquasplash* a permis à près de 360 nageurs de tous niveaux de s'amuser sur des parcours aquatiques ludiques préparés par les éducateurs sportifs de six piscines du territoire. Et parce qu'*Aquasplash* se veut avant tout un événement accessible au plus grand nombre, l'entrée et l'accès aux animations était à 1€ pour tous dans les piscines participantes⁽¹⁾ !

(1) Piscines communautaires à : Andrésy, Poissy, Verneuil-sur-Seine, Porcheville, Les Mureaux

8 au 28 juin 2024

Fête des piscines



Un large choix d'activités et d'animations étaient à découvrir gratuitement dans 4 piscines du territoire⁽²⁾ : swimrun, structures gonflables, aquabiking, baptême de plongée, animations triathlon, initiation au secourisme et bien d'autres.

800 visiteurs

(2) Piscines communautaires à : Poissy, Les Mureaux, Porcheville, Verneuil-sur-Seine,

17 au 20 juin 2024

Olympiades scolaires 2024

Voir page 70.

Septembre 2024

Inscription aux activités aquatiques



Hors année olympique, les créneaux sont déjà pris d'assaut à chaque rentrée scolaire. Après les JOP de Paris 2024- effet Léon Marchand oblige - les onze piscines gérées par les services de la communauté urbaine ont connu un raz-de-marée. En quelques jours les cours de natation enfants et ados (1 850 places disponibles l'ensemble des piscines concernées⁽³⁾) affichaient complets.

(3) Piscines communautaires à : Poissy, Porcheville, Verneuil-sur-Seine, Aubergenville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Conflans-Sainte-Honorine.



Savoir nager : toujours plus de moyens mis en œuvre



Permettre aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité, lutter activement contre le phénomène de noyades ... Voici les objectifs du programme "Savoir nager" de l'Éducation nationale et mis en œuvre grâce à GPS&O.

Les piscines communautaires pilotées en régie consacrent ainsi une large place (40% du temps d'occupation) à l'apprentissage de la natation et de l'aisance aquatique (moins de 6 ans). Ces séances gratuites, ouvertes aux élèves des classes de CP, CE2, CM2, leur permettent d'acquérir le bagage essentiel pour évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Pour renforcer ce dispositif, la Communauté urbaine poursuit également les efforts d'harmonisation tarifaire relative à la natation scolaire entrepris en 2023. Cette nouvelle tarification permet la gratuité des cours d'aisance aquatique pratiqués dans le cadre scolaire pour les niveaux de classes recommandés par l'Éducation nationale (CP, CE2, CM2) dans les 5 piscines communautaires gérées par un délégataire. La mesure s'applique dans toutes les piscines communautaires depuis la rentrée 2024-2025. Ainsi, les communes ne financent plus les lignes d'eau pour leurs écoles.



1 200 classes
d'élémentaire
concernées en 2024

32 000 élèves

75 maîtres-nageurs
sauveteurs mobilisés

Un effort financier pour la Communauté urbaine estimé à environ 554 000 € par an.

Un principe de solidarité inter-équipement

La Communauté urbaine a adapté le calendrier des rénovations des équipements aquatiques à celui de l'opération Savoir nager qui est déployée dans les écoles du territoire afin de garantir les capacités d'accueil de l'ensemble des scolaires au sein des centres aquatiques communautaires grâce à la solidarité territoriale, ce qui permet d'avoir jusqu'à 2 équipements en rénovation au même moment.

Depuis cette année, ce principe de solidarité inter-équipement s'applique aussi pour les associations sportives durant les fermetures de piscines afin de permettre le rayonnement des clubs sportifs du territoire de la Communauté urbaine GPS&O au plus haut niveau.



Rénover et entretenir les équipements sportifs

Afin d'anticiper l'âge et l'état d'usage du parc, l'augmentation des coûts de l'énergie, mais également l'évolution des pratiques sportives, la Communauté urbaine a mis en place un plan pluriannuel de modernisation de ces équipements sportifs. L'optimisation de leur performance énergétique de 40% d'ici 2030 constitue un cap aligné sur les objectifs de préservation des énergies au niveau national et international.

En 2024, GPS&O concentre ainsi 15 % de ses investissements sur la rénovation énergétique et la modernisation de ses bâtiments. Une part de l'enveloppe est également réservée à leur sécurisation. Les équipements sportifs du territoire sont en première ligne : à commencer par deux piscines communautaires, le Stade Nautique International, qui a servi de base d'entraînement pour les Jeux Olympiques, et le stade nautique à Hardricourt.



Focus chantiers



Stade Nautique International (SNI) à Mantes-la-Jolie

Labellisé centre de préparation aux Jeux Olympiques, le SNI constitue l'un des meilleurs bassins d'aviron et de canoë en ligne de France et l'un des plus utilisés pour des compétitions en Europe.

N'ayant jamais été rénové depuis sa création dans les années 1970, le stade nautique fait l'objet des travaux en 3 phases :

- ▶ Rénovation du bassin, des berges et des pontons (septembre 2023- été 2024) ;

- ▶ Création de nouveaux locaux annexes ;
- ▶ Démolition de l'espace Guyader, réorganisation des cheminements, reconstruction de la tour d'arrivée et aménagement paysager.

Les travaux portant sur le bâti et la destruction de l'espace Guyader interviendront entre 2025 et 2027. Cette rénovation complète inscrira le SNI dans l'héritage des Jeux Olympiques pour le territoire et bénéficiera aux quelques 500 licenciés (aviron, canoë, école nautique) et 300 scolaires qui fréquentent le bassin chaque année.

- ▶ **Coût de l'opération : 14,8 M€ TTC**

Stade nautique à Hardricourt

Le club AMMH (Aviron de Meulan-Les Mureaux-Hardricourt) développe la pratique d'activités nautiques en compétition loisir, l'accueil des groupes scolaires, le sport santé et l'offre entreprise.

Les locaux de l'AMMH appartiennent à différents propriétaires dont GPS&O et le Département des Yvelines. Vétustes, ces installations ne répondent plus aux normes d'accueil et de confort des différents publics et de mise en conformité pour l'accessibilité. Dans ce contexte, GPS&O a décidé d'engager une opération de construction neuve d'un nouveau pôle nautique en lieu et place des bâtiments existants sur les parcelles dont elle est propriétaire. Les travaux débuteront à l'été 2026 pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

- ▶ **Coût de l'opération : 5,2 M€ TTC**



Piscine communautaire à Meulan-en-Yvelines



Héritée d'un syndicat à la création de la Communauté urbaine, ce centre aquatique, construit en 2007, présentait d'importantes malfaçons et défauts de structure qui ont nécessité sa fermeture début juillet 2022 pour une rénovation complète et d'ampleur. L'enjeu de la rénovation est d'offrir un bâtiment entièrement sécurisé, remis aux normes et répondant aux besoins de la population du bassin de vie élargi (loisirs, bien-être, natation scolaire pour 11 communes du territoire). Bien sûr l'enjeu est également un bâtiment moins énergivore.

Les travaux qui démarreront en juin 2025, prévoient :

- ▶ La rénovation énergétique (- 42% sur les 3 postes eau, chauffage, électricité) ;
- ▶ La réfection de l'étanchéité du bassin sportif et l'adaptation du bassin ludique pour les activités d'apprentissage de la natation ;
- ▶ L'installation d'une plaine de jeux d'eau en extérieur ;
- ▶ La rénovation intérieure du bâtiment et des zones de liaison ;
- ▶ La mise en conformité hygiène et sécurité incendie ;
- ▶ Le désamiantage et la démolition de l'ancienne billetterie ;
- ▶ La mise en œuvre d'une seconde peau photovoltaïque sur la façade côté route départementale.

En complément, la Communauté urbaine souhaite réhabiliter le parking afin de livrer un équipement entièrement rénové. Cette réhabilitation, qui débutera en 2026, est impactée par les obligations des lois Accélération des énergies renouvelables (APER) et Climat et résilience qui impose de construire des ombrières photovoltaïques et de désimperméabiliser la moitié de la surface du parking.

▶ **Coût de l'opération : 10,3 M€ TTC**

Piscine communautaire à Andrésy

Issue du plan "1000 piscines" mené dans les années 70 par les pouvoirs publics, la piscine à Andrésy fait l'objet d'une rénovation permettant de répondre plus qualitativement aux besoins du territoire, d'améliorer de façon importante sa performance énergétique et le confort des usagers.

Lancés dès la mi-mars 2025, les travaux de rénovation du bâtiment devraient durer 16 mois. Ils englobent :

- ▶ La rénovation énergétique du bâtiment : isolation thermique par l'extérieur et rénovation du chauffage ;
- ▶ La création d'une extension administrative ;
- ▶ L'agrandissement de l'entrée ;
- ▶ La réfection du bassin sportif et de la patageoire.

▶ **Coût de l'opération : 6,24 M€ TTC**



GRAND PROJET

L'Institut Parasport-Santé (IPS)

L'Institut Parasport-Santé (IPS) s'installe sur le territoire ! Cet établissement hospitalo-universitaire se positionne comme la référence nationale et internationale pour favoriser l'activité physique des personnes en situation de handicap. En investissant 19 M€ pour la construction de cet Institut, la Communauté urbaine a l'intention d'en faire l'un des projets phares du territoire à plusieurs titres.

Initié par le Professeur Genêt et soutenu par de nombreux acteurs institutionnels, de la santé ou du sport de haut niveau, l'IPS sera le premier institut au monde 100 % accessible et exclusivement dédié au parasport. Du diagnostic à la prescription sur site, ce lieu hors du commun proposera consultations médicales et paramédicales, rééducation, explorations fonctionnelles mais, également, toutes évaluations pluridisciplinaires cliniques.

Ce projet, pour lequel les élus communautaires se sont engagés à l'unanimité lors du Conseil du 26 septembre 2024, va réunir sur le territoire un écosystème de compétences médicales, scientifiques, pédagogiques et technologiques d'excellence au service de tous les parasportifs !



“L'engagement du Conseil Communautaire confirme que l'IPS est une opportunité majeure pour notre territoire, pour ses habitants comme pour son attractivité. Ce projet, très ambitieux mais surtout plein de sens, ne pouvait être porté qu'à l'échelle de notre Communauté urbaine. Je me réjouis qu'il puisse voir le jour.”

Cécile Zammit-Popescu
Présidente



Environ **5 000** patients
accueillis annuellement par l'IPS
(12 000 consultations)

Un plateau pluridisciplinaire dédié au paramédical et au handicap

En s'implantant au cœur de Grand Paris Seine & Oise, sur le plateau de Bècheville, l'établissement va pouvoir créer de nombreuses connexions avec les équipements locaux appelés à en devenir partenaires :

- ▶ le service de réadaptation et de médecine du Centre hospitalier intercommunal Meulan-Les Mureaux (CHIMM)
- ▶ le foyer d'accueil médicalisé interdépartemental (78/92)
- ▶ le campus de formation aux métiers de la santé du Groupe hospitalier territoire (GHT) Yvelines-Nord (centres hospitaliers de Mantes-la-Jolie, Meulan – Les Mureaux, Poissy – Saint-Germain),
- ▶ les infrastructures sportives communautaires (piscine de Bècheville).

Un pôle d'excellence à fort rayonnement

Unique au monde, cet institut va regrouper l'expertise nationale et internationale en matière d'aide à la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap, de recherche, de formation et d'innovation. À ce titre, il développera des activités de :

- ▶ Formation des professionnels de santé dédiés et des clubs sportifs,
- ▶ Recherche sur l'amélioration des performances de haut niveau et des appareillages,
- ▶ Innovation en lien avec un incubateur de start-up.

Focus sur un chantier ambitieux

- ▶ 28 000 m² de terrain cédé à la Communauté urbaine à l'euro symbolique par le Département des Yvelines
- ▶ 8 500 m² de bâtiment intégralement accessible
- ▶ 19 millions d'euros de financement GPS&O pour un coût total estimé à 43 millions*
- ▶ 2 ans de travaux pour une ouverture à la rentrée 2026

* Co-financeurs : État, Métropole du Grand-Paris, Région Ile-de-France, Conseil Départemental des Yvelines (FS2I) et organisme mutualiste "Tégo".

CALENDRIER

- ▶ 23 juillet 2024 – pose de la première pierre lors du passage de la flamme olympique sur le territoire,
- ▶ Septembre 2026 – ouverture de l'IPS.

95 emplois directs
dans le domaine de la santé et du sport
sur le territoire dont **70%** de cadres

50 emplois indirects
et **300** emplois induits

La recherche technologique et physiologique (Assistance Publique- Hôpitaux de Paris, partenaire majeur du projet) devrait favoriser le dépôt de brevets consacrant les innovations issues de ses laboratoires de recherche intégrés.

Un atout pour le territoire et son attractivité

L'installation de l'IPS s'organise au sein d'un écosystème avec un partenariat avec la CCI, plus d'une quinzaine d'entreprises et quelques 65 associations liées au handicap en Vallée de Seine.

L'Institut va également entraîner un accroissement de l'offre de formation sur site : 5000 étudiants sont attendus sur le site et seront formés pour répondre aux besoins croissants liés à la dépendance et à la perte d'autonomie (handicap, vieillissement de la population ...).

Un nouvel élan pour la pratique handisport

Le projet ISPC a reçu le label héritage des JOP 2024.

La Communauté urbaine a pour ambition de faire vivre cette structure sur le territoire. À travers des activités de détection et d'entraînement, les para-coachs sportifs de l'Institut apporteront également de nouveaux licenciés aux structures sportives du territoire et accompagneront les clubs locaux vers une transformation en clubs para-accueillants.

CULTURE

Temps forts culturels 2024

JANVIER

Biennale de la Danse

6 janvier au 11 février 2024

► Danse / Tout public

Tous les deux ans, toutes les formes de danse sont au rendez-vous de cet événement rassemblant amateurs et professionnels du territoire.

► Bilan de participation : 3889 spectateurs

Communes partenaires : Achères, Aubergenville, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Ecqueville, Issou, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine.

FÉVRIER

Les balades des 400 coups

► Spectacle / Jeune public

Trois fois dans l'année, l'association 400 coups a proposé un festival de spectacle jeune public itinérant.

► Bilan de participation : 6398 spectateurs

Communes partenaires : Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Guerville, Juziers, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux, Poissy, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine.

MARS

Les pépites sonores



► Spectacle - concert / Jeune public

Festival musical pour les enfants, organisé par le Sax d'Achères qui propose des découvertes musicales vibrantes et insolites en itinérance à l'est de la Communauté urbaine.

► Bilan de participation : 4348 spectateurs

Communes partenaires : Achères, Andrécy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy.

AVRIL

Le mois des bébés lecteur



► Lecture / Jeune public

Le réseau de lecture publique propose aux médiathèques du territoire des actions en direction des tout-petits, de leurs parents ou des professionnels de l'enfance afin de favoriser la lecture dès le plus jeune âge. Fin 2023, la Communauté urbaine a lancé la 1^{ère} édition du prix des bébés lecteurs. Destiné aux enfants de la naissance à trois ans, ce prix littéraire invite les tout-petits à voter pour leur album préféré à partir d'une sélection de 4 titres, choisis par des professionnels du livre et de la petite enfance du territoire. Pour permettre de sélectionner un vainqueur, GPS&O prête gratuitement les albums aux familles dans la quarantaine d'établissements partenaires (crèches, médiathèques, multi-accueils, centres de petite enfance, centres de Protection Maternelle et Infantile...). Les votes sont restés ouverts jusqu'à la clôture du mois des bébés lecteurs.

► Bilan de participation : 880 participants

► Prix des bébés lecteurs : 513 votants à travers 66 structures participantes

Communes partenaires : Achères, Andrécy, Aubergenville, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Ecqueville, Epône, Guerville, Limay, Les Mureaux, Les Alluets-le-Roi, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Magnanville, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Porcheville, Poissy, Rosny-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

MAI

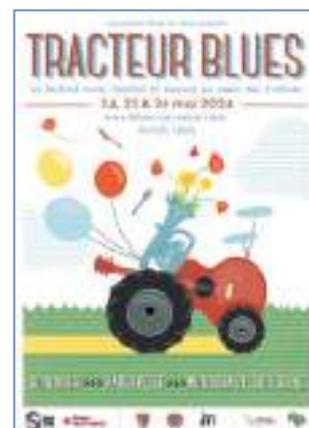
Tracteur Blues

► Musique / Tout public

Au cœur des villages, une grande fête culturelle autour du blues. Concerts, animations et food trucks.

► Bilan de participation : 2000 visiteurs

Communes partenaires : Hargeville, Mousseaux-sur-Seine, Soindres.



JUIN

Les balades de Content pour rien



► Festival de cirque et de musique itinérant

► Bilan de participation : 1440 participants

Communes partenaires : Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mézières-sur-Seine, Perdreauville.

JUILLET

Chapiteau sonore

► Musique

Le Château éphémère a ouvert ses portes en grand le temps d'un week-end festif et familial. Concerts et animations en journée et DJ la nuit. Une programmation éclectique pour tous les goûts et tous les âges : concerts, dj sets, spectacles, animations...

► Bilan de participation : 250 visiteurs

AOÛT

Léonard la tournée d'été

► Astronomie

Cet été, GPS&O a guidé petits et grands à la découverte du ciel étoilé grâce à sa station mobile du Parc aux Etoiles. Un rendez-vous en 11 escales dans les communes du territoire entre le 8 juillet et le 1^{er} août 2024.

Communes partenaires : Achères, Andrésy, Aulnay-sur-Mauldre, Fontenay-Mauvoisin, Guerville, Hardricourt, Issou, Juziers, Magnanville, Mantes-la-Ville, Mézières-sur-Seine, Nézel, Poissy, Triel-sur-Seine.



SEPTEMBRE

Ouverture de saison du Théâtre de la Nacelle

► Spectacle vivant

Le 21 septembre a eu lieu le lancement en musique de la nouvelle saison culturelle du Théâtre de la Nacelle, de retour en ses murs. De septembre 2024 à mai 2025, une programmation toujours plus riche, éclectique, vibrante et conviviale avec 23 rendez-vous autour de la musique, du théâtre, du cirque, de la danse, et des marionnettes !

OCTOBRE

Mars à l'ouest

► Marionnettes

Du 3 au 25 octobre, festival itinérant de marionnettes et théâtre d'objet dans le cadre de la biennale de la marionnette *Mars à l'ouest*.

Communes partenaires : Aubergenville.

NOVEMBRE

Blues sur Seine



► Concerts

Du 8 au 23 novembre, le festival légendaire qui fait résonner le blues dans toute la vallée de la Seine revient pour sa 25^{ème} édition.

Communes partenaires : Achères, Andrésy, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Follainville-Dénemont, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Guerville, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mézy-sur-Seine, Rosny-sur-Seine.

DÉCEMBRE

Groove on



► Cultures urbaines

Du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024, plus de 20 événements sont proposés par la dizaine de partenaires engagés dans la 2^{nde} édition de ce festival des cultures urbaines. Au programme : danses hip-hop, électro, DJ'ing, beatmaking, beatbox, street-art, arts numériques et visuels, mode...

Communes partenaires : Achères, Andrésy, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux.

Sur quel pied danser ?

Biennale de la Danse édition 2024

La 4^{ème} édition de la Biennale de la Danse s'est déroulée du 6 janvier au 11 février 2024. Depuis sa première édition en 2017, sa mise en œuvre repose sur les principes de participation, de collaboration et d'inclusion, autour d'une identité culturelle partagée de territoire. Artistes, pédagogues, compagnies, écoles, associations, collectivités : plus de 30 partenaires du territoire font vivre ce rendez-vous orchestré par le Centre de la danse Pierre Doussaint.



Ce travail collectif a permis une programmation artistique 2024 riche et diversifiée : du hip-hop à la danse contemporaine, du classique au modern-jazz en passant par les danses latines, les danses du monde ou encore la danse afro. Le fil rouge a été l'exploration du lien étroit entre culture et sport, alors même que le breaking a fait son entrée aux Jeux Olympiques.

La Communauté urbaine a choisi pour marraine de cette édition une chorégraphe emblématique des danses urbaines, originaire des Mureaux et aujourd'hui d'envergure internationale : Antoinette Gomis.

Sur quel pied danser ? a mis à l'honneur des créations inédites telles que "Le Silence" avec la Cie Antoinette Gomis, "Break" de Bruce Chiefare avec la Cie Flowcus ou encore "Mukashi Mukashi" de Valentine Nagata-Ramos avec la Cie Uzumaki. Mais cette édition a également donné l'occasion de découvrir des talents émergents comme Suprême Legacy, David Rolland Chorégraphies, Cie Box-Crew ou Start 2 Step.

Ainsi, ce sont 40 évènements qui ont accueilli près de 4 000 personnes autour des spectacles mais aussi autour des actions culturelles proposées telles que des ateliers, des stages, des conférences ou des expositions... L'ambition de démocratiser la pratique de la danse a été concrétisée !

Le bilan s'avère positif, grâce à la qualité des propositions artistiques et pédagogiques mais également par sa démarche participative saluée par les partenaires. Cette édition a su rassembler un public varié aux côtés d'habités, fidèles à ce rendez-vous de la vie culturelle et artistique de notre territoire.



21 représentations
14 compagnies
20 ateliers



2 expositions
19 lieux
16 communes

“Un mur, une œuvre”

Un cru 2024 ambitieux !

Depuis 2019, grâce à l'opération “Un mur, une œuvre” les murs de 12 communes* sont déjà devenus des œuvres d'art, reflétant la politique volontariste de GPS&O en faveur de la promotion des cultures urbaines. Pour cette 4^{ème} édition, 10 nouvelles communes ont été sélectionnées pour 19 candidates.

Depuis 5 ans, la Communauté urbaine s'engage pour l'amélioration du cadre de vie par la culture, en finançant la réalisation de fresques artistiques de grande envergure. **L'objectif : faire rayonner l'art dans l'espace public pour le rendre accessible à tous.**

Imaginé avec les communes du territoire, le projet “Un mur une œuvre” consiste à proposer à des artistes, des façades de bâtiments communaux comme supports d'expression.

La Communauté urbaine poursuit ainsi l'ambition d'offrir aux habitants un panorama caractéristique des tendances du street-art en réunissant des artistes de grande renommée tels que Monkeybird, Louyz, Eskat, Abys, Jokolor, Adec, Zepha, le collectif Art Osons...

À ce jour, 12 fresques ont été réalisées sur des équipements communaux et deux autres l'ont été sur des équipements communautaires : le Stade Nautique International et le Conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie.



Pour l'année 2024, les 10 communes concernées sont : Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Ecqueville, Evécquemont, Fontenay-Saint-Père, Le-Tertre-Saint-Denis, Mantes-la-Ville, Les Alluets-le-Roi, Porcheville et Vert. Les artistes Thibaud Coron, Hektor Graffiti, Art mural avec Raphaël Poron, Perrine Honoré, Jokolor, le collectif belge Propaganza, Art et sens mural avec Elodie Iwanski et Eres ont investi notre territoire.



“En créant un parcours d'art urbain audacieux, GPS&O affirme sa volonté de diffuser l'art dans l'espace public. Les habitants sont invités à se laisser surprendre, à ouvrir leur imaginaire au gré de leurs déplacements sur les 23 communes participant à ce jour.”

Laurent Brosse
Vice-président délégué à la culture



GRAND CHANTIER

Rénovation du Théâtre de La Nacelle La Communauté urbaine voit les choses en grand



Sorti de terre en 1989, le théâtre communautaire de La Nacelle, situé à Aubergenville, est sur le point de connaître une transformation majeure. La temporalité des travaux a été revue, afin qu'ils puissent être plus complets et plus ambitieux. Ces travaux vont démarrer fin 2025, pour un budget de 6 millions d'euros.

La Communauté urbaine disposera ainsi d'un équipement plus fonctionnel et modernisé en termes de qualité des espaces, de qualité scénique et scénographique mais aussi en termes de confort d'usage pour les spectateurs et également pour les artistes accueillis et les équipes qui y travaillent au quotidien.

En plus des spectacles, le théâtre est utilisé pour la tenue des Conseils communautaires. C'est aussi l'ensemble des fonctions d'une salle de spectacle qui vont être modernisées : accueil, salle de spectacle, espaces spectateurs, espaces des artistes/intervenants, espaces des techniciens, des gestionnaires, office traiteur, bureaux, locaux logistiques...

Il s'agira donc aussi bien de travailler la performance énergétique et la mise en conformité technique du bâtiment que d'améliorer la fonctionnalité et la qualité

d'usage des espaces, tant pour les spectateurs que pour les artistes et les techniciens. Une attention particulière sera portée sur la qualité acoustique et visuelle et sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Il est également prévu d'assurer l'aménagement des quais de déchargement et de l'aire logistique, le réaménagement complet de l'espace de stationnement, une révision complète des équipements scénographiques et de l'espace scénique afin de retrouver de la hauteur de scène et une arrière-scène. Bureaux, loges, stockage, espace techniciens, circulations vont faire l'objet de réaménagements.

Les travaux seront l'occasion de proposer un nouveau projet culturel avec pour ambition de développer une véritable centralité culturelle pour ce lieu résolument voulu comme fédérateur.

La saison 2024/2025 aura lieu au Théâtre de La Nacelle !

Après une saison atypique et nomade qui a offert au public des séances et spectacles hors les murs, l'ensemble de la programmation de la saison 2024/2025 du théâtre communautaire sera de retour au Théâtre de La Nacelle.

TOURISME

Le territoire regorge de sites touristiques à visiter à proximité de la capitale, sur quelques heures ou le temps d'un week-end. Forte de ce potentiel, la Communauté urbaine cherche à intensifier le développement touristique fluvial et de proximité. En charge de la promotion de l'offre touristique, la Communauté urbaine s'appuie sur l'Office de tourisme intercommunal (OTI) Terres de Seine qui poursuit une double mission :

- 1 Donner envie aux habitants du territoire de redécouvrir leur environnement
- 2 Susciter l'envie des Franciliens de découvrir une destination touristique de proximité, offrant de nombreuses possibilités

ATOUS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE



90 km de berges de Seine



12 000 hectares de forêt



7 ports de plaisance
3 escales-croisières et 4 haltes plaisance



66% d'espaces naturels



17 sites labellisés "Accueil vélo"



11 ambassadeurs
de la destination

Temps forts de l'OTI

► **PARUTION DE LA BROCHURE "(RE)DÉCOUVREZ VOTRE TERRITOIRE"** pour les habitants.



• **3 500 exemplaires distribués**

► **OPÉRATION "CET ÉTÉ VOYAGEZ LOIN PRÈS DE PARIS"** en gare de Paris-Saint-Lazare en juin pour faire connaître les offres loisirs accessibles en train.

• **#cpasloinentrain**

• **12 000 flyers promotionnels distribués**

• **Augmentation des réservations en ligne + 25% sur l'été**

► **CAMPAGNE D'AFFICHAGE** de 3 semaines sur les réseaux bus à partir du 7 juin pour faire découvrir les offres du territoire aux habitants des Yvelines et des Hauts de Seine.

• **+10% de la fréquentation du site internet**



► **ORGANISATION DE LA MAD JACQUES PADDLE TERRES DE SEINE** les 31 août & 1^{er} septembre entre Mantes-la-Jolie et Port Ilon dans la commune de Saint-Martin-la-Garenne.

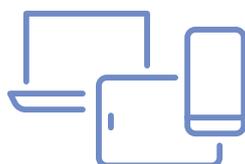
► **CO-ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT, "VILLAGE DES ARTISANS DE TERRES DE SEINE"** le 12 octobre 2024 au centre Marques Avenue Aubergenville, avec la commune et le centre commercial.

• **16 partenaires locaux représentant 13 communes GPS&O.**

• **21 exposants et 6 500 visiteurs**

Tourisme à Grand Paris Seine & Oise : les médias en parlent

- ▶ **A RÉÉCOUTER** : émission du 31 août sur Radio France Bleue Paris IDF. Audience de 500 000 personnes
- ▶ **EN LIGNE** : relais par 2 influenceurs de l'opération Mad Jacques Paddle Terres de Seine des 31 août & 1er septembre. 50 000 internautes touchés.
- ▶ **BIENTÔT SUR VOS ÉCRANS** : émission de TV "Echappées Belles" sur France 5, diffusion le 10 mai 2025



Audience mensuelle
sur les réseaux sociaux :
+ de 330 000 visiteurs

+ 4,81% de contacts
à la newsletter mensuelle
de l'OTI en 2024



"En partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal, nous avons poursuivi notre travail de développement de la marque "Terres de Seine" avec un renforcement de son offre digitale, son développement sur les réseaux sociaux, mais aussi des campagnes d'affichage dans les gares et les réseaux de bus de l'ouest francilien, à travers l'organisation d'événementiels comme la Mad Jacques qui ont permis à de nouveaux publics de découvrir notre territoire. Cette dynamique se traduit par une augmentation de 19,40% de nombres de nuitées au sein des hébergements touristiques du territoire depuis 2021."

Sandrine Dos Santos
Vice-présidente déléguée au tourisme

Taxe de séjour

Une augmentation sans bénéfice pour la Communauté urbaine

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine collecte la taxe de séjour au titre de sa compétence de promotion du tourisme. Conformément à la loi, les recettes sont affectées au développement touristique.

Toute personne séjournant à titre onéreux dans les hébergements touristiques doit régler une taxe de séjour reversée par les hébergeurs à la Communauté urbaine.

Les recettes de la taxe de séjour communautaire sont entièrement dédiées au développement touristique du territoire de Grand Paris Seine et Oise et servent principalement à financer l'Office de Tourisme Intercommunal Terres de Seine dont les actions à destination des professionnels se multiplient avec notamment :

- ▶ Un site web pour connaître le territoire et ses professionnels, une plateforme de réservation, une digitalisation des offres, une grande présence sur les réseaux sociaux ;
- ▶ La participation à des forums et salons visant à valoriser le territoire auprès des professionnels du tourisme ;
- ▶ Des animations promues par l'office de tourisme mobile "Simone" qui sillonne le territoire.

Les tarifs de la taxe de séjour sont établis selon un barème national valorisé chaque année et fixant un tarif plancher et un tarif plafond. Depuis 2019, le régime de la taxe de séjour a connu plusieurs modifications au travers des lois de finances.

Depuis son institution sur le territoire, les tarifs de la taxe de séjour n'ont augmenté qu'une seule fois en 2023 et uniquement pour les hébergements non classés, la taxe proportionnelle est ainsi passée de 3% du coût de la nuitée à 5%.

En 2024, et malgré les Jeux Olympiques, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a fait le choix de ne pas augmenter sa taxe de séjour. Toutefois, les taxes additionnelles et celle à venir ont un impact très important sur le territoire.

C'est notamment le cas de la taxe de séjour additionnelle de 200% visant à financer Île-de-France Mobilités dont la conséquence est un triplement de la taxe de séjour pour les touristes.

Ce surcoût sera ainsi supporté par une clientèle issue du territoire national, mais également par les entreprises, le tourisme d'affaires représentant une part très importante de la clientèle accueillie.

Avec une taxe de séjour pouvant atteindre la somme de 13.55 € par personne et par nuit, cette décision met en difficulté les professionnels du territoire qui risquent de voir leur clientèle se diriger vers la Normandie voisine pour leurs différents séjours. Si la Communauté urbaine collecte l'entièreté des taxes de séjour mises en œuvre, elle reverse, chaque début d'année, les recettes complémentaires d'une part à la Société du Grand Paris (15% du montant de la taxe de séjour communautaire) et d'autre part à Ile-de-France Mobilités (200 % de la taxe de séjour communautaire).

MAD Jacques en Paddle

Une autre de forme de tourisme au fil de l'eau

Du 31 août au 1^{er} septembre, s'est tenue la première aventure en paddle sur la Seine, qui a rassemblé de nombreux participants.

Spécialiste des courses d'aventure à travers la France, la Mad Jacques a choisi les rives de Grand Paris Seine & Oise pour organiser la toute première aventure en paddle. Avec toujours le même objectif : revisiter nos pratiques de voyage, en mettant en avant la richesse de l'itinéraire et du territoire traversé, en termes de paysages, de patrimoine et de terroir...

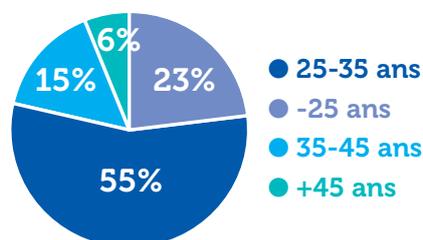
Au programme : 2 jours de découverte des bords de la Seine entre Mantes-la-Jolie et Port Ilon à Saint-Martin-la-Garenne. Après un parcours de 12,4 km en paddle ponctué de checkpoints avec des animations, des défis et autres baignades plus ou moins volontaires, les 200 participants ont pu rejoindre le village dressé pour 24h avec une multitude d'animations : olympiades, loto géant, dj set, fanfare, découverte des savoir-faire locaux, yoga, foodtrucks locaux, massage, dégustation de produits locaux, animations sur l'eau, marché de producteurs...



Cette édition, coordonnée par l'OTI Terres de Seine, avec le soutien de GPS&O et l'aide active des collectivités traversées par l'événement (Mantes-la-Jolie, Saint-Martin-la-Garenne et Guernes), des Voies Navigables de France (VNF) et de partenaires associatifs (AS Mantaise, les Dragon Ladies, le Cercle de Voile de Dennemont), a réussi son pari de faire découvrir la richesse des bords de Seine à 30 minutes de Paris au Nord-Ouest des Yvelines.


200 paddles
sur la Seine

Âges participants :



91% ont déclaré adorer la Mad Jacques Paddle

74% déclarent vouloir revenir sur le territoire

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE





Dessiner le territoire de demain

DEMAIN

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement des quartiers de gare Eole



Alors que l'offre de transports est un facteur clé d'amélioration de la qualité de vie des habitants et un vecteur essentiel d'attractivité économique, l'arrivée prochaine d'Eole (ligne E du RER) présente un atout indéniable pour le territoire. L'enjeu, pour la Communauté urbaine, Île-de-France Mobilités et le Département des Yvelines, est d'accompagner cette promesse de mobilité en pilotant la conception et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux favorisant l'accès aux gares par tous les modes de transports, en particulier le bus, le vélo et les piétons.

Inauguration du pôle gare d'Aubergenville

Démarrés en décembre 2022, les travaux de rénovation et modernisation des voiries et espaces publics situés près de la gare d'Aubergenville-Elisabethville se sont achevés au printemps 2024. L'inauguration officielle du pôle gare a eu lieu le 16 septembre en présence de Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines, Patrick Stefanini, représentant d'Île-de-France Mobilités et Gilles Lécole, Maire d'Aubergenville.



Les travaux, engagés par la Communauté urbaine, ont permis la modernisation des abords de la gare en la rendant plus accessible, en particulier pour les piétons et les cycles, dans une logique d'amélioration de la qualité des espaces publics. Ces aménagements bénéficient aux quelque 6000 personnes qui fréquentent la gare quotidiennement.



Coût total de l'opération :

4,8 M€

(phase d'études et de travaux incluses)

0,6 M€ de subvention
du Département des Yvelines

2,7 M€ de subvention
d'Île-de-France Mobilités

1,5 M€ de financement GPS&O

Début des travaux sur les abords de la gare des Clairières de Verneuil

Première station du territoire à avoir été rénovée en prévision de l'arrivée du RER E, la gare des Clairières de Verneuil fait l'objet de réaménagements. 18 mois de travaux, menés en 2024-2025, vont permettre de reconfigurer ses abords dans le respect du patrimoine paysager du quartier.

À la clé :

- ▶ Un pôle gare plus verdoyant (plantation d'arbres et végétalisation)
- ▶ Un confort amélioré et une circulation apaisée (parvis, voiries et plan de circulation piétons/cycles/bus/véhicules)
- ▶ Des accès facilités pour tous les modes de transport (voie et quais de bus, normes PMR, stationnements vélos, parking ...)



“L'aménagement des pôles gares contribue largement aux bénéfices que pourront retirer nos habitants de la future arrivée d'EOLE sur le territoire. En repensant les abords des gares pour créer de véritables pôles multimodaux, propices à la cohabitation entre différents modes de transport, mais aussi centres névralgiques d'une vie de quartier, la Communauté urbaine facilite les déplacements des habitants et investit sur l'avenir en donnant un coup d'accélérateur à l'attractivité de ses communes - à la fois plus agréables à vivre et pleinement connectées avec les infrastructures du réseau francilien.”

Pierre-Yves Dumoulin
Vice-président délégué à l'aménagement et au projet EOLE

La Communauté urbaine chef de file de la Démat ADS



La Communauté urbaine a souhaité accompagner ses communes membres dans l'obligation de dématérialisation des demandes d'urbanisme en développant un projet de Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) mutualisé. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022, le GNAU a désormais conquis de nombreux utilisateurs et s'inscrit durablement dans une dynamique d'amélioration des relations entre le public et l'administration. À ce jour, 66 communes du territoire bénéficient du service de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Accessible par les usagers depuis le site internet des communes et sur le site internet de GPS&O, il répond à une obligation de la loi Elan qui impose aux communes de proposer aux administrés un service par voie électronique pour déposer leurs demandes et d'instruire totalement sous format dématérialisé les demandes d'urbanisme.

En 2024, des évolutions techniques ont pu être développées afin de mettre au point un outil d'instruction adapté qui remplacera, à terme, le logiciel métier actuellement utilisé par les instructeurs. GPS&O est l'un des seuls établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) de France engagé avec l'éditeur dans la conception du nouveau logiciel métier Oxalis-Expert. Forte de cette expérience, une formation "spécifique GPS&O" avec l'éditeur a permis de former près de 150 agents communaux, sur le dernier trimestre 2024.

Parallèlement, GPS&O propose un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme permettant aux communes qui le souhaitent de disposer d'un service public de gestion des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie par les usagers.



7902 comptes de particuliers créés

668 comptes professionnels créés

7294 demandes d'urbanisme
déposées dont **5330 numériques (73 %)**
et **1964 dossiers papier (27%)**



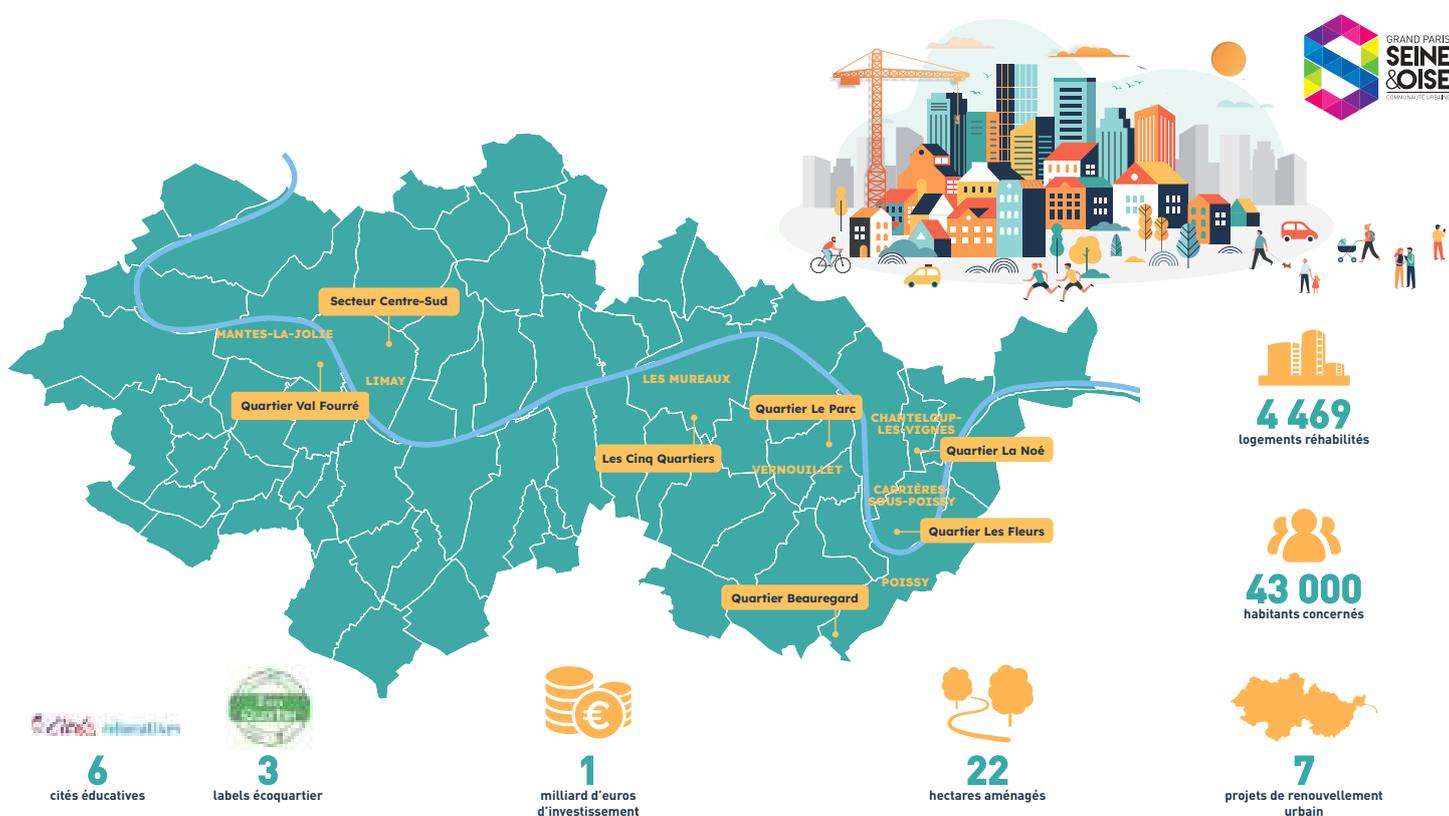
“Le centre instructeur de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme la Communauté urbaine a été reconnu par l'État comme l'un des plus novateurs. La réussite du projet GNAU sur le territoire sert aujourd'hui de modèle et a fait l'objet d'une vidéo promotionnelle auprès des autres EPCI de France. Cette reconnaissance reflète bien la qualité de service et l'appui apporté aux communes et à leurs habitants dans une démarche de simplification des procédures et d'amélioration des relations à l'usager.”

Maryse Di Bernardo
Conseillère déléguée à l'urbanisme

POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les projets de renouvellement urbain sur le territoire GPS&O

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise porte sept projets de renouvellement urbain. Ils représentent soixante-dix ans d'histoire du développement urbain de notre territoire. Construits dans les années 1960/1970 pour accompagner le développement de l'industrie automobile le long de la Seine, ces grands ensembles, qui ont connu la crise des banlieues des années 1980/1990, sont entrés dans une phase de renouvellement urbain depuis plus de 20 ans grâce aux politiques de la ville.



Aujourd'hui, GPS&O coordonne 4 projets soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) :

- ▶ 2 d'intérêt national, le Val Fourré à Mantes-la-Jolie et les Cinq Quartiers aux Mureaux,
- ▶ 2 d'intérêt régional, le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes et le quartier dit Centre-Sud à Limay.

Le Département des Yvelines les accompagne également à travers son Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR).

Il soutient de plus 3 autres projets : le quartier des Fleurs à Carrières-sous-Poissy, la Cité du Parc à Vernouillet, le quartier Beaugard à Poissy.

Représentant 1 milliard d'investissement contractualisé, ces différents programmes concernent 43 000 habitants, soit près de 10% de la population de la Communauté urbaine.



Focus territorial

LES MUREAUX

Quartier des Musiciens et pôle Léo Lagrange

Entamée il y a 20 ans, la rénovation de ce quartier aux Mureaux se poursuit. À la suite de la livraison du parc Molière en 2017, premier aménagement public français certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), le nouveau programme de renouvellement urbain concerne pour l'essentiel l'entrée de ville sud, le quartier des Musiciens et le secteur Léo Lagrange.

CHIFFRES-CLÉS

- ▶ 2 800 habitants concernés
- ▶ 100 M€ de budget global
- ▶ 728 logements sociaux réhabilités et résidentialisés
- ▶ 196 logements démolis
- ▶ 5 000 m² de jardins familiaux
- ▶ 31 000 m² d'espaces publics aménagés
- ▶ Label Écoquartier
- ▶ Label Cité éducative

QUELLES AVANCÉES EN 2024 ?

- ▶ Inauguration du Pôle Léo Lagrange par la Ville des Mureaux
- ▶ Aménagement par GPS&O des rues Pierre Bérégofoy et Robert Cimetièrre, pour faciliter les accès à ce nouvel équipement éducatif phare de la ville et à la future caserne de pompiers
- ▶ Travaux de réalisation de la halle sportive Pierre Brossolette dans le quartier des Musiciens
- ▶ Poursuite de la réhabilitation de la tour Rouget de Lisle commencée à la fin de l'année 2023 par le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne
- ▶ Installation d'une exposition afin de mettre en valeur le projet et son avancement opérationnel auprès des habitants



Le Pôle Léo Lagrange et la rue Pierre Bérégofoy



La réhabilitation de la tour Rouget de Lisle



Le chantier de la halle sportive Pierre Brossolette

MANTES-LA-JOLIE

Quartier du Val Fourré

En 25 ans, plus de la moitié du Val Fourré a déjà été transformée pour en faire un quartier accueillant et ouvert sur le reste de la ville. Cette dynamique se poursuit avec un projet de rénovation urbaine piloté par GPS&O qui prévoit d'ici 2030 :

- ▶ La démolition de **844 logements** et la reconstruction de près de **600 logements** diversifiés,
- ▶ La rénovation de plus de **1 700 logements**,
- ▶ La restructuration et la rénovation du centre commercial Mantes 2,
- ▶ Une intervention importante sur les espaces publics et les équipements publics.

CHIFFRES-CLÉS

- ▶ **20 000 habitants concernés**
- ▶ **400 M€ de budget**
- ▶ **20 000 m² d'espaces publics réaménagés**
- ▶ **5 000 m² d'espaces verts créés**
- ▶ **Un dispositif de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD-IN) qui permet d'intervenir sur les copropriétés**
- ▶ **Label Ecoquartier / Programme d'investissement d'avenir / Projet 100 quartiers innovants et écologiques / Quartier résilient**
- ▶ **Label cité éducative**

QUELLES AVANCÉES EN 2024 ?

- ▶ Enquête publique menée par l'EPFIF au printemps 2024 avant le démarrage opérationnel des travaux (réaménagements des espaces publics, démolitions de 3 tours d'habitation, reconstructions de petits immeubles pour une offre d'habitat plus attractive, réorganisation de la circulation pour désenclaver le quartier...)
- ▶ Mise en œuvre d'un projet d'urbanisme transitoire sur la place Clemenceau et sur le secteur Lavoisier avec l'installation de mobilier urbain
- ▶ Fin de la réhabilitation du patrimoine CDC Habitat dans le quartier des Musiciens
- ▶ Début de la réhabilitation des propriétés des Résidences Yvelines Essonne dans le quartier des Physiciens.



Installation de mobilier urbain sur la dalle Clémenceau



Réhabilitation du patrimoine CDC Habitat dans le quartier des Musiciens

CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Quartier des Fleurs

Vaste programme de transformation commencé en 2019, la rénovation urbaine du quartier des Fleurs s'achèvera en 2025. Elle concerne près de 3 000 habitants, soit 20% des Carriérois. Le bailleur CDC Habitat a réhabilité les 859 logements du quartier entre 2019 et 2022 avec une amélioration significative des performances thermiques des bâtiments.

CHIFFRES-CLÉS

- ▶ 3 000 habitants concernés
- ▶ 12 M€ de budget
- ▶ 859 logements rénovés
- ▶ 13 000 m² d'espace public
- ▶ 1 473 places de stationnements réorganisées
- ▶ 1 centre communal de santé

QUELLES AVANCÉES EN 2024 ?

- ▶ Achèvement des travaux de résidentialisation du patrimoine de CDC Habitat ; de la rue des Fleurs et de l'allée des Iris
- ▶ Lancement des travaux d'aménagement de la rue des Frères Tissier, l'axe majeur du quartier (réalisation d'une piste cyclable, d'espaces piétons confortables et renforcement de la structure paysagère).



L'allée des Iris



La rue des Fleurs

Premier Contrat de ville unique à l'échelle communautaire

Signe de son engagement en faveur des quartiers défavorisés et leurs habitants, la Communauté urbaine se dote d'un contrat de ville unique qui fixe le cadre de référence des partenaires de la politique de la ville. Signé pour six ans (2024-2030), il détermine les priorités, les objectifs communs et les engagements de chacun des signataires, selon leurs compétences et leurs missions.

La politique de la ville est **une politique de cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle a pour ambition d'améliorer les conditions de vie de leurs résidents en agissant pour assurer l'égalité et réduire les écarts de développement avec le reste du territoire.

Un habitant sur cinq de la Communauté urbaine vit dans l'un des quartiers concernés par les dispositifs de cohésion urbaine et de solidarité déployés par GPS&O, avec le soutien de l'État et du Département des Yvelines. Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine, et Catherine Arenou, Conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville, ont présidé le comité de pilotage du Contrat de ville 2024-2030 qui s'est tenu le 28 mars 2024 à Aubergenville avec tous les maires des communes concernées. À l'ordre du jour de cette séance, la présentation des grandes orientations du nouveau Contrat, le premier élaboré à l'échelle de la Communauté urbaine.

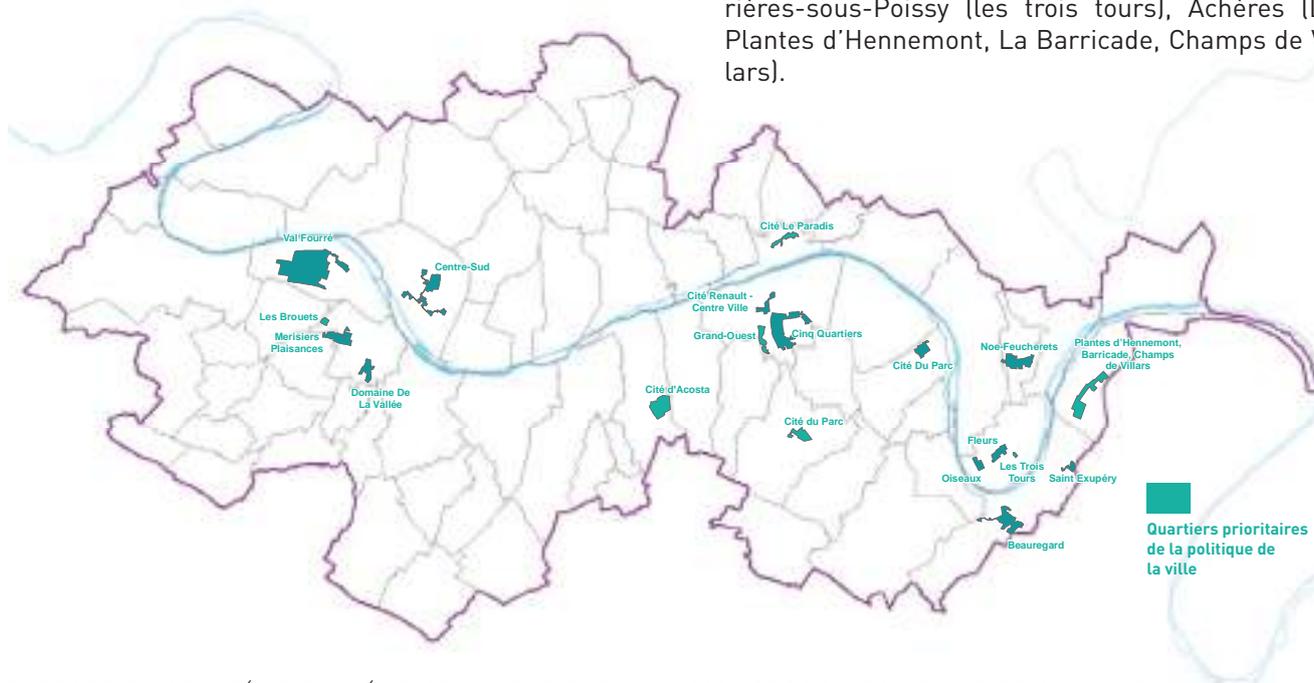
Démarche inédite, ce document est le fruit de la concertation des habitants et des maires pour mutualiser les enjeux à l'échelle communautaire. Il a fait l'objet d'une délibération communautaire puis d'une signature officielle le 28 juin 2024.

Une nouvelle géographie de la politique de la ville

Les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la **politique de la ville** (QPV) sont les territoires sur lesquels elle est déployée. Le périmètre des quartiers prioritaires de la Communauté urbaine est fixé par le décret du 28 décembre 2023. Ils sont identifiés sur la base d'un critère unique : le niveau de revenu disponible de leurs résidents est inférieur au seuil de pauvreté (soit 1 158 euros par mois en 2022).

Le périmètre du Contrat de ville 2024-2030 est défini ainsi :

- ▶ **12 quartiers prioritaires**, soit 64 000 habitants sur 8 communes : Carrières-sous-Poissy (les Fleurs et les Oiseaux), Chanteloup-les-Vignes (Noé-Feucherets), Les Mureaux (Cité Renault Centre-Ville et Cinq quartiers), Limay (Centre-Sud), Mantes-la-Jolie (Val Fourré), Mantes-la-Ville (Les Merisiers-Plaisances et Domaine de la Vallée), Poissy (Beauregard et Saint-Exupéry) et Vernouillet (le Parc).
- ▶ **2 quartiers vulnérables**, soit 7 420 habitants sur 2 communes : Aubergenville (Cité d'Acosta) et Meulan-en-Yvelines (le Paradis)
- ▶ **5 quartiers d'intérêt local**, soit 21 000 habitants sur 5 communes : Mantes-la-Ville (Les Brouets), Ecquevilly (le Parc), Les Mureaux (Grand Ouest), Carrières-sous-Poissy (les trois tours), Achères (Les Plantes d'Hennemont, La Barricade, Champs de Villars).





Près **d'1/5** des habitants
concernés par la politique de la ville



19 quartiers



400 partenaires impliqués
sur le territoire de GPS&O

150 associations

14 bailleurs sociaux

92 420 habitants concernés

5 priorités d'action

Chargée de l'élaboration du contrat de ville, la Communauté urbaine a réalisé un état des lieux du territoire qui a permis la définition du programme d'actions relevant de ses compétences ou de portée intercommunale. Cinq axes prioritaires ont été retenus :

1 Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires

- ▶ Travailler le lien avec les entreprises, favoriser les immersions et accompagner le développement de l'alternance et de l'apprentissage ;
- ▶ Renforcer l'accompagnement en proximité (aller vers) et l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes ;
- ▶ Parfaire la coordination des acteurs pour sécuriser les parcours et améliorer le niveau de qualification et de formation.

2 L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

- ▶ Accompagner la réussite éducative, prévenir le décrochage et les ruptures de parcours ;
- ▶ Soutenir la parentalité et les démarches de coéducation (associer les parents aux actions éducatives entreprises par les professionnels) ;
- ▶ Promouvoir l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

3 La transition écologique et énergétique

- ▶ Accompagner les habitants afin qu'ils s'emparent de ces sujets et soient acteurs de la transition dans leurs quartiers ;
- ▶ Adapter les logements et leur environnement aux besoins des habitants ;
- ▶ Prévenir la précarité énergétique et accompagner la transition des bâtiments (lutte contre les bouilloires et passoires énergétiques).

4 L'accès aux droits et la lutte contre les discriminations

- ▶ Favoriser l'accès aux droits et améliorer l'accompagnement pour éviter les ruptures notamment en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme ;
- ▶ Lutter contre les discriminations dans tous les domaines, mieux sensibiliser et informer les professionnels et les habitants.

5 Assurer la tranquillité et la sécurité publique

- ▶ Prévenir la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans ;
- ▶ Protéger le plus en amont possible de personnes vulnérables ;
- ▶ Lutter contre les radicalités ;
- ▶ Améliorer la gouvernance et la coordination entre les différents acteurs ;
- ▶ Œuvrer pour des quartiers plus inclusifs.



"Je suis heureuse d'annoncer qu'avec le soutien de nos partenaires, nous avons pu mobiliser plus de 20 millions d'euros de cofinancements publics et privés pour soutenir 393 projets portés en 2024 par les associations qui interviennent quotidiennement auprès des habitants des quartiers concernés, afin d'œuvrer ensemble à la construction d'une Communauté urbaine plus solidaire, plus juste et plus humaine."

Catherine Arenou

Conseillère déléguée à la politique de la ville

HABITAT

Un nouveau PLHi pour répondre aux enjeux de demain



Le premier Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) de la Communauté urbaine a défini la politique de l'habitat de GPS&O pour la période 2018/2023. Celui-ci arrivant à échéance, le Conseil communautaire du 29 juin 2023 a engagé la procédure d'élaboration d'un nouveau PLHi et a prorogé de deux années supplémentaires le 1^{er} PLHi jusqu'au 31 décembre 2025. L'adoption du deuxième PLHi est prévue pour la mi-2025 et permettra de couvrir la période 2025-2030.

Constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions, ce document stratégique doit fixer la programmation de nouveaux bâtiments d'habitation en visant :

1 la mixité des logements

2 l'amélioration du parc existant

3 la fluidité des parcours résidentiels des habitants

Au vu de ses compétences, GPS&O a la possibilité de travailler sur tous les enjeux du parc existant. À ce titre le futur PLHi devra :

- ▶ Répondre aux besoins en logements des habitants ou comment concilier attractivité résidentielle, accueil de nouveaux habitants (+ 3460 habitants sur les 5 dernières années) et maintien des parcours résidentiels des ménages locaux ;
- ▶ Mettre en cohérence le développement résidentiel avec les capacités actuelles et futures des infrastructures du territoire (EOLE, circulation, stationnement, système scolaire) ;
- ▶ Encourager la résilience de l'habitat face au changement climatique tant dans la transformation du tissu existant que dans la poursuite d'une construction neuve très économe en foncier pour contribuer à l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- ▶ Résoudre la difficile équation d'une répartition équilibrée et diversifiée des logements sur 73 communes (rurales, urbaines ou péri-urbaines) induisant des

formes d'habitat et des statuts de logements variables (locatif social, privé ou propriétaire) ;

- ▶ Anticiper le vieillissement de la population (+ 5 % d'habitants âgés de + 65 ans d'ici 2040*) et ses impacts sur l'habitat entre maintien à domicile de personnes seules dans de grands logements et le développement d'offres dédiées mais pas toujours adaptées ;
- ▶ Envisager le lien entre l'habitat et l'attractivité économique comme une chaîne vertueuse : faciliter l'accès au logement pour dynamiser l'emploi, notamment dans les filières de production du logement et de l'écoconstruction.

* Source : INSEE

Une méthode collaborative

Les communes sont étroitement associées à l'élaboration de ce nouveau PLHi via la mise en place de groupes territoriaux et leur participation au Comité local de l'habitat.

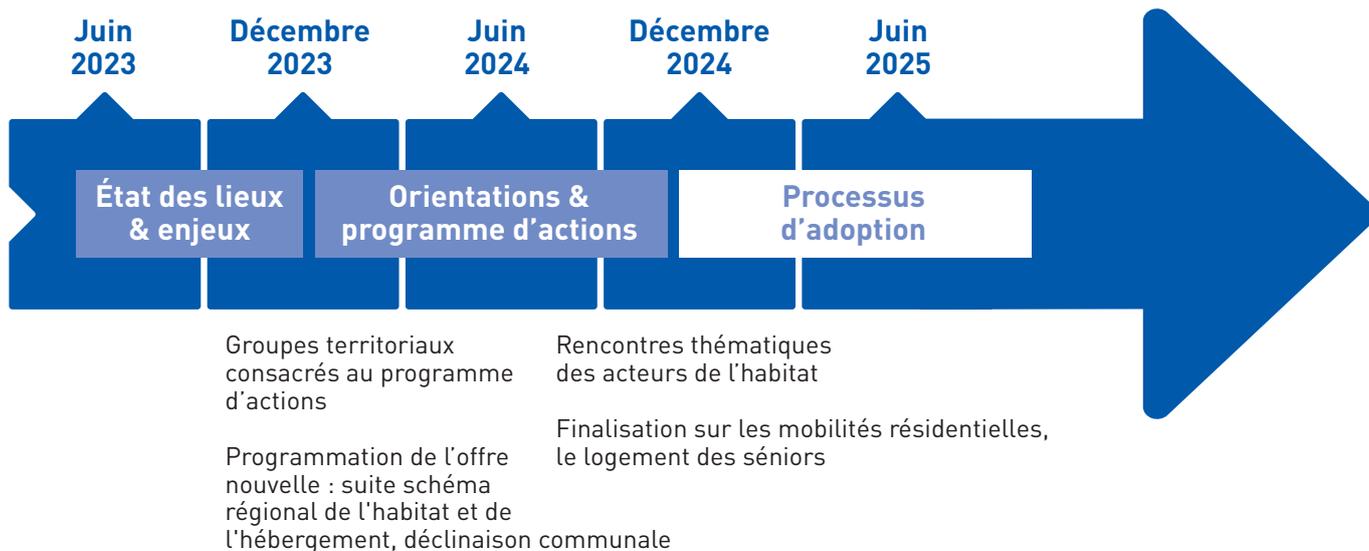
Conformément au cadre réglementaire, les partenaires habitat sont associés à la démarche d'élaboration du PLHi. Il s'agit notamment :

- ▶ De l'État,
- ▶ Du Département des Yvelines,
- ▶ De la Région Île-de-France,
- ▶ Des bailleurs sociaux et de l'AORIF,
- ▶ D'Action Logement,
- ▶ Des acteurs de la construction : EPFIF, EPAMSA, CI-TALLIOS, OFS des Yvelines, promoteurs,
- ▶ Des acteurs du logement : Chambre des notaires, Chambre des propriétaires, Associations représentantes des locataires, FNAIM, ADIL,
- ▶ Des acteurs spécialisés : SIAO 78, Énergie Solidaire, CLLAJ, Gestionnaires de logement et d'hébergement, FFB / CAPEB, ARS, CAUE.



En mars 2024, le 1^{er} Comité local s'est déroulé pour partager l'état des lieux et les enjeux du territoire. Depuis, les acteurs de l'habitat, les communes et la Communauté urbaine travaillent à l'élaboration des orientations et du programme d'actions.

CALENDRIER



État des lieux de l'habitat sur le territoire

UNE TRÈS FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- ▶ + 3 460 nouveaux habitants par an en moyenne entre 2016 et 2021
- ▶ La prévision démographique de 450 000 habitants en 2030 va être dépassée

UN NOMBRE DE LOGEMENTS QUI NE CESSE DE CROÎTRE

- ▶ 182 829 logements sur le territoire (source INSEE 2021)
- ▶ Plus de 22 000 logements mis en chantier depuis la création de la Communauté urbaine
- ▶ 3 000 nouveaux logements autorisés par an entre 2018 et 2022

UN PRIX DES LOGEMENTS QUI RESTE ATTRACTIF MALGRÉ LA HAUSSE GÉNÉRALISÉE

- ▶ Entre 13 et 28% d'inflation du prix des logements anciens depuis 2006
- ▶ Les nouvelles arrivées concernent majoritairement des ménages aisés



UNE FORTE DEMANDE DANS LE PARC SOCIAL

- ▶ 28% des résidences principales en logement social
- ▶ Une hausse du nombre de demandeurs : 20 900 demandes
- ▶ Un délai médian d'attente pour une attribution de 19,8 mois

UN PARC PRIVÉ AVEC UN POTENTIEL DE TRANSFORMATION IMPORTANT

- ▶ 13% du parc privé potentiellement indigne, soit 17 500 logements
- ▶ 50% des logements privés sont économes



“La prolongation sur les deux prochaines années du PLHi nous a permis de confirmer ses principaux enjeux. Les besoins en logements de nos habitants et la résilience du bâti face au changement climatique sont une équation à mettre en commun avec la répartition et la cohérence de l'urbanisation sur le territoire. Construit en commun avec nos communes, le PLHi a aussi pour objectif de contribuer à l'attractivité économique de notre Communauté urbaine en favorisant l'emploi.”

Fabienne Devèze
Vice-présidente déléguée au logement

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Chauffage urbain

Cap vers le déploiement du réseau de chaleur du Mantois

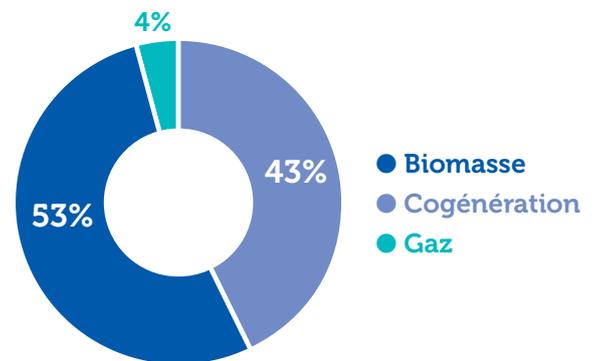
En matière de chauffage urbain, l'année 2024 a été marquée par les études du renouvellement du contrat de concession du réseau de chaleur urbain du Val Fourré à Mantes-la-Jolie (datant de 1965) qui arrive à échéance au 30 juin 2025.



La chaufferie du Val Fourré déploie 13,7 km de réseaux et alimente l'équivalent de 8 000 logements. Utilisant un bois issu de filières locales, elle prône déjà la mixité énergétique en associant une production en biomasse, au gaz et en cogénération. Les candidats avaient jusqu'au

15 novembre pour soumettre leur candidature à l'appel d'offre lancé en juillet 2024. Le nouveau titulaire (délégataire) sera installé le 1^{er} juillet 2025.

Ce nouveau contrat prévoit un projet d'extension du réseau permettant d'alimenter trois communes : Limay, Mantes-la-Jolie (centre), Mantes-la-Ville.



Budget

- ▶ **INVESTISSEMENT : 90 millions d'euros HT**
- ▶ **SUBVENTIONS "FONDS CHALEUR" 2024 : 28 millions d'euros HT**

Un scénario ambitieux

Chantier phare des cinq prochaines années, l'extension de ce réseau de chaleur permettra la valorisation de la chaleur fatale de l'usine d'incinération des déchets industriels SARPI, située sur le port de Limay.

Les 115 GWh de chaleur fatale potentielle produits par l'usine d'incinération seront redistribués grâce à une interconnexion avec la chaufferie biomasse de Mantes-la-Jolie effective dès 2027 et la création de 3 nouveaux tracés qui nécessiteront le déploiement de 39 km de réseaux supplémentaires d'ici 2029.

À la clé : **+ 222 bâtiments** potentiellement raccordables au chauffage urbain (immeubles, résidences, écoles, cinémas, industries...).



Cette valorisation de chaleur issue d'une usine d'incinération devra permettre d'atteindre un mix énergétique de 80% d'énergies renouvelables pour les bâtiments raccordés. C'est aussi la garantie de stabiliser durablement les prix de l'énergie pour les habitants, en s'appuyant sur une ressource locale.

Promouvoir les économies d'énergies dans les logements



Grand Paris Seine & Oise a une volonté forte de mettre en place une politique engageante de lutte contre le dérèglement climatique, contre la précarité énergétique et spécifiquement pour la promotion de l'écoconstruction. Pour cela, la Communauté urbaine s'appuie sur le relais local de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), l'espace conseil France Rénov' du Nord des Yvelines porté par l'association Énergies solidaires.

Dans le cadre de la convention 2024, un programme d'actions a été mis en place pour répondre à 3 grands objectifs :

- ▶ Conseil sur la rénovation énergétique et la maîtrise de la consommation énergétique auprès des particuliers (co)propriétaires ou locataires et des professionnels ;
- ▶ Animation grand public : ateliers, conférences, visites de sites, balades thermiques, concours maison éco-nome, etc ;
- ▶ Animation de la matériauthèque de l'écoconstruction.

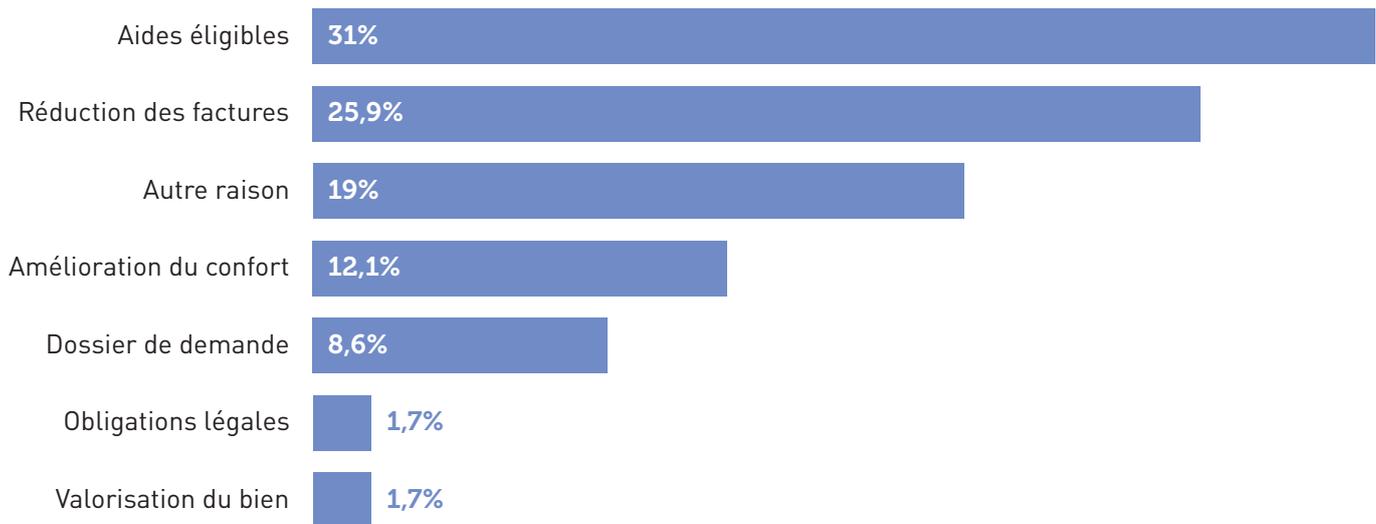
Un accueil régulier du public assuré par l'espace France Rénov'

Sur les 6 premiers mois de l'année 2024, plus de 900 ménages (en maison individuelle ou en copropriété) ont bénéficié d'un accompagnement France Rénov'.

France Rénov propose depuis 2022 un dispositif d'accompagnement qui encadre le projet de rénovation énergétique de particuliers depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre. Entre janvier et juin 2024, 26 nouveaux dossiers ont été ouverts. À noter que depuis le 1^{er} janvier 2024, les espaces conseils France Rénov' du territoire sont guichet unique pour 2 thématiques supplémentaires : adaptation aux logements et logements indécents.

À ce dispositif s'ajoutent des permanences décentralisées en mairie qui depuis cette année ont pris la forme de stands-permanences des samedis matin lors des semaines ÉcoRénov.

Pour quelle raison principale avez-vous sollicité l'Espace Conseil France Renov' ?



Rénov&O : clé de voute de la sensibilisation

Dans l'idée de rendre plus lisibles les différentes animations du territoire en matière de performance énergétique, la Communauté urbaine a décidé de regrouper par secteur géographique un programme d'action comprenant pour chaque session :

- ▶ 3 balades thermiques au cours desquelles la cinquantaine d'inscrits ont pu étudier les déperditions de bâtiments à travers une caméra thermique et les commentaires avisés des conseillers France Renov'.
- ▶ Une conférence
- ▶ Un stand d'information

Ces semaines ont été nommées "semaine Rénov&O". Bien qu'implantées tour à tour dans des communes rurales ou urbaines du territoire, elles sont ouvertes à tous les habitants de la Communauté urbaine.

Près de 300 personnes sensibilisées au cours des 6 premiers mois de l'année



Défi Énergie : chaque geste compte

Le défi Énergie propose aux habitants, en équipe ou en solo, d'atteindre 8% d'économie sur leur consommation d'énergie à la maison, simplement en changeant leurs habitudes et sans modifier leur niveau de confort. Le but de ce défi est de démontrer qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète et mesurable. Ce défi qui se déroule sur la saison de chauffe (du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024) a embarqué une cinquantaine de foyers. Leurs efforts ont permis de doubler l'objectif de 8% avec plus de 33 000 kWh économisés au cours de cette édition.

Voltalis : toujours plus d'abonnés

Depuis fin 2023, la Communauté urbaine s'est associée à la société Voltalis pour permettre d'alléger la facture d'électricité des habitants tout en participant à la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

Entièrement gratuite et sans abonnement, la solution retenue par la Communauté urbaine présente une nouveauté depuis la rentrée 2024 : l'équipement s'installe désormais sur les chauffages électriques et sur les systèmes alimentés par pompes à chaleur ! Elle repose sur l'installation d'un thermostat connecté sur chacun des radiateurs du logement ou local professionnel permettant un suivi précis de ses usages électriques (chauffage, eau chaude, gros électroménager, froid...) pour mieux les maîtriser.

Parallèlement, ce dispositif contribue à la décarbonation et à la sécurité de l'alimentation électrique du territoire. En cas de pics de consommation (notamment lors de la période hivernale), Voltalis peut réduire très brièvement, sans effet perceptible par l'utilisateur, la consommation des appareils connectés aux boîtiers afin de limiter le recours à des centrales thermiques polluantes au gaz, au fioul ou au charbon.

Les particuliers sont la cible majoritaire, mais Voltalis équipe aussi **les professionnels et les bâtiments publics**. Déployée progressivement sur le territoire, cette solution d'économie d'énergie pourrait à terme concerner 30% des habitants des 73 communes. Pour une meilleure promotion du dispositif, Voltalis a pu bénéficier, à partir du printemps, de la diffusion d'un spot publicitaire dans deux cinémas du territoire (270 000 spectateurs).



3 200 foyers et entreprises équipés
155 MWh d'électricité effacés
69 tCO₂ évités
 (soit l'équivalent en chauffage de 50 foyers pour un an)



"Au cours des premiers 7 mois, les foyers et entreprises qui ont choisi d'équiper leur domicile ou leur local de thermostats connectés Voltalis ont permis une baisse de 69 tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions de 32 allers-retours Paris - New-York en avion ! Permettre de faire baisser gratuitement les factures d'électricité de nos habitants, tout en contribuant activement à la transition écologique, est un engagement fort que nous avons à cœur de poursuivre et d'amplifier pour les prochaines années."

Franck Fontaine
 Vice-président délégué au développement durable

Compensation écologique à Rosny-sur-Seine



Dans le cadre de sa compétence développement durable, la Communauté urbaine GPS&O a mis en œuvre des mesures de préservation et de protection des milieux naturels sur le site de l'Îlot Afrique à Rosny-sur-Seine. Il s'agit de compenser des dommages causés lors de l'aménagement de la ZAC des Marceaux sur la biodiversité.

SITE NATUREL DE COMPENSATION DE L'ÎLOT AFRIQUE

ZAC DES MARCEAUX À ROSNY-SUR-SEINE

PRÉSERVATION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS - COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Dans le cadre de sa compétence développement durable, la Communauté urbaine GPS&O a mis en œuvre des mesures de préservation et de protection des milieux naturels sur le site de l'Îlot Afrique. Il s'agit de compenser des dommages causés lors de l'aménagement de la ZAC des Marceaux sur la biodiversité. Cette zone de compensation est gérée pour accueillir 3 espèces menacées de notre territoire.

LES ESPÈCES PROTÉGÉES À PRÉSERVER
*"VALÉRIEN DU MOUVEMENT DE NATURE DE LA RÉGION ÎL-DE-FRANCE"

CORONELLE LISSE

"QUASI-MENACÉE"
 La coronelle lisse est une couleuvre qui apprécie les haies boisées, profitant des milieux ouverts tout en pouvant se réfugier dans la végétation dense. Parfois confondue avec une vipère, elle est néanmoins totalement inoffensive.

PETIT GRAVELOT

"VULNÉRABLE"
 Oiseau migrateur, il passe l'hiver de la zone méditerranéenne jusqu'en Afrique Sub-saharienne et arrive en France pour la période de reproduction. Il niche au sol, dans des milieux sans végétation (gravier, plage) en bordure d'un point d'eau.

CRAPAUD CALAMITE

"EN DANGER D'EXTINCTION"
 Cet amphibiën a besoin de plans d'eau peu profonds et pauvres en végétation pour assurer sa reproduction. Les tétrards, ayant un développement rapide s'accommodent de ces mares temporaires. La commune de Rosny-sur-Seine est un des rares lieux du territoire où il se reproduit.

UN NOUVEL HABITAT POUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES

La Communauté urbaine GPS&O aménage et gère ce site naturel afin de préserver les 3 espèces protégées. Les milieux naturels, ainsi aménagés, sont aussi favorables à d'autres espèces de faune et de flore patrimoniales.

- **Mares temporaires**
Création de trois mares pour accueillir la reproduction du Crapaud calamite, alimentées en hiver et au printemps par l'eau de pluie.
- **Milieux minéralisés (plage en gravier)**
Mise en place de milieux minéralisés, sous forme de plage de gravier en bordure des mares, bénéfiques à la reproduction du Petit Gravelot.
- **Milieux herbacés**
Fauchage de la végétation une à deux fois par an, pour conserver des milieux ouverts, favorables aux espèces protégées, au développement et au lieu en fin d'hiver et/ou à l'automne afin d'éviter de dégrader la faune en saison de reproduction au printemps et en été.
- **Milieux arbustifs**
Conservation des zones de bocquets et de haies, créant une mosaïque de milieux propices à une plus grande diversité de faune et de flore (chênes, cornouilles, rosiers sauvages, ronciers, subspines...)
- **Curage et entretien de la végétation des noues et fossés**
Ouverture du réseau de noues et de fossés autour de l'Îlot Afrique pour faciliter la circulation des espèces du site vers les espaces verts à proximité.
- **Dispositif de passage pour la petite faune dans les clôtures et dans le réseau d'eau pluviales**
- Pelouse urbaine : 8 à 12 tontes par an
- ◆ Gîtes pour la petite faune
- Clôture

QU'EST-CE QUE LA COMPENSATION ÉCOLOGIQUE ?
 Troisième étape de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », la compensation écologique consiste à corriger les effets négatifs d'un projet sur l'environnement. Cette démarche introduite dans la loi dès 1976 a été consolidée en 2016 par la loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
 En matière de protection de la biodiversité, elle consiste à créer – à proximité du milieu dégradé – un milieu naturel disposant des conditions optimales pour accueillir les espèces délogées.

Cet aménagement répond à la troisième étape de la séquence "Éviter-Réduire-Compenser" qui consiste à corriger les effets négatifs d'un projet sur l'environnement. Cette démarche introduite dans la loi dès 1976 a été consolidée en 2016 par la loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

En matière de protection de la biodiversité, elle consiste à créer – à proximité du milieu dégradé – un milieu naturel disposant des conditions optimales pour accueillir les espèces délogées.

Cette zone de compensation est gérée pour accueillir 3 espèces menacées de notre territoire : le petit gravelot (oiseau migrateur), la coronelle lisse (couleuvre), le crapaud calamite. La Communauté urbaine GPS&O aménage et gère ce site naturel afin de préserver ces espèces protégées tout en restaurant des milieux naturels favorables à d'autres espèces de faune et de flore patrimoniales.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-217806728-20250211-2025_002-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

► gpseo.fr

Achères
Andrézy
Arnouville-lès-Mantes
Aubergenville
Auffreville-Brasseuil
Aulnay-sur-Mauldre
Boinville-en-Mantois
Bouafle
Breuil-Bois-Robert
Brueil-en-Vexin
Buchelay
Carrières-sous-Poissy
Chanteloup-les-Vignes
Chapet
Conflans-Sainte-Honorine
Drocourt
Écquevilly
Épône
Évecquemont

Favrieux
Flacourt
Flins-sur-Seine
Follainville-Dennemont
Fontenay-Mauvoisin
Fontenay-Saint-Père
Gaillon-sur-Montcient
Gargenville
Goussonville
Guernes
Guerville
Guitrancourt
Hardricourt
Hargeville
Issou
Jambville
Jouy-Mauvoisin
Jumeauville
Juziers

La Falaise
Lainville-en-Vexin
Le Tertre-Saint-Denis
Les Alluets-le-Roi
Les Mureaux
Limag
Magnanville
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Médan
Méricourt
Meulan-en-Yvelines
Mézières-sur-Seine
Mézy-sur-Seine
Montalet-le-Bois
Morainvilliers
Mousseaux-sur-Seine
Nézel
Oinville-sur-Montcient

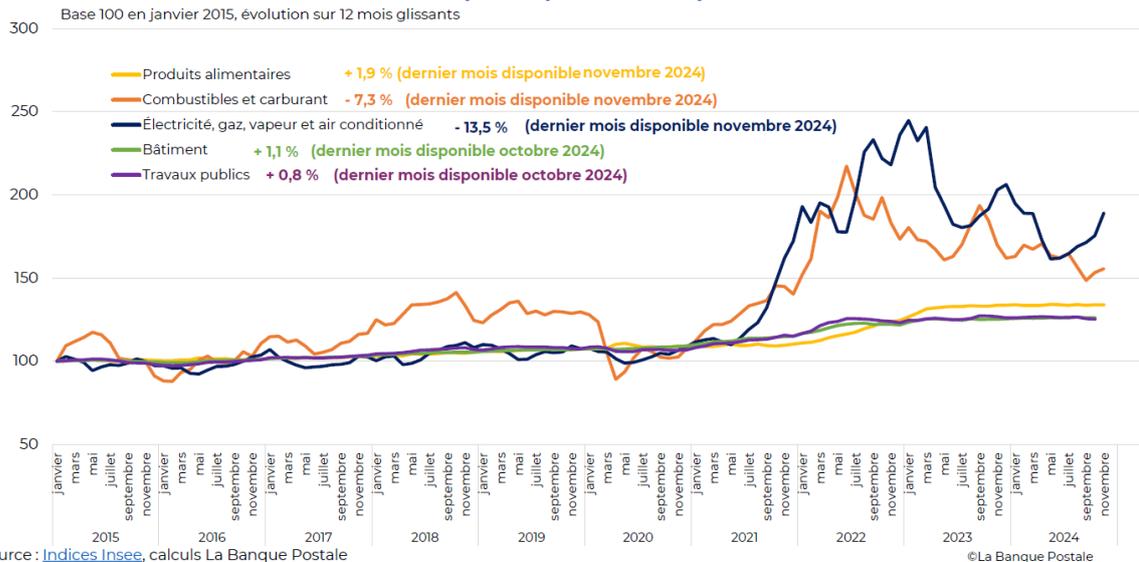
Orgeval
Perdreauville
Poissy
Porcheville
Rolleboise
Rosny-sur-Seine
Sailly
Saint-Martin-la-Garenne
Soindres
Tessancourt-sur-Aubette
Triel-sur-Seine
Vaux-sur-Seine
Verneuil-sur-Seine
Vernouillet
Vert
Villennes-sur-Seine

Rapport d'orientation budgétaire 2025

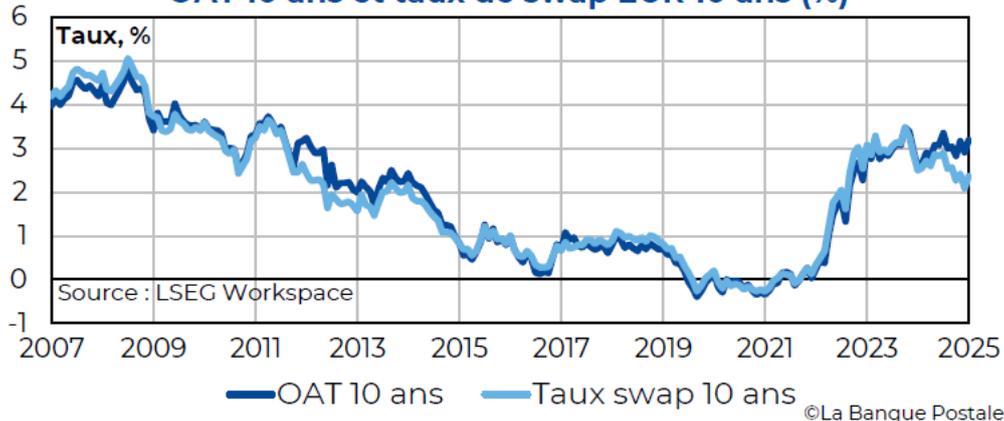
1. Cadrage macroéconomique

L'incertitude politique fait peser un risque sur les conditions de financement des administrations publiques. L'inflation est toutefois largement sous contrôle et les prix de l'énergie (gaz et électricité) ont continué de refluer en 2024 en moyenne. Les taux de financement de l'Etat (OAT 10 ans) se sont stabilisés début 2025 autour de 3 % après une hausse continue en 2024.

Indices de prix impactant la dépense locale



OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



2. Retour sur exécution 2024

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. La consommation en volume de l'énergie a été maîtrisée, en lien notamment avec les mesures de sobriété mises en place par la municipalité en 2023. Les dépenses de masse salariale ont été légèrement inférieures à celles prévues au BP (3626 k€ contre 3657 provisionnées au BP). Les services communaux sont à effectif constants.

Côté recettes, les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) ont été autour de 300 k€ alors qu'on estimait une recette de 380 k€ au BP. La baisse des taux de la BCE et la normalisation du marché devrait permettre un léger redémarrage de l'immobilier en 2025, ce qui devrait soutenir cette ligne de recette.

Les études préalables à la rénovation de l'école des Sables avancent. L'âge de ce bâtiment des années 1970 se fait sentir. Une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique et la restructuration a été confiée à l'agence Ingéniery. Des études approfondies ont été lancées et sont nécessaires avant d'envisager un démarrage de travaux. Les subventions ont été importantes en 2024, notamment concernant la transformation des cours des écoles Chèvrefeuilles et Saint-Exupéry en cours oasis, pour un montant de 280 k€, ce qui limite le coût total net pour la commune à 188 k€ environ.

Par conséquent, et du fait aussi du report des travaux de l'église, la municipalité n'a pas contracté d'emprunt en 2024, contrairement à ce qui était prévu au BP pour 500k€, si bien que la dette a diminué significativement d'environ 650 k€, pour atteindre 5,3 M€. Cela représente environ 4 ans ½ de capacité d'autofinancement, ce qui est une situation favorable pour la commune et lui permettra d'accroître sa dette pour financer les projets d'avenir sans mettre en risque sa situation financière au regard des attentes de la loi de programmation des finances publiques.

AFFECTATION DES RESULTATS PREVISIONNEL SUR LE BP OU BS 2025	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2024	8048816
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2024	7195020
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (A-B)	853796
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2024	1859916
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	2713712

	INVESTISSEMENT
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2024	1420518
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2024	1692419
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (F-G)	-271901
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2024	
s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif	-349689
s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif	
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-621590
RESULTAT CUMULE TOTAL	2092121

Les dépenses enregistrées en RAR s'élèvent à 425 k€, y compris les opérations liées à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de l'Hautil (SIARH) qui n'ont pas été enregistrées en 2024 en l'absence de délibération de la part de la CU GPSEO ; les recettes en RAR s'élèvent à 114 k€ et une subvention de 165K notifié en octobre de l'agence de l'eau sera inscrite au budget 2025 (subventions attribuées mais pas encore perçues).

3. Un endettement en baisse

L'ensemble de la dette de la commune (intégrant les crédits ayant financé la construction de la maison médicale, réintégrée au budget de la ville en 2024), atteint 5 314 k€. Cela représente un encours modéré, en diminution par rapport aux années antérieures.

EMPRUNTS Villennes Sur Seine / Maison Medicale												
Année	Date signature contrat	Banque	N° emprunt	Montant emprunté	Objet	Taux	Durée années	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux d'interet 2025	Capital 2025	Interet 2025	date dernière échéance
2008	21/11/2008	Crédit local	MIN263862EUR	285 000,00 €	invest 2008	variable	20	67 687,50 €	6,97%	14 250,00 €	4 386,69 €	01/07/2028
2010	17/12/2010	Crédit Agricole	60287781273	500 000,00 €	invest 2010	révisable	15	33 333,52 €	3,37%	33 333,32 €	702,09 €	29/12/2025
2011	08/12/2011	Crédit Agricole	60307548212	560 000,00 €	invest 2011	révisable	14 ans 9 mois	88 346,21 €	3,55%	46 994,28 €	2 775,60 €	15/11/2026
2012	12/11/2012	CDC	1234378	800 000,00 €	invest 2012	fixe	15	186 666,82 €	3,94%	53 333,36 €	8 563,86 €	01/06/2028
2012	21/12/2012	Crédit Agricole	105993	200 000,00 €	invest 2012	révisable	13 ans 9 mois	29 444,29 €	3,55%	14 722,24 €	849,13 €	01/12/2026
2014	24/11/2014	Crédit Agricole	493803	320 000,00 €	invest 2014	variable	15	106 666,80 €	4,95%	21 333,32 €	4 947,74 €	19/12/2029
2015	01/12/2015	Crédit Agricole	710102	200 000,00 €	invest 2015	indexé euribor	15	80 000,12 €	4,60%	13 333,32 €	3 498,80 €	16/12/2030
2015	16/12/2015	Crédit Agricole	710107	200 000,00 €	invest 2015	fixe	15	86 296,08 €	1,74%	13 765,57 €	1 312,06 €	16/12/2030
2018	20/12/2018	Crédit Agricole	1655167	800 000,00 €	invest 2018	fixe	10	332 027,32 €	1,25%	81 459,43 €	3 769,49 €	26/12/2028
2019	02/12/2019	Caisse d'Epargne	5843876	800 000,00 €	invest 2019	fixe	10 ans 6 mois	405 895,29 €	0,59%	80 224,65 €	2 217,51 €	25/12/2029
2020	10/12/2020	Crédit Agricole	2476785	400 000,00 €	invest 2020	fixe	10 ans	241 390,04 €	0,29%	39 940,69 €	656,63 €	10/12/2030
2021	23/12/2021	Crédit Agricole	2877615	300 000,00 €	Invest 2021	Fixe	10 ans	210 000,00 €	0,60%	30 000,00 €	1 260,00 €	23/12/2031
2022	17/10/2022	Crédit Agricole	3184475	600 000,00 €	Invest 2022	Fixe	20 ans	540 000,00 €	2,98%	30 000,00 €	15 756,76 €	17/10/2034
2019	04/10/2019	Crédit Agricole	1994065	2 000 000,00 €	construction MM	fixe	20	1 525 913,53 €	0,70%	96 822,99 €	10 427,61 €	30/10/2039
2020	27/12/2021	CDC	5343344	1 600 000,00 €	construction MM	fixe	25	1 380 560,58 €	0,83%	59 675,07 €	11 238,33 €	26/12/2045
Total								5 314 228,10 €		629 188,24 €	72 362,30 €	

4. Un budget de fonctionnement 2025 qui proposera une exonération partielle de taxe foncière, dans certains cas de travaux de rénovation énergétique

Dépenses		BP 24+DM	CA 24	BP 25 prev
11	achats courants	1 975	1 749	1 850
12	masse salariale	3 657	3 627	3 750
14	pénalités	974	967	967
42	amortissements	433	433	445
65	autres courants	339	331	331
66	charges fi	102	86	95
67	charges exc.	3	1	5
68	provisions	14	0	14
		7 497	7 195	7 458
Recettes				
13	atténuation pdts	70	73	73
70	services domaine	681	682	682
73	Centimes	6 372	6 363	6 363
74	Dotations	464	503	450
75	Autres pdts	249	388	350
77	Pdts exc.	0	1	1
42	Opérations d'ordre	39	37	37
		7 875	8 049	7 957
	Résultat Fct	378	854	499

Les chiffres du CA 2024 ne sont pas définitifs. Les chiffres BP 2025 sont très préliminaires et seront affinés lors de la présentation du budget primitif 2025. Ils visent un objectif de résultat de fonctionnement de 500 k€ environ.

i. Des prix de l'énergie stabilisés en 2025

Les dépenses d'énergie devraient rester globalement stables.

ii. La progression de la masse salariale sera maîtrisée sous contraintes

L'élément principal concerne la hausse du taux de cotisation CNRACL, qui a été initiée au 1/1/2025 et s'étale jusqu'en 2028 (+4 points envisagés entre 2025 et 2028). L'absence de PLFSS à date de rédaction du ROB a mis cette mesure en suspens. Les éléments seront affinés selon les discussions budgétaires au Parlement. Les projections reposent toutefois sur une hausse contenue de la masse salariale.

iii. La municipalité va mettre en place une exonération partielle de taxe foncière pour travaux de rénovation énergétique

Conformément au Code général des impôts, la valeur locative cadastrale sur laquelle est assise la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentera de 1,7 % en 2025. Pour mémoire, le taux de taxe foncière communal est relativement bas à Villennes en comparaison des communes de taille comparable (28,25 % en 2024, après 29,25 % en 2023 contre 39,82 % pour les communes de 5 à 10 000 habitants en moyenne). Pour une taxe foncière annuelle de 2000€ (part communale), cela représente une économie annuelle de près de 800 €. La commune propose de maintenir ce taux au niveau de 2024 pour l'année 2025, à 28,25 %.

La municipalité travaille également pour atténuer cette hausse des bases, en proposant d'instaurer une exonération partielle de taxe foncière pour les propriétaires réalisant des travaux d'économie d'énergie pour les logements anciens (achevés depuis plus de 10 ans). Le I de l'article 18 bis de l'annexe IV du Code Général des Impôts (CGI) précise la liste des équipements, matériaux et appareils éligibles. A partir du 1er janvier 2025, les communes peuvent exonérer pendant trois ans de taxe foncière les propriétaires effectuant des travaux de rénovation énergétique d'au moins 10 000 € TTC (hors main d'œuvre) en année N-1 ou au moins 15 000 € TTC (hors main d'œuvre) entre les années N-1 et N-3. Le taux d'exonération de TF peut être compris entre 50 % et 100 % (donc pas moins, par exemple on ne peut pas faire 30% d'abattement). Cette exonération porte uniquement sur la part communale. Cette exonération ne peut pas être renouvelée dans les dix années qui suivent la fin de l'exonération.

Des simulations ont été effectuées, permettant d'évaluer l'effet du reste à charge de travaux pour les ménages selon différents taux d'abattement.

Montant de taxes foncières avant et après exonération (concernant la part communale uniquement, hors syndicats, hors TEOM et hors taxes GPSEO, qui ne sont pas concernées par l'exonération)

Exemple		En année 1, 2 et 3		
Montant des travaux de rénovation	Montant de la taxe foncière avant travaux	Montant de la taxe foncière avec exo à 60%	Montant de la taxe foncière avec exonération à 75%	Montant de la taxe foncière avec exonération à 100%
10 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €	500,00 €	- €
15 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €	500,00 €	- €
25 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	1 250,00 €	- €

Exemple		Bilan cumulé sur trois années					
Montant des travaux de rénovation	Montant de la taxe foncière avant travaux	cout de revient des travaux sur 3 ans pour une exo à 60%	Perte cumulée sur 3 ans de recettes pour la commune	cout de revient des travaux sur 3 ans pour une exo à 75%	Perte cumulée sur 3 ans de recettes pour la commune	cout de revient des travaux sur 3 ans pour une exo à 100%	Perte cumulée sur 3 ans de recettes pour la commune
10 000,00 €	2 000,00 €	6 400,00 €	3 600,00 €	5 500,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €
15 000,00 €	2 000,00 €	11 400,00 €	3 600,00 €	10 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €
25 000,00 €	5 000,00 €	16 000,00 €	9 000,00 €	13 750,00 €	11 250,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €

Pour un ménage acquittant une TF de 2000 € (correspondant au montant annuel moyen à Villennes de la part de taxe foncière communale), une exonération de 60 % permettrait un gain de 1200 € trois années de suite ; une exonération de 75 % permettrait un gain de 1500 € trois années de suite ; une exonération de 100 % permettrait un gain de 2000 € trois années de suite¹.

Pour des travaux de 10 000 € et un abattement de 60 %, le reste à charge au bout de trois ans serait de 6 400 €. Dans la mesure où l'exonération doit être commune à tous, il n'est pas possible de différencier l'abattement selon la valeur locative. Ainsi, pour un taux d'abattement trop élevé, les ménages avec une taxe foncière plus élevée sont plus avantagés et le reste à charge peut dans certains cas être inférieur à 50 %. Il est donc recommandé de sélectionner une exonération à 60 %.

Par ailleurs, le coût pour la commune dépend du nombre d'habitants qui y recourent, que l'on ne peut pas évaluer. Selon divers scénarios, la perte pour la commune pourrait varier entre 10 000 € la première année et 600 000 € la troisième année (pour un montant moyen de taxe foncière de 2000 € annuel sur la part communale). Cela renforce la recommandation de privilégier un abattement de 60 %.

La délibération qui suivra concernant l'exonération peut permettre aux foyers ayant effectué des travaux en 2024 (pour 10 k€ en 2024 ou au moins 15k€ entre 2022 et 2024 avec un dernier paiement en 2024) de bénéficier de l'exonération dès la TF 2025, en fonction de la capacité de traitement des services des impôts sur la conformité des dossiers.

Perte de recettes pour la commune		
En année 1	60%	100%
10	12 000,00 €	20 000,00 €
20	24 000,00 €	40 000,00 €
30	36 000,00 €	60 000,00 €
50	60 000,00 €	100 000,00 €
100	120 000,00 €	200 000,00 €

En année 3	60%	100%
10	36 000,00 €	60 000,00 €
20	72 000,00 €	120 000,00 €
30	108 000,00 €	180 000,00 €
50	180 000,00 €	300 000,00 €
100	360 000,00 €	600 000,00 €

Il faut relever que cette exonération est rendue possible parce que la municipalité a mené une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses publiques lui permettant de dégager un résultat de fonctionnement raisonnable, et de limiter sa dette et donc le poids de la dette dans les comptes.

¹ Cette aide est cumulable dans certaines conditions avec MaPrimeRenov et les CEE (crédits d'économie d'énergie). A Villennes, 75 % des ménages sont propriétaires de leur logement (source Insee). On estime que 2/3 environ de ces ménages disposent d'un niveau de revenu dans la catégorie « revenus supérieurs » (<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique#quelles-sont-les-conditions-pour-2>), et ne sont donc pas éligibles à MaPrimeRenov pour une rénovation par geste, mais le seraient pour une rénovation d'ampleur, dont les montants de travaux à attendre sont toutefois beaucoup plus élevés (aide de 10 % des dépenses éligibles dans la limite de 40 k€ de dépense pour une amélioration de deux classes énergétiques du bien immobilier). Par ailleurs, l'exonération de part communale de taxe foncière est accessible pour des montants N-1 de travaux de 10 k€ au moins TTC hors main d'œuvre. Or la pose représente un coût supplémentaire de l'ordre de 20-25 %. A titre d'illustration, pour une chaudière air-eau de prix moyen autour de 13 500 €, cela induit un coût global de 16 k€. L'ensemble des aides est détaillé ici <https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-01/2025-guide-aides-financieres.pdf>.

5. Un programme pluriannuel d'investissement résolument tournée vers l'avenir et les priorités

		<u>CA24</u>	<u>BP25</u>	<u>BP26</u>	<u>BP27</u>
Dépense					
16	remb. Crédit	633	633	676	684
20	RAR		426		
21	Invest courant	1060	600	500	500
23	grands projets		1000	2600	2300
	<i>Sables</i>		350	1500	1200
	<i>Padel</i>		250		
	<i>Eglise</i>		100	600	600
	<i>Photovoltaïque</i>		100	100	
	<i>Berges de Seine</i>		100		
	<i>Autres</i>		100	400	500
Total		1692	2659	3776	3484
Total hors remb.		1060	2026	3100	2800
Recettes					
40	amortissements	444	444	444	444
10+13	dotations et subventions	218	680	775	700
16	crédits	5,7	500	2000	750
1068	Excédent capitalisé	753			
Total (hors vir et report)		1421	1624	3219	1894
Résultat courant (hors virement fct)		-272	-1035	-558	-1590
Cessions			150	150	
<i>Vir fct / rés. reporté fct</i>		854	500	456	449
<i>Résultat cloture n-1</i>		1510	2092	1707	1756
Résultat cloture		2092	1707	1756	615
Dette (hors MM en 2023)		5313	5180	6504	6570
Dette (années de CAF)		4,1	5,5	7,2	7,4
CAF		1297	944	900	893

2024 a permis la réalisation d'une cour oasis dans les écoles Saint-Exupéry et Chèvrefeuilles, ainsi que des études préliminaires à des travaux de grande ampleur. A compter de 2025, l'objectif est de concrétiser ces projets ambitieux d'investissement pour l'avenir de la commune :

- **La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans les bâtiments publics**, en particulier scolaires dans le cadre de la rénovation globale et de l'agrandissement de l'école des Sables (rénovation énergétique, transformation en cour Oasis, création d'une nouvelle classe, création d'espaces de stationnement...) – budget approximatif : de l'ordre de 3 M€ hors taxes échelonnés sur trois ans, avec l'intention de mettre en place une autorisation de programme sur la durée prévisionnelle des travaux) ; l'installation de panneaux solaires sur l'école du Pré Seigneur pour permettre l'auto consommation doit être discutée, afin d'évaluer si le budget le permet (ou éventuellement au complexe sportif) ;

- La rénovation des logements municipaux (priorité mise cette année sur celui du gardien du complexe sportif – qui et une passoire thermique) de manière à diminuer fortement les dépenses énergétiques ;
- La gestion des 16 ha de bois communaux suite au refus de l'ONF d'intervenir dans le cadre du régime forestier (recherche de subventions en cours) ;
- **Rénovation nécessaire de l'Eglise** pour préserver le patrimoine communal (1 ½ M€ de budget prévisionnel sur trois ans) ;
- **Des dépenses d'investissement concourant à l'intégration du quartier de Fauveau au reste de la commune de Villennes :**
 - o **ensemble scolaire à Fauveau** en intégrant le fait que les subventions départementales seront faibles (pertes de DMTO du département liées à la faiblesse du marché immobilier) ;
 - o **activités concourant à l'animation du quartier** (jeunesse, commerce, halle de marché couverte, ou salle polyvalente, ..) et prise en compte **des besoins de transport des habitants** du quartier de Fauveau vers les autres quartiers.

Partant d'un résultat de fonctionnement autour de 500 k€, et d'un résultat cumulé à fin 2024 de 2 M€, l'obtention de subventions sera un élément clé du financement des projets évoqués *supra*.

Les subventions obtenues en 2024 incitent à l'optimisme sur la suite des projets de la mandature. Au final les subventions des cours Oasis se sont élevées à 280 k€, à la fois de la Région et de l'agence de l'eau. Cela représente près de 60 % du montant total de la construction.

Des cessions devront également être étudiées, ainsi qu'une augmentation de l'endettement de la commune, en fonction de l'avancée des travaux des Sables (si accords bancaires à taux raisonnables). Sous l'hypothèse complémentaire que le taux de subvention atteigne 25 % sur tous les projets, alors la commune pourra financer environ 8 M€ de dépense cumulée sur la période 2025-2027.

La priorité sera donnée en 2025 à la rénovation de l'église, à la finalisation du projet de rénovation des Sables pour un lancement des travaux en 2026. La construction de deux terrains de padel est également envisagée, ainsi que l'acquisition de parcelles sur le port de la Nourrée afin de permettre au public villennois de profiter pleinement, dans ce joli cadre, de la vie du port. Des arbitrages seront présentés sur tous ces projets dans le cadre du BP suite aux échanges préalables.

6. Budget annexe zone d'activités de Fauveau

La vente d'un terrain a eu lieu en 2024 (222 k€), les écritures comptables ont été passées avec les opérations de TVA. A ce jour il reste un seul terrain.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA RÉGION DE FEUCHEROLLES



RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

Rapport établi par le Président de l'Etablissement Public, conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1. Présentation du Syndicat

A – Composition

Le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Feucherolles est constitué par les communes de Crespières, Davron, Feucherolles, Saint-Nom-La-Bretèche, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine.

Le nombre de clients desservis est de 12 743, pour 2 294 911 m³ d'eau facturée. 332,9 kms de réseau de distribution d'eau potable.

100% de conformité sur les analyses bactériologiques, 100% de conformité sur les analyses physico-chimiques.

B – Création – Durée

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 25 février 1930 et plusieurs modifications statutaires sont intervenues depuis. Il est constitué pour une durée illimitée.

Une modification des statuts a été votée par délibération n°3 du comité syndical en date du 16 décembre 2016 et n°4 en date du 12 mars 2021.

C – Objet

Le Syndicat a pour objet :

- l'exploitation des réseaux de distribution d'eau existants dans les communes du Syndicat, ainsi que l'entretien, le renforcement et l'extension de ces réseaux ;
- la recherche et la mise en œuvre de ressources en eau supplémentaires pour faire face à l'augmentation des besoins de la région ;
- l'acquisition ou la location de tous les immeubles nécessaires.

D – Caractéristiques techniques

Cf. rapport du concessionnaire.

E – Service de l'eau potable

Les installations et le service sont en concession à la Société SUEZ, par renouvellement du contrat d'affermage en date du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Une procédure de

renouvellement de la Délégation de Service Public sera engagée dans le courant de l'année 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Les centres de production, d'Aubergenville, Croissy-sur-Seine et Vernouillet sont situés hors du Syndicat et appartiennent à la Société SUEZ. De même, la conduite maîtresse, un feeder de diamètre de 1 360 mm allant d'Aubergenville à la Celle-Saint-Cloud, constituant l'ossature de la distribution du secteur Nord Yvelines, est propriété de la Sté SUEZ.

Par souci d'améliorer les prestations du service public, les élus représentant les 11 communes du Syndicat, par délibération en date du 18 décembre 2015, ont engagé la mise en œuvre d'unités de décarbonatation sur les usines alimentant les communes du Syndicat avec notre prestataire SUEZ.

Cette prestation est effective depuis le 1er juillet 2018.

2. Activité administrative du Syndicat

A – Le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes.

- Le 10 Mars 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre MORANGE, avec comme ordre du jour :
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.
 - Rapport d'Orientation Budgétaire exercice 2023.

- Le 7 Avril 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre MORANGE, avec comme ordre du jour :
 - Adoption du compte de gestion - exercice 2022.
 - Adoption du compte administratif – exercice 2022.
 - Affectation du résultat – exercice 2023.
 - Adoption du budget - exercice 2023.
 - Décision.

- Le 13 Octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre MORANGE, avec comme ordre du jour :
 - Approbation des procès-verbaux des séances des 10 mars et 7 avril 2023.
 - Rapports – exercice 2022.

- Le 14 Décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Pierre MORANGE, avec comme ordre du jour :
 - Délégation du service public de distribution d'eau potable : adoption du principe de la gestion déléguée.

3. Vie financière du syndicat

A – Compte Administratif 2023

Les résultats d'exécution sont les suivants :

- en section d'investissement :

·	une réalisation en dépenses de	272 333.15 €
·	une réalisation en recettes de	601 906.89 €
	soit un excédent de	329 573.74 €

- en section d'exploitation :

·	une réalisation en dépenses de	479 749.30 €
·	une réalisation en recettes de	609 672.18 €
	soit un excédent de	129 922.88 €

B – Affectation du résultat comptable

Le comité syndical, réuni le 5 Avril 2024, a décidé d'affecter l'excédent de la section d'exploitation du budget 2023 à l'article 002 du budget de l'exercice 2024 soit 129 922.88 €.

C – Surtaxe Eau de l'année 2023

Principale recette du budget du S.I.A.E.P., la surtaxe Eau facturée par la Lyonnaise des Eaux pour le compte du syndicat a représenté le produit de 2 412 870 m³ d'eau consommés au cours de l'année 2023 par le prix de la surtaxe syndicale fixé à 0.0899 € par m³, soit un produit de 216 917.04 € (déduction faite des consommations municipales exonérées de la surtaxe syndicale).

D – Travaux réalisés au cours de l'année 2023

Néant



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA RÉGION DE FELUCHEROILLES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Exercice 2023

Conformément au Décret n°2007-675 du 2 mai 2007

*Le rapport est établi à partir de données tirées du rapport annuel du Délégué
ainsi que de données et informations propres au Syndicat.
Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.
La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.*

Sommaire

1.	Synthèse générale.....	4
2.	Le service de distribution d'eau potable.....	9
	2.1 Les caractéristiques générales du service.....	10
	2.2 Les caractéristiques techniques du service.....	12
	2.3 Ressources - Production.....	13
	2.4 Distribution - Réseau.....	14
	2.5 Qualité de l'eau.....	21
	2.6 Service aux abonnés.....	22
3.	Prix du service de l'eau potable.....	24
	3.1 Modalités de tarification.....	25
	3.2 Composantes du prix de l'eau potable.....	26
	3.3 Les modalités de facturation.....	28
	3.4 Analyse comparée de factures de 120 m ³	29
	3.5 Les éléments financiers du service.....	30
4.	Glossaire.....	31
5.	Annexe 1: Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable.....	34
6.	Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances.....	35

1. Synthèse générale

Le présent rapport reprend les indicateurs techniques et financiers prévus par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Il donne une vue globale sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2023.

EAU POTABLE

Les principales caractéristiques du service de l'eau potable sont les suivantes :

➤ Gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le service de l'eau potable est délégué à la Société Suez Eau France par un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans.

➤ Origine de l'eau et rendement

L'eau distribuée aux abonnés du SIAEP de la Région de Feucherolles est d'origine souterraine et provient des sites de production suivants :

- les usines de Flins-Aubergenville et du Pecq-Croissy, appartenant à Suez Eau France,
- l'usine de Vernouillet appartenant à la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'eau distribuée aux abonnés du SIAEP de la Région de Feucherolles est décarbonatée ; elle provient exclusivement de l'usine de Flins-Aubergenville.

Le rendement réglementaire du réseau est de **91,5 % en 2023**, contre 92,6 % en 2022. Selon la définition contractuelle, il est de **91,3 % en 2023**, contre 92,5 % en 2022. En 2023, l'Indice Linéaire de Pertes réglementaire (correspondant aux pertes par kilomètre de canalisations) s'est dégradé passant de 4,30 m³/km/jour en 2022 à **4,57 m³/km/jour en 2023**.

➤ Qualité de l'eau

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau présentent un très bon niveau de conformité à la réglementation en vigueur (**100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques en 2023**).

PRIX DE L'EAU POTABLE

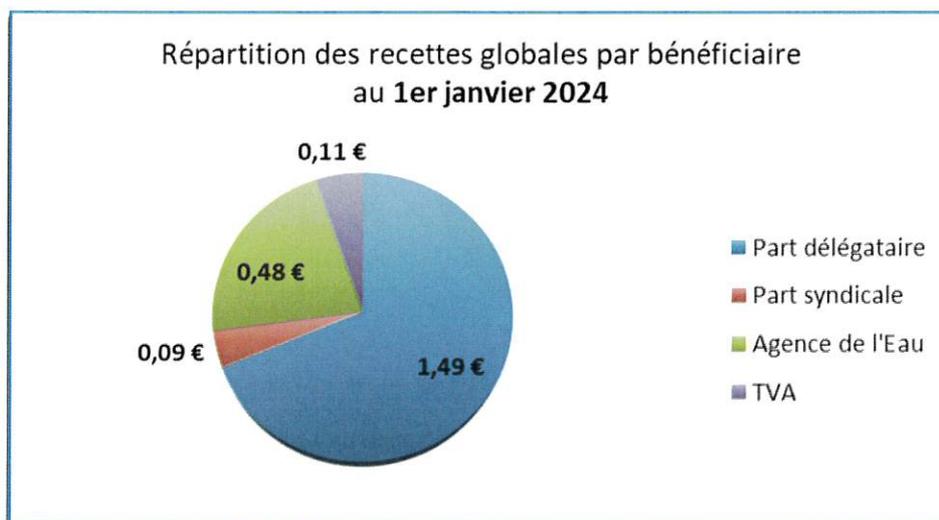
Depuis 2019, deux tarifs sont à distinguer sur le périmètre exploité, avec une redevance « Lutte contre la pollution » qui diffère pour deux groupes de communes :

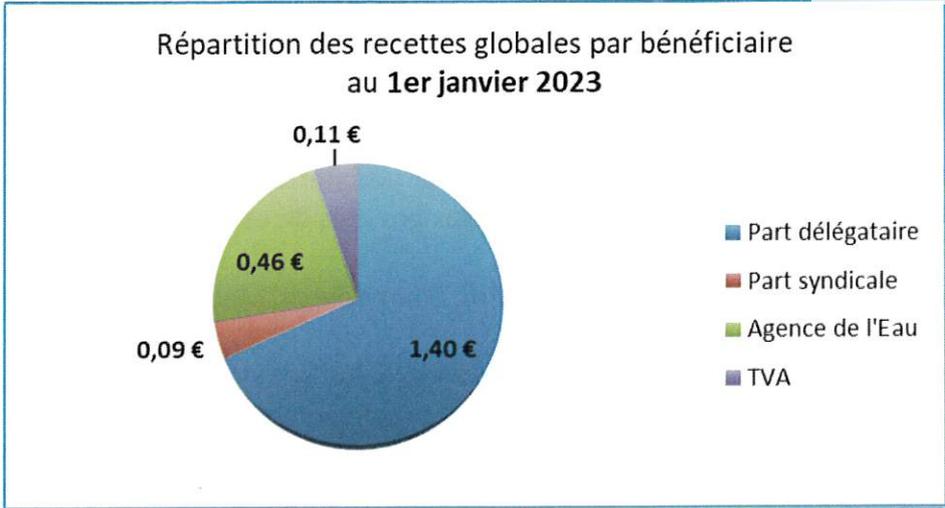
- **Groupe 1** : Aigremont, Les Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes-sur-Seine,
- **Groupe 2** : Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux.

Le prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024, hors assainissement, est de **2,17 euros TTC par m³** pour le groupe 1 et de **2,21 euros TTC par m³** pour le groupe 2, sur la base d'une consommation de 120 m³ par an (référence INSEE), soit une augmentation d'environ +5% par rapport au prix au 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des communes.

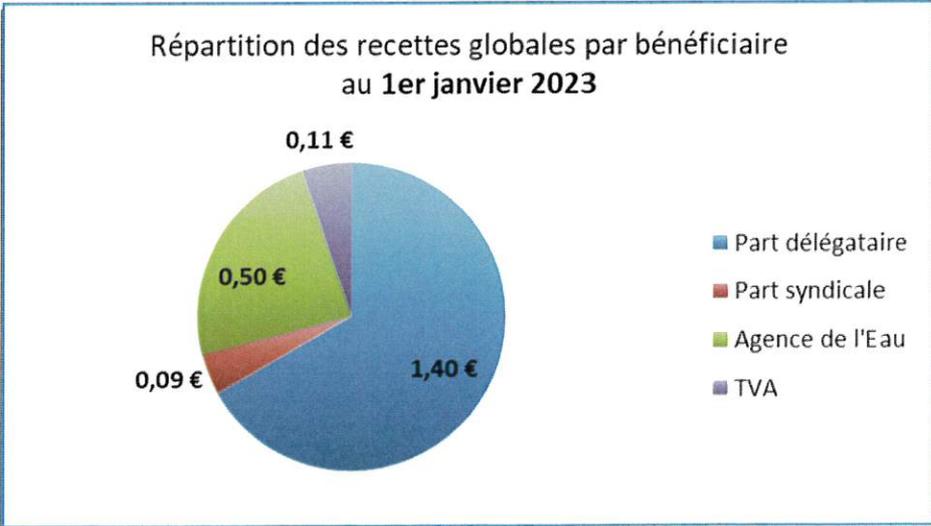
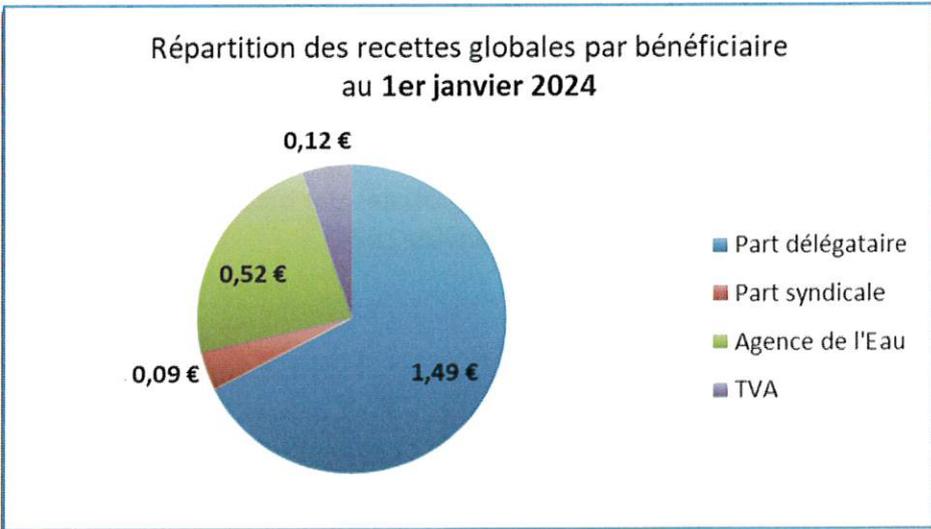
Les recettes issues des factures d'eau se répartissent comme suit, pour une consommation de 120 m³ par an :

Groupe 1 : Communes de Aigremont, Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes-sur-Seine





Groupe 2 : Communes de Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux





2. Le service de distribution

d'eau potable

2.1 Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur les communes suivantes :

- Aigremont,
- Chambourcy,
- Crespières,
- Davron,
- Feucherolles,
- Les-Alluets-le-Roi,
- Médan,
- Morainvilliers,
- Orgeval,
- Saint-Nom-la-Bretèche,
- Villennes-sur-Seine.

Soixante abonnés situés sur la commune de Villepreux, ainsi que quelques abonnés de la commune de Noisy-le-Roi sont également raccordés au réseau de distribution d'eau potable du Syndicat.

Le service public de l'eau potable est actuellement géré par l'entreprise Suez par un contrat d'affermage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

L'avenant n°1 relatif à la définition de l'indice ICHT-E pour le calcul du coefficient d'indexation des prix, a été signé le 9 juillet 2015.

L'avenant n°2 relatif à la mise en place d'un fonds dédié au financement de la décarbonatation est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

L'avenant n°3 relatif à la modification des dispositions concernant notamment les dotations liées au renouvellement et au dévoiement de réseau, à la suppression du suivi du fonds de décarbonatation afin de garantir l'absence d'impact tarifaire de l'alimentation en eau adoucie jusqu'à la fin du contrat et à la réhausse de la valeur de l'engagement de rendement du réseau, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019.

L'avenant n°4 relatif à la définition des modalités de raccordement de l'indice ICHT-E hors effet CICE ainsi qu'à la correction de la dotation du fonds de renouvellement est entré en vigueur le 20 décembre 2019.

➤ **L'équilibre du contrat en vigueur depuis 2013**

Le Délégué a le droit exclusif d'exercer les activités de distribution de l'eau potable sur le territoire du Syndicat. Il a le devoir de fournir à tous les abonnés une eau répondant aux normes de qualité et de pression fixées par le règlement de service en vigueur et par le contrat.

En contrepartie de ses obligations, il est autorisé à percevoir une redevance auprès des abonnés. Cette redevance représente une partie du prix de l'eau facturé.

Le Délégué est lié envers les abonnés par un règlement de service qu'il remet à chaque nouvel abonné.

➤ **La nature exacte des prestations du Délégué**

Le Délégué est responsable de l'ensemble des opérations d'entretien et de grosses réparations des réseaux et des ouvrages.

Les branchements sont installés aux frais des abonnés, par le Délégué ou toute autre entreprise compétente au choix de l'abonné. Les compteurs sont fournis, posés et entretenus exclusivement par le Délégué aux frais de l'abonné. Ils font partie intégrante du patrimoine du Syndicat.

Le Délégué prend en charge les travaux de renouvellement suivants :

- Canalisations, y compris leurs accessoires, sur la base de 1 340 ml par an, le Syndicat pouvant réaliser des renouvellements complémentaires,
- Branchements, sur la base de 12 par an, hors renouvellements à l'occasion de travaux du Syndicat sur les canalisations, pour lesquels le Syndicat les prend en charge.

➤ **Les responsabilités civiles et pénales**

Le Délégué est responsable de la qualité de l'eau distribuée, mais il a la possibilité de se retourner contre le véritable auteur de la pollution s'il est connu.

Il est également responsable si la fourniture de l'eau a été interrompue, sauf cas de force majeure, ou lorsque l'exploitation d'un ouvrage a causé un dommage matériel ou immatériel à un usager ou à un tiers.

Il assume les responsabilités de l'employeur en matière d'hygiène et de conditions de travail.

Le Syndicat est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Le Délégué a un devoir d'information et de conseil à son égard.

2.2 Les caractéristiques techniques du service

La population desservie

Recensement de la population 2022 – Limites territoriales au 1^{er} janvier 2020 (source : INSEE) :
34 551 habitants

Communes	Nombre d'habitants 2022	Évolution N/N-1
Aigremont	1 085	-0,1%
Chambourcy	5 646	1,1%
Cresprières	1 700	1,7%
Davron	286	-2,4%
Feucherolles	3 001	0,6%
Les-Alluets-le-Roi	1 215	0,2%
Médan	1 332	-1,0%
Morainvilliers	3 069	1,5%
Orgeval	6 849	2,8%
Saint-Nom-la-Bretèche	4 892	-0,6%
Villennes-sur-Seine	5 476	3,5%
TOTAL	34 551	1,4%
Total recensement 2021	34 078	
Total recensement 2020	33 893	
Total recensement 2019	33 202	

Évolution du nombre d'abonnés au service de l'eau potable

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés	11 902	11 969	12 107	12 571	12 743
Abonnés municipaux	169	163	171	172	161
Abonnés domestiques	11 089	11 154	11 279	11 595	11 686
Abonnés industriels	649	652	657	804	896

COMMENTAIRES

Le nombre total d'abonnés du service de l'eau potable est de **12 743** en 2023, en hausse par rapport à l'exercice 2022 (+1,4%).

Cette hausse sur l'exercice 2023 est principalement liée à l'augmentation du nombre d'abonnés domestiques (+91 abonnés par rapport à 2022). On note également une hausse du nombre d'usagers industriels, lié à la mise en place de nouveaux commerces, notamment sur les communes d'Orgeval et de Chambourcy.

2.3 Ressources - Production

Ressources et ouvrages de production

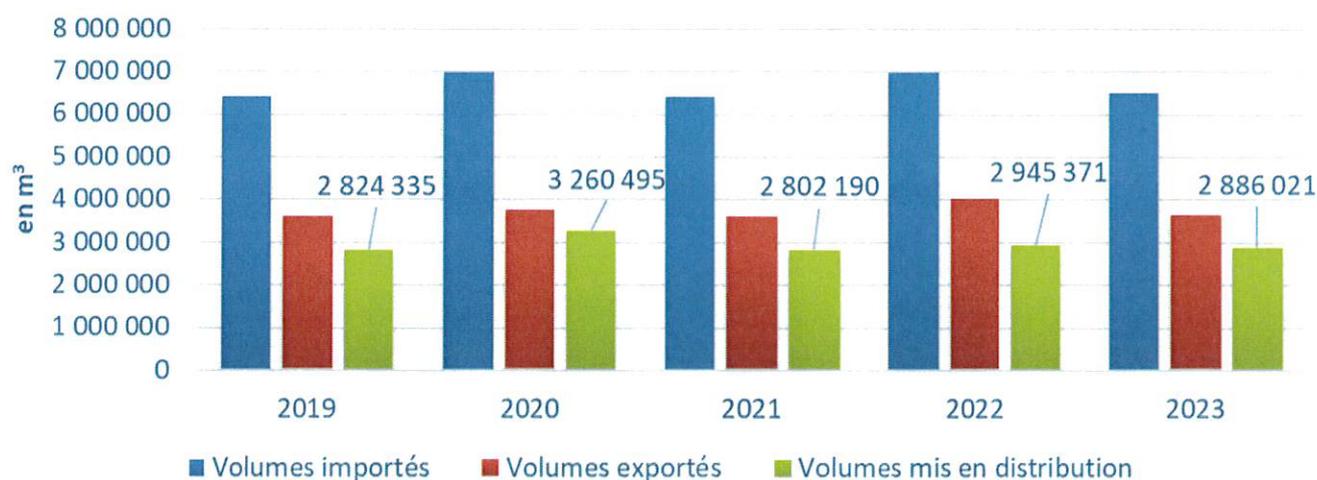
L'eau distribuée aux abonnés du SIAEP de la Région de Feucherolles est d'origine souterraine et provient des sites de production suivants :

- les usines de Flins-Aubergenville et du Pecq-Croissy, appartenant à Suez,
- l'usine de Vernouillet appartenant à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise.

Volumes mis en distribution

En m ³	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes produits	0	0	0	0	0
Volumes importés	6 418 161	6 988 970	6 404 332	6 966 091	6 509 060
Volumes exportés	3 593 826	3 728 475	3 602 142	4 020 720	3 623 039
Volumes mis en distribution <i>(volumes importés – volumes exportés)</i>	2 824 335	3 260 495	2 802 190	2 945 371	2 886 021

Evolution des volumes mis en distribution



COMMENTAIRES

Les volumes distribués en 2023 s'élèvent à 2 886 021 m³, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

2019	2020	2021	2022	2023
100%	100%	100%	100%	100%

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100 %, ce qui signifie que des arrêtés préfectoraux existents, sont complètement mis en œuvre et font l'objet d'une procédure de suivi.

2.4 Distribution - Réseau

Ouvrages de distribution

- Réservoirs :
 - Réservoir des Alluets-le-Roi : 12 000 m³
 - Réservoir de Montaigu (Chambourcy) : 500 m³
 - Réservoir Place Verte (Villennes-sur-Seine) : 200 m³
 - Réservoir des Groux (Villennes-sur-Seine) : 1 000 m³
 - Réservoir du Pré aux Moutons (Villennes-sur-Seine) : 1 300 m³
 - Réservoirs de Feucherolles : 5 600 m³

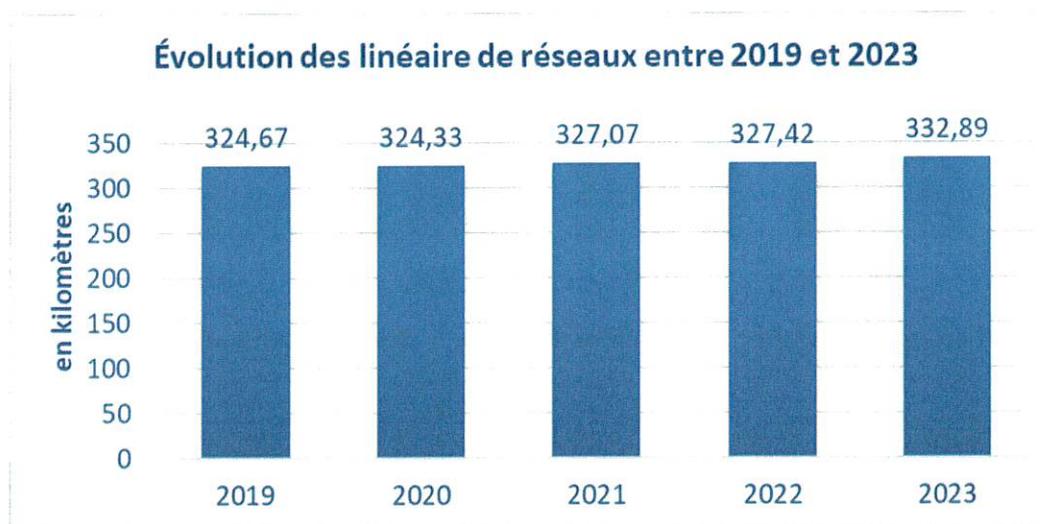
⇒ Volume de stockage total : 20 600 m³

Le réservoir de Morainvilliers est hors service.

- Suppression Relais Sigot (Les-Alluets-le-Roi)
- Station de pompage de Feucherolles couplée aux réservoirs

Linéaire de réseau

En 2023, le linéaire de réseau est de **332,89 km** (hors branchements).



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution et de leurs caractéristiques, et de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine du service.

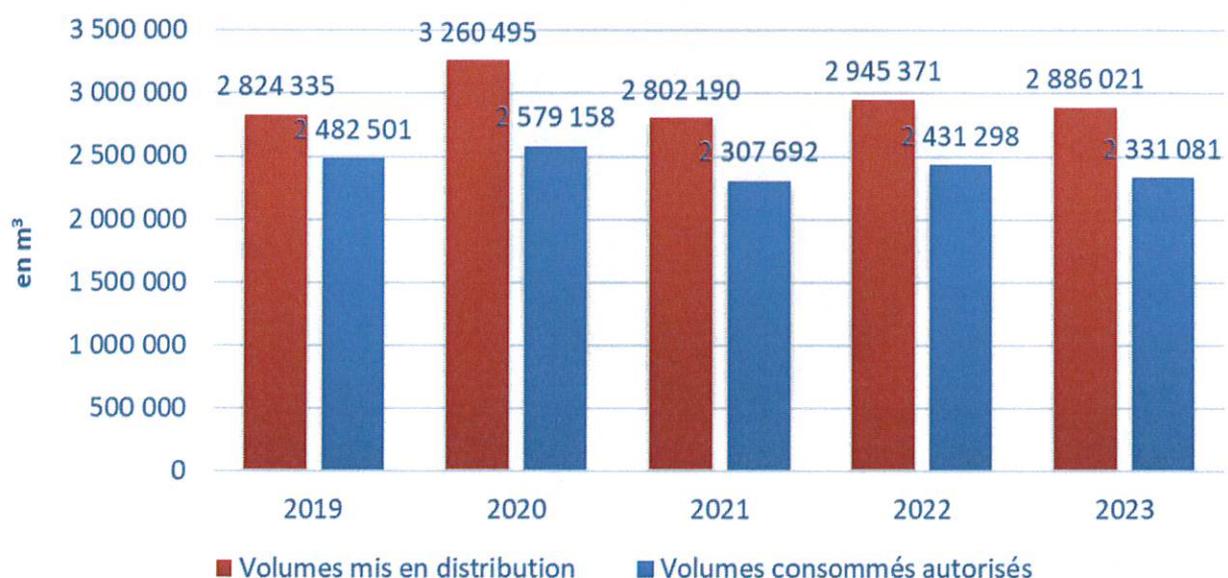
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Note obtenue		
	2021	2022	2023
A. Plan des réseaux	15	15	15
B. Inventaire des réseaux	30	30	30
C. Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75	75	75
TOTAL / 120	120	120	120

La valeur maximale de cet indice est atteinte, témoignant d'une très bonne connaissance du patrimoine présent sur le service d'eau du Syndicat.

Volumes consommés autorisés

En m ³	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes facturés	2 296 116	2 502 439	2 188 576	2 366 031	2 294 911
Volumes comptés non facturés (dégrèvements)	175 137	65 500	107 818	54 370	24 588
Volumes sans comptage	4 382	4 382	4 382	4 382	4 382
Volumes de service	6 866	6 837	6 916	6 515	6 750
Volumes consommés autorisés	2 482 501	2 579 158	2 307 692	2 431 298	2 331 081

Evolution des volumes consommés autorisés au regard des volumes mis en distribution



COMMENTAIRES

Les volumes consommés autorisés en 2023 sont en baisse de 4,1% par rapport à 2022.
Les volumes dégrévés diminuent de manière continue et significative depuis 2021.

Interventions sur le réseau

Le nombre total de fuites décelées et réparées sur réseaux et branchements est de **52** en 2023 (96 en 2022).

Des opérations de recherche de fuites ont été menées sur **117,3 km** de réseau en 2023 (140,6 km en 2022). Au total, plus de la totalité du linéaire de réseaux présent sur le périmètre du Syndicat a été inspecté sur les trois derniers exercices (2021-2023).

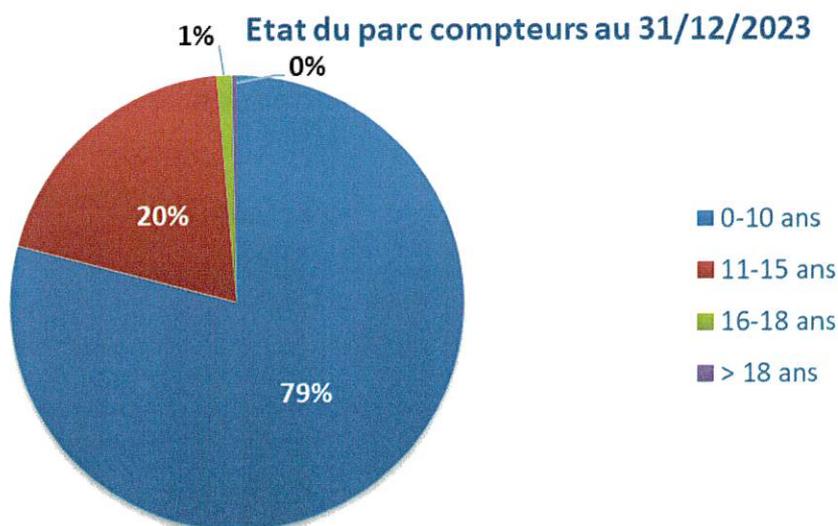
Travaux**Taux moyen de renouvellement des canalisations**

Le taux moyen de renouvellement des canalisations par le Déléguataire sur les 5 dernières années (2019-2023) est de **0,37 %** du linéaire total de réseaux.

Pour rappel, le contrat d'affermage intègre une obligation de renouvellement de 1 340 mètres par an (hors dévoiement de réseau), soit 0,4 % du réseau. **Cet engagement n'est pas respecté sur l'exercice 2023, seuls 675 mètres de réseaux ont été renouvelés sur l'exercice.**

Renouvellement des compteurs

L'état du parc compteurs est satisfaisant, avec 79 % des compteurs âgés de 10 ans ou moins, ce qui indique que le parc est globalement récent.

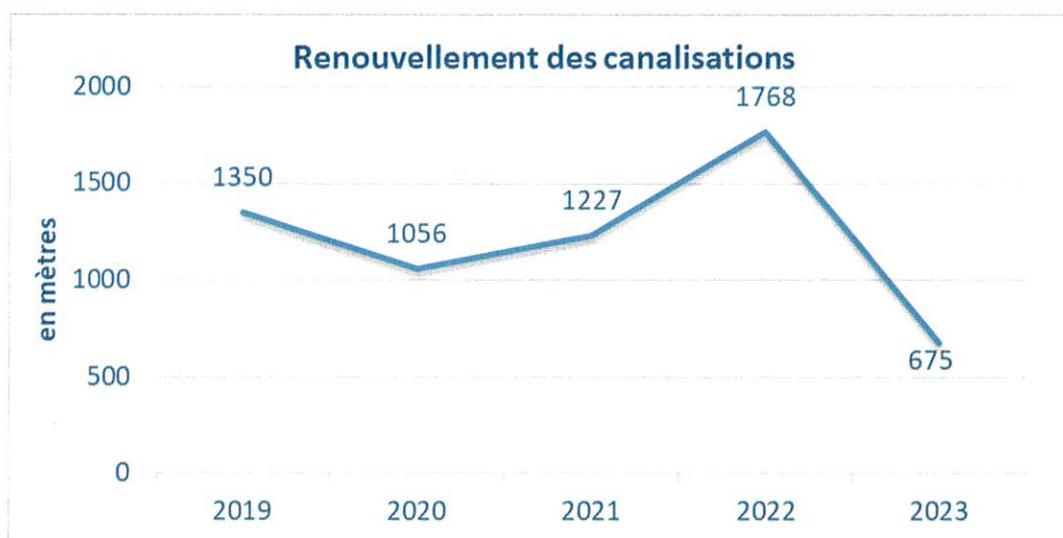


Pour mémoire, le contrat définit un âge maximal des compteurs comme suit :

Diamètres	Âges maxi contractuels	État au 31/12/2023
D12-20 mm	< 18 ans	0,4 % ≥ 18 ans, soit 50 compteurs
D 30-40 mm	< 15 ans	0,2 % ≥ 15 ans, soit 22 compteurs
D> 50 mm	< 10 ans	0,05 % ≥ 10 ans, soit 6 compteurs

Interventions sur le réseau

Réparation fuites et casses	2019	2020	2021	2022	2023
Branchements	25	43	38	38	40
<i>Taux de réparation pour 100 branchements</i>	<i>0,20</i>	<i>0,35</i>	<i>0,31</i>	<i>0,30</i>	<i>0,32</i>
Canalisations	37	40	50	58	12
<i>Taux de réparation par km de canalisation</i>	<i>0,11</i>	<i>0,12</i>	<i>0,15</i>	<i>0,18</i>	<i>0,04</i>
Équipements	5	4	12	7	10

Renouvellement des canalisations

Le linéaire de canalisation renouvelé sur l'exercice 2023 est en baisse par rapport aux exercices précédents, et inférieur à l'engagement contractuel fixant le minimum de linéaire à renouveler par an à 1 340 mètres.

Nouveaux branchements et renouvellement des compteurs

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de nouveaux branchements	80	72	92	110	63
Nombre de compteurs renouvelés	278	117	153	165	173
% du parc compteurs	2%	1%	1%	1%	1%

Rendement

Définition du rendement : ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volumés consommés autorisés sur 365 jours} + \text{Volumés vendus}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros}}$$

Le rendement, selon la définition réglementaire, est de **91,5 % en 2023**, contre 92,6% en 2022.

En complément, le contrat d'affermage introduit une définition contractuelle du rendement, qui ne prend en compte que les volumes facturés, en excluant les volumes du service et les volumes consommés sans comptage. Le rendement **en 2023** se réduit à **91,3 %** selon cette définition (contre 92,5 % en 2022), et en moyenne à **91,9% sur 2 ans** (2022-2023), ne respectant pas l'obligation contractuelle fixée par l'avenant 3 au contrat (un rendement supérieur à 94,31 % en moyenne sur 2 ans).

Indices linéaires

Définition de l'indice linéaire de pertes : ratio entre le volume journalier de pertes, qui est la différence entre le volume journalier mis en distribution et le volume journalier consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés autorisés}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365$$

L'indice linéaire de pertes, selon la définition réglementaire, est de **4,57 m³/km/j en 2023**, contre 4,30 m³/km/j en 2022, soit une dégradation de cet indicateur sur l'exercice 2023.

Selon la **définition contractuelle**, l'ILP est de **4,66 m³/km/j en 2023**, et en moyenne à **4,53 m³/km/j sur 2 ans** (2022-2023), ne respectant pas l'obligation contractuelle fixée à moins de 2,79 m³/km/j en moyenne sur 2 ans à compter de 2023 (avenant 3 au contrat).

Définition de l'indice linéaire des volumes non comptés : Ratio entre le volume journalier non compté, qui est la différence entre le volume journalier mis en distribution et le volume journalier comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés comptabilisés}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} / 365$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,66 m³/km/j en 2023**, contre 4,39 m³/km/j en 2022.

Grilles d'appréciation de l'ILP et du caractère urbain ou rural du réseau

Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	<10	<30	>30
Type de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j)	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

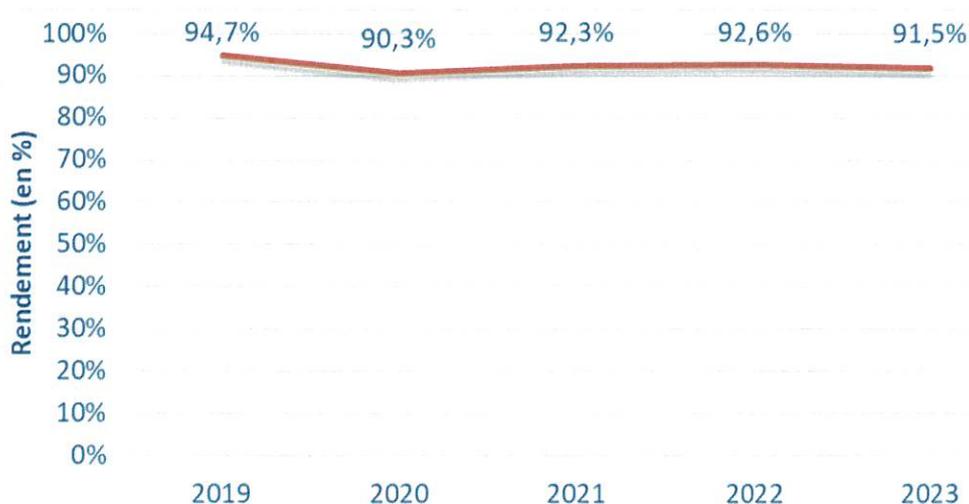
COMMENTAIRES

L'indice linéaire de pertes (ILP) reflète, plus fidèlement que le rendement, le niveau de performance puisqu'il est généralement admis qu'il soit indépendant de l'évolution des consommations.

L'indice linéaire de consommations (ILC)¹ est de 49,0 m³ consommés par km et par jour, ce qui situe le service au niveau d'un **réseau urbain**. Le niveau de l'ILP, de l'ordre de 4,57 m³/km/j se situe donc en 2023 dans la **catégorie « Bon »** (voir grille d'appréciation ci-après). Néanmoins, il est à noter une dégradation de la valeur de l'ILP et de l'ILVNC, soit le constat d'une légère dégradation des réseaux présents sur le périmètre du Syndicat.

Evolution du rendement (définition réglementaire)

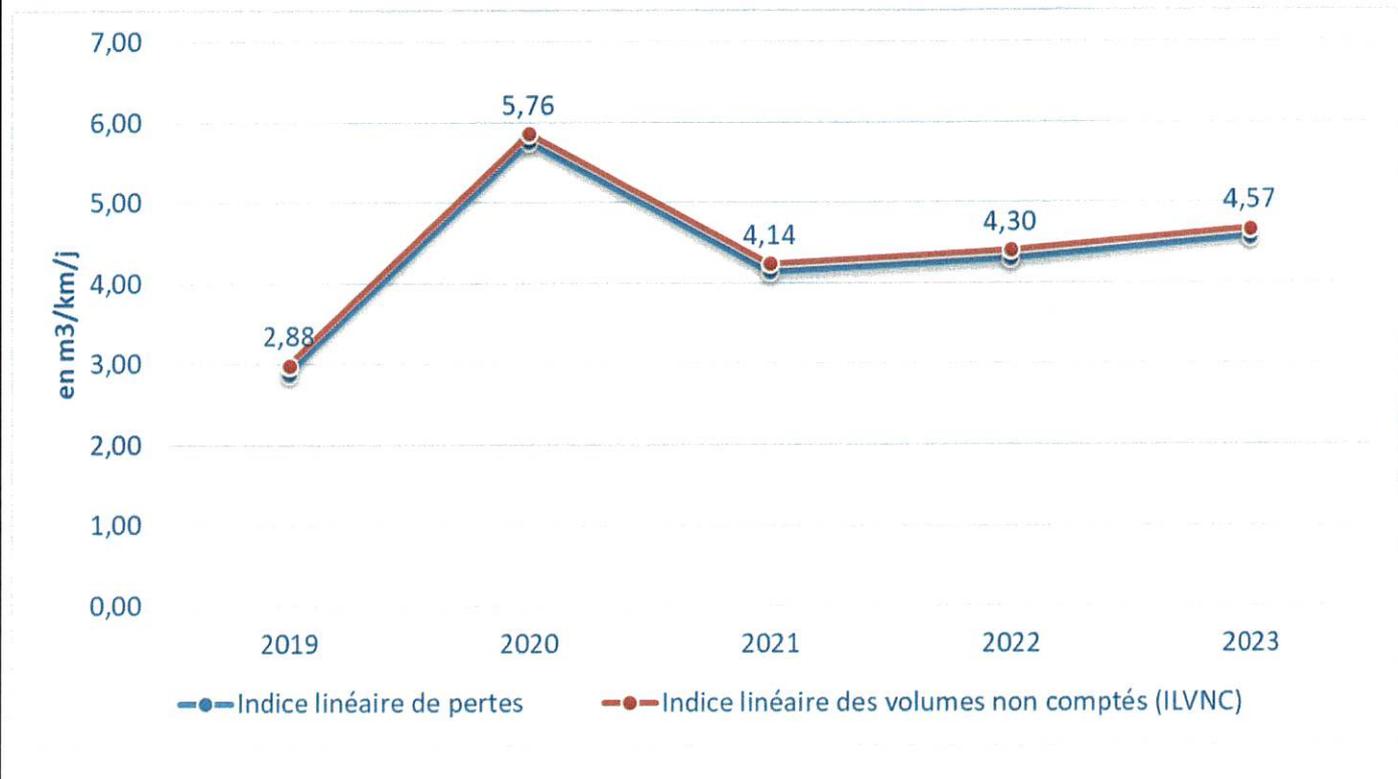
Le graphe ci-dessous présente l'évolution du rendement réglementaire sur les 5 derniers exercices (2019-2023) :



¹ Hors export pour mieux refléter la typologie du territoire du Syndicat

Evolution des indices linéaires de pertes réglementaires et des volumes non comptés

Le graphe ci-dessous présente l'évolution des indices linéaires de pertes et de volumes non comptés réglementaires sur les 5 derniers exercices (2019-2023) :



2.5 Qualité de l'eau

Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui peuvent être réalisées au niveau de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégué et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

On distingue les paramètres physico-chimiques, qui caractérisent la nature de l'eau distribuée (nitrates, nitrites, chlorures, sulfates, etc.) et les paramètres bactériologiques (coliformes, streptocoques, etc.).

En 2023, le taux de conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée est de **100 %** sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Qualité de l'eau produite et distribuée en 2023

		Nombre d'analyses bactériologiques		Nombre d'analyses physico-chimiques	
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes
DISTRIBUTION	ARS	68	0	73	0
	Délégué	2	0	2	0
% DE CONFORMITÉ		100%		100%	

COMMENTAIRES

Comme en 2021 et 2022, aucune non-conformité n'a été relevée en 2023.

2.6 Service aux abonnés

Conditions d'accueil téléphonique de la clientèle

L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Gestion clientèle

Le taux de réclamations est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues. Ce taux, en 2023, est de **8,3 réclamations pour mille abonnés**, en baisse par rapport à l'année 2022 (-21%).

Solidarité et coopération internationale

Un « Fonds Solidarité Logement » a été mis en place au niveau départemental afin de venir en aide aux clients en situation précaire par abandon de créances. Sur 2023, il y a eu 7 dossiers présentés au Fonds de Solidarité Logement, dont **6 qui ont été acceptés** pour un montant des abandons de créance au titre du FSL qui s'élève à **1 020,1 € TTC**.

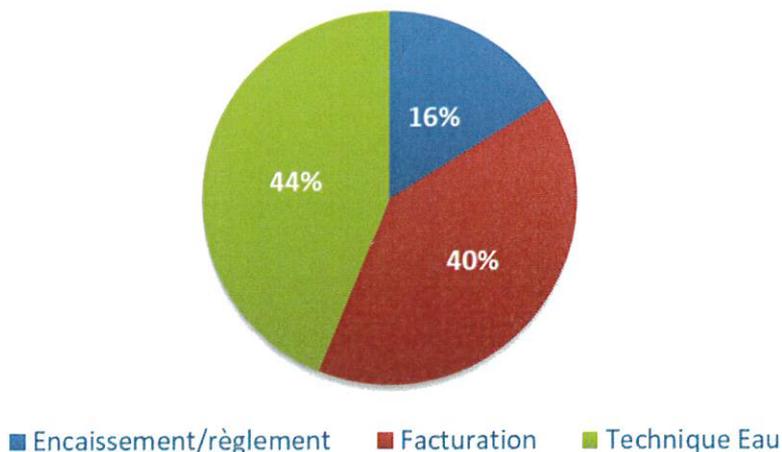
Typologie des réclamations clients

	2019	2020	2021	2022	2023
Encaissement	94	54	73	71	96
Facturation	230	240	290	303	237
Technique eau	358	239	316	269	259
Total	682	533	679	643	592

**Tout mode de contact confondu (appel, courrier, mail, visite)*

Les réclamations représentent 10 % des contacts clients en 2023.

Typologie des réclamations client 2023



COMMENTAIRES

En 2023, l'indicateur relatif aux réclamations des usagers est en baisse par rapport à 2022, notamment due à une diminution des réclamations « facturation » (-21% par rapport à l'exercice précédent). Néanmoins, le nombre de réclamations reste important pour chacun des motifs (encaissement, facturation, technique eau). Pour mémoire, le taux de réclamations est évalué à 3,9 ‰ à l'échelle nationale (source observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – données 2021, publiées en juin 2023).

L'indicateur relatif au taux d'interruptions de service non programmées s'est amélioré en 2023 par rapport à 2022, avec une valeur de 1,18 pour 1 000 abonnés en 2023. Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements s'est également amélioré, passant de 96,6 % en 2022 à 99,61 % en 2023.

On observe donc une légère amélioration de la qualité du service rendu aux usagers par rapport à 2022.

Gestion des relations avec les abonnés

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	2,18	0,71	0,84	3,74	1,18
Taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	6,81	10,69	12,31	10,58	8,32
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,52 %	1,05	1,27	1,08	1,22
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour				
Taux de respect du délai d'ouverture de branchements	91,93 %	97,66 %	98,38 %	96,62 %	99,61 %

Activités de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023
Fréquence de relève/an	2	2	2	2	2
Nombre de relevés de compteurs - hors télérelève	24 115	13 821	21 845	21 952	21 450
Nombre de factures	25 746	25 827	26 723	27 682	27 744

Dégravements pour fuites

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes acceptées	38	56	84	67	47
Nombre de demandes de dégravements	39	56	84	124	56
Volumes dégravés (m ³)	175 137	65 500	107 818	54 370	24 588

3. Prix du service de l'eau

potable

3.1 Modalités de tarification

➤ **Part délégataire**

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au Délégataire pour le service qu'il fournit aux abonnés. Elle comprend une part fixe facturée par abonné, dont l'objet est de couvrir une partie des charges fixes du service, ainsi qu'une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés. Ce prix correspond aux coûts d'achat d'eau en gros, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation. Il est fixé dans le contrat d'affermage et est actualisé chaque semestre à l'aide d'une formule d'indexation dont la composition est également fixée par le contrat.

➤ **Part syndicale**

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale applicable à chaque m³ consommé. Elle permet d'équilibrer le budget « eau » du Syndicat pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

➤ **Redevance Agence de l'Eau**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie perçoit, par l'intermédiaire du gestionnaire du service d'eau potable, une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et une redevance pollution.

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Le service d'eau potable bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5 %.

3.2 Composantes du prix de l'eau potable

Le prix de l'eau potable

Au 1^{er} janvier 2024, le prix de l'eau potable est le suivant sur le périmètre exploité :

- Aigremont, Les Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine : **2,17 € TTC/m³** sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, légèrement supérieure au prix au 1^{er} janvier 2023 (+5,2%),
- Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux : **2,21 € TTC/m³** sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, légèrement supérieure au prix au 1^{er} janvier 2023 (+5,1%).

Comparaisons du prix de l'eau potable

Les études statistiques disponibles auprès de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement présentent les tarifs de l'eau potable suivants – **données 2022**, publiées en 2024 :

<i>Pour une facture 120 m³</i>	Prix du m ³ au 1 ^{er} janvier 2023
Région Île-de-France - en € TTC	2,12 €
France entière - en € TTC	2,21 €
Bassin Seine Normandie – en € TTC	2,21 €

COMMENTAIRES

Le prix de l'eau potable est en hausse (+5% environ) au 1^{er} janvier 2024 par rapport au 1^{er} janvier 2023 du fait de l'augmentation de la part délégataire.

Le prix de l'eau potable sur le territoire du SIAEP de la Région de Feucherolles est légèrement dans la moyenne des prix observés aux échelles nationale et du bassin Seine-Normandie.

Le prix de l'eau potable toutes taxes comprises sur le Syndicat

Tarifs pour l'ensemble des communes du SIAEP de la Région de Feucherolles :

1 ^{er} janvier 2012	2,41 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2013	1,88 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2014	1,91 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2015	1,93 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2016	1,94 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2017	1,94 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2018	1,93 euros/m ³

Tarifs à distinguer par groupe de communes, de par une différence du montant de la redevance « Lutte contre la pollution » :

Communes concernées	Aigremont, Les Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine	Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux
1 ^{er} janvier 2019	1,90 euros/m ³	1,95 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2020	1,93 euros/m ³	1,97 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2021	1,97 euros/m ³	2,01 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2022	1,99 euros/m ³	2,04 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2023	2,06 euros/m ³	2,10 euros/m ³
1 ^{er} janvier 2024	2,17 euros/m ³	2,21 euros/m ³

Décomposition du prix de l'eau potable

Communes de Aigremont, Les Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine :

en €/m ³	2023	2024	Evolution
Part délégataire (en € HT)	1,40	1,49	6,2%
Part syndicale (en € HT)	0,09	0,09	0%
Agence de l'Eau (en € HT)	0,46	0,48	3,3%
TVA	0,11	0,11	5,2%
Prix total de l'eau potable (en € TTC)	2,06	2,17	5,2%

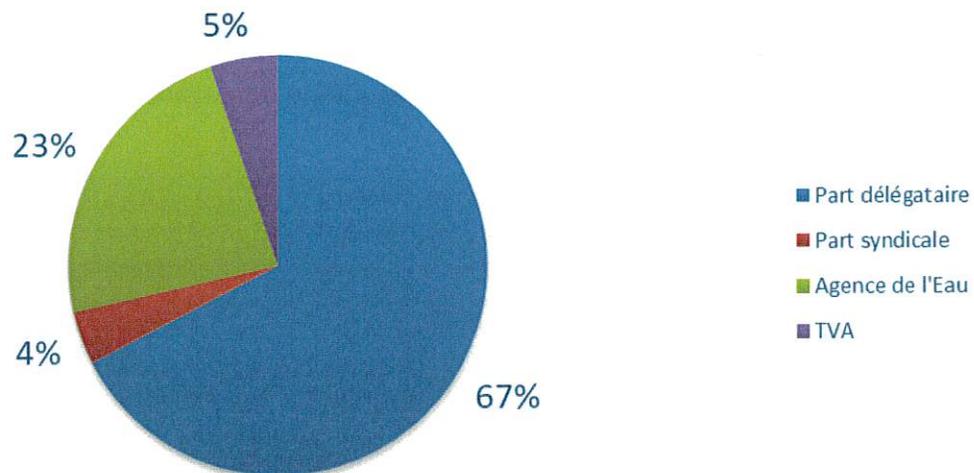
Communes de Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux :

en €/m ³	2023	2024	Evolution
Part délégataire (en € HT)	1,40	1,49	6,2%
Part syndicale (en € HT)	0,09	0,09	0%
Agence de l'Eau (en € HT)	0,50	0,52	3,0%
TVA	0,11	0,12	5,1%
Prix total de l'eau potable (en € TTC)	2,10	2,21	5,1%

Répartition des recettes de la distribution d'eau potable par bénéficiaire au 1^{er} janvier 2024

Le graphe ci-dessous illustre la répartition des recettes issues de la distribution d'eau par bénéficiaire au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des communes du Syndicat :

Répartition des recettes globales par bénéficiaire au 1er janvier 2024



3.3 Les modalités de facturation

La part délégataire, initialement négociée, est révisée chaque semestre par le mécanisme d'une formule d'indexation dont les modalités ont été négociées dans le contrat d'affermage. La part fixe dépend du diamètre du compteur de l'abonné tandis que la part proportionnelle au volume consommé est, elle, identique pour tous les abonnés.

Les périodes de facturation sont semestrielles, sauf pour les abonnés consommant plus de 6 000 m³/an, pour lesquels la facturation est trimestrielle. La relève des compteurs est semestrielle, sauf pour les compteurs non équipés de module de radiorelève pour lesquels la relève est annuelle.

La part syndicale du prix de l'eau est fixée par le Comité Syndical pour équilibrer le budget annexe de l'eau.

3.4 Analyse comparée de factures de 120 m³

Le tableau ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Les montants indiqués sont les tarifs ou redevances en vigueur au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Communes de Aigremont, Les Alluets le Roi, Chambourcy, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine :

Tarifs en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année	2023	2024	Variation
<i>Part délégataire</i>			
Abonnement	29,72 €	31,20€	4,98%
Consommation	1,1548 €	1,2292 €	6,44%
<i>Part syndicale</i>	0,0899 €	0,0899 €	0%
<i>Agence de l'Eau</i>			
Préservation des ressources en eau	0,0800 €	0,0950 €	18,72%
Lutte contre la pollution	0,3800 €	0,3800 €	0%
TVA 5,5 %	12,89 €	13,56 €	5,21%
TOTAL EAU TTC	247,17 €	260,05 €	5,21%
Prix total au m³ TTC	2,0598 €	2,1671 €	5,21%

Communes de Crespières, Davron, Feucherolles, Saint Nom la Bretèche et Villepreux :

Tarifs en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année	2023	2024	Variation
<i>Part délégataire</i>			
Abonnement	29,72€	31,20€	4,98%
Consommation	1,1548 €	1,2292 €	6,44%
<i>Part syndicale</i>	0,0899 €	0,0899 €	0%
<i>Agence de l'Eau</i>			
Préservation des ressources en eau	0,0800 €	0,0950 €	18,72%
Lutte contre la pollution	0,4200 €	0,4200 €	0%
TVA 5,5 %	13,15 €	13,82 €	5,11%
TOTAL EAU TTC	252,24 €	265,11 €	5,11%
Prix total au m³ TTC	2,1020 €	2,2093 €	5,11%

3.5 Les éléments financiers du service

Recettes de vente d'eau aux abonnés

En k€ HT	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de vente d'eau (part délégataire – part fixe et proportionnelle)	2 854	3 164	2 807	3 086	3 180

Autres recettes d'exploitation, hors vente d'eau aux abonnés

En k€ HT	2019	2020	2021	2022	2023
Produits du Délégataire					
<i>Produits des travaux exclusifs</i>	134,4	150,6	134,4	208,6	221,3
<i>Produits accessoires</i>	75,6	69,9	85,2	121,1	89,0

Travaux réalisés par le Syndicat

Néant

Travaux prévus par le Syndicat (montants prévisionnels en euros)

Néant

État de la dette du Syndicat au 31 décembre 2023

En euros	En € HT
Montant de l'encours au 31/12	765 468
Montant de l'annuité remboursée en 2023	109 162
<i>Dont remboursement du capital</i>	78 910
<i>Dont remboursement des intérêts</i>	30 252
Épargne brute annuelle	140 806
Durée d'extinction de la dette (en années)	5,4

Amortissements du Syndicat

En euros	2023
Eau potable	378 958

4. Glossaire

1. **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours	100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	
50 % : dossier déposé en préfecture	
60 % : arrêté préfectoral	

L'indice doit être déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel et doit être demandé au fournisseur d'eau en gros en cas d'achat en gros.

2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

A – Plan des réseaux

10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.

5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

B – Inventaire des réseaux

10 points : les deux conditions suivantes sont remplies

1.

existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

2.

une procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 1 à 5 points : lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 0 à 15 points : si les dates ou périodes de pose sont connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux et 10 points lorsque 50 % du linéaire total est renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.

10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.

10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.

10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.

10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau.

10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Les 30 points de la partie B ne sont comptabilisés que si les 15 points de la partie A sont acquis.

Les 75 points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des parties A et B sont acquis.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

3. **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul :

$$\frac{\text{(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N-4 \text{ à } N) / 5}{\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12 / N} \times 100$$

4. **Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.
5. **Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.
6. **Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
7. **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes rapporté au nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés.

- 8. Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques** : nombre de prélèvements physicochimiques conformes rapporté au nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total.
- 9. Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.
- 10. Taux de réclamations** : nombre de réclamations écrites (reçues par l'exploitant ou la collectivité) rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.
- 11. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.
- 12. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.
- 13. Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité** : Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau. Calcul : (montants en euros des abandons de créance + montants en euros des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé.
- 14. Durée d'extinction de la dette de la collectivité** : Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable. Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

$$\text{Calcul : } \frac{\text{Encours total de la dette}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

5. Annexe 1:

Synthèse de l'ARS sur la

qualité de l'eau potable

6. Annexe 2 :

Note de l'Agence de l'Eau

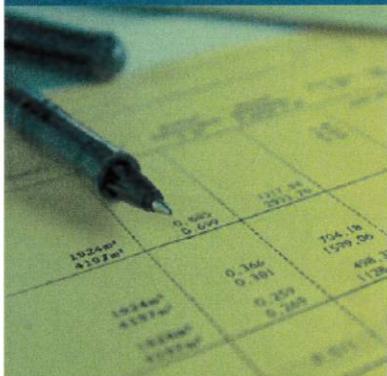
Seine-Normandie sur les

redevances

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

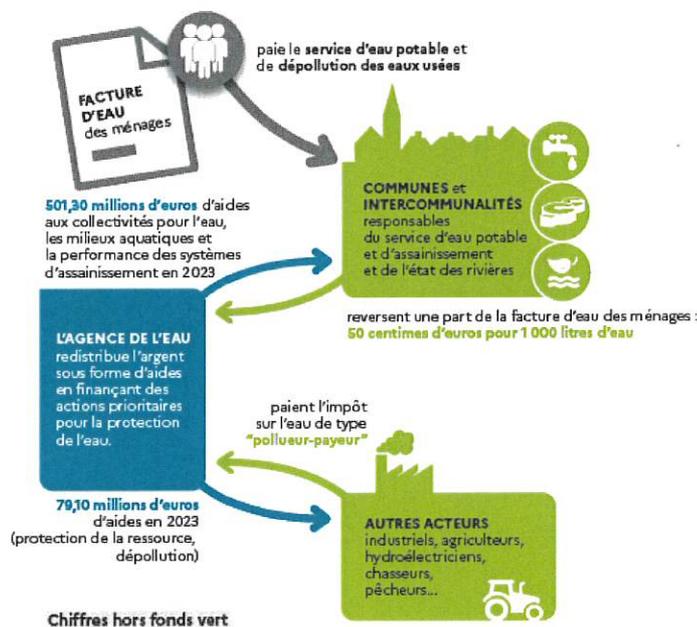
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
 Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
 RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

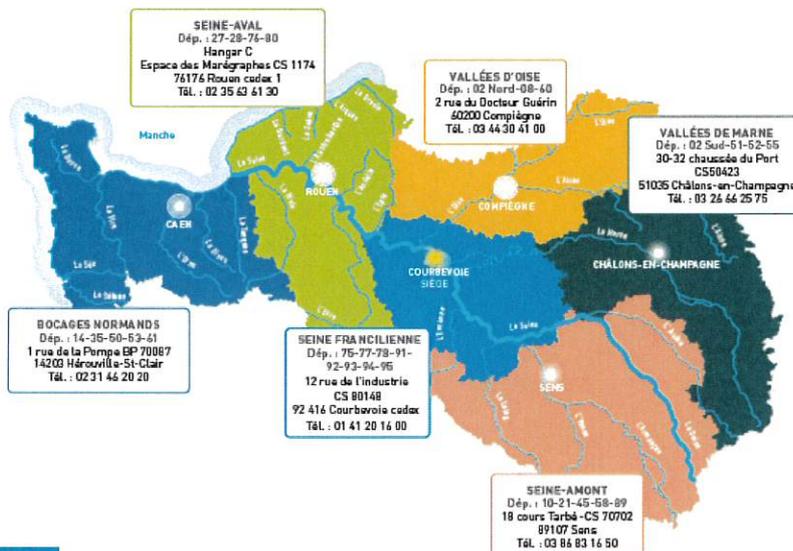
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>